

**Conseil des programmes RTSR**

**Rapport  
du  
Groupe de travail  
VIOLENCE**

**adopté par le  
Conseil des programmes  
le 23 février 2004**

# Remerciements

Le groupe de travail tient à remercier très sincèrement toutes les personnes qui l'ont conseillé, lui ont fourni du matériel d'information et de précieuses idées. En particulier, les suggestions et le soutien d'Esther Jouhet, de Dominique Lienher, d'Arlette Roberti et du président Yann Gessler lui ont été très précieux. Qu'ils soient spécialement remerciés ici.

# Table des matières

1.	Introduction	4
1.1	Mandat	4
1.2	Objectifs du groupe de travail	5
1.3	Méthode de travail	5
1.4	Décision du Conseil des programmes	5
2.	Propositions du Conseil des programmes	6
3.	La violence : tentatives de définitions	9
3.1	La violence : quelques éléments théoriques	9
3.2	Bases légales et règles déontologiques consultées	11
4.	Les médias audiovisuels impliqués	13
4.1	Télévision	13
4.2	Cinéma	13
4.3	Cassettes vidéo et DVD	14
4.4	Jeux électroniques	14
4.5	Internet	14
5.	Violences publiques et violences cachées	15
5.1	La violence : un problème actuel et un sujet déjà rebattu	15
5.2	L'influence des médias sur la violence : un objet de recherches	16
5.3	Une violence cachée	19
5.4	Les pouvoirs publics se sentent concernés	21
5.5	Un document incontournable, le rapport Kriegel	22
6.	Responsabilités	27
6.1	Responsabilité des parents	27
6.2	Instances concernées selon les compétences législatives, réglementaires ou déontologiques	27
7.	Bibliographie choisie	29
8.	Annexes	31

# Chapitre 1

## Introduction

### 1.1 Mandat

Lors de la séance du 24 juin 2002 du Conseil des programmes de la Radio-Télévision Suisse Romande (RTSR), le président Yann Gessler a proposé « *que le Conseil des programmes reprenne le thème de la violence dans un groupe de travail à mettre en place* ». Sujet récurrent des médias, la violence à la télévision faisait en France, précisément ce mois de juin 2002, l'objet d'un vaste débat, concrétisé par la « *lettre de mission d'évaluation, d'analyse et de propositions relative à la présence de représentations violentes à la télévision* » du ministre de la Culture et de la Communication à la philosophe Blandine Kriegel. Il était donc parfaitement compréhensible que le Conseil accepte la proposition de son président et désigne les trois membres ayant accepté de faire partie de ce groupe :

- Jean-François Chappuis, 1510 Moudon,
- Jürg Gerber, 2501 Bienne, qui en assurerait la présidence,
- Jean-Jacques Sahli, 1148 L'Isle.

Le mandat du groupe de travail n'a pas été défini de manière impérative ou très précise. Un extrait de la page 10 du procès-verbal de la même séance du 24 juin y fait une allusion directe : « *D'autre part, [un membre] pense que la TSR devrait être plus sélective en ce qui concerne la violence dans les films et les séries. R. Vouillamoz souhaite rendre le Conseil attentif au fait que le thème de «la violence à la TSR» choisi par le groupe de travail risque, suivant l'angle choisi, de ne pas faire avancer les choses. On constate que la violence est «digérée» par le commun des mortels. La TSR a refusé d'acheter le film *Scream 3* en raison de sa violence. C'est un problème auquel R. Vouillamoz est très sensibilisé. A noter aussi que le Japon a une télévision hyperviolente et peu de criminalité dans la société. A l'inverse, la Russie n'a pas de violence à la télévision, mais il y en a dans la rue... Y. Gessler propose que le groupe de travail «violence» prenne note de ces remarques et adapte son travail en conséquence.* »

### 1.2 Objectifs du groupe de travail

Pour des raisons évidentes, il n'était pas envisageable que le groupe de travail se charge de présenter un travail de recherche totalement nouveau et original sur la violence à la télévision. Aux yeux du groupe, il s'agissait bien plus de porter un regard sur l'état de la discussion en cours, d'en tirer d'éventuelles conclusions, de proposer certaines mesures, tout en conservant, autant que faire se peut, une vue d'ensemble sur le phénomène de la violence dans notre société.

Les exemples du Japon et de la Russie, cités plus haut, démontrent parfaitement que les médias, en particulier la télévision, ne peuvent être considérés isolément des autres phénomènes de société. En effet, la société japonaise, bien que peu criminalisée, héberge d'autres formes morbides de violence extrême. Elle possède, par exemple, un taux catastrophique de suicides des jeunes, probablement l'un des plus élevés du monde. La Russie, quant à elle, a subi durant plus d'un demi-siècle l'immoralité propre à tous les totalitarismes. Elle est constituée d'une société déliquescence qui tente

difficilement, par soubresauts, de se reconstruire. Ce qui pourrait expliquer la relative « douceur » – à but pédagogique ou simple hypocrisie ? – de la télévision, en contraste avec une quotidienneté gangrenée par la corruption et les milieux mafieux omniprésents. Ces exemples nous rappellent d'ailleurs que la criminalité n'est pas la seule forme de violence dans nos sociétés.

Nos objectifs furent donc à la fois modestes et ambitieux. Rester succincts sans sacrifier au simplisme. Éviter les confusions et les conclusions hâtives. Tenter de placer la problématique de la violence à la télévision dans un ensemble plus vaste, sans vouloir taire les responsabilités des médias que certains chercheurs leur attribuent.

### **1.3 Méthode de travail**

Notre travail s'est fondé sur notre expérience de téléspectateurs ainsi que sur nos lectures de la littérature spécialisée et de la presse francophone récente. Il va sans dire que nous ne prétendons pas – et de loin – à l'exhaustivité. Ni le temps à disposition ni nos compétences limitées ne nous l'auraient permise. Souvent, nos lectures ont été le fruit de rencontres de hasard, de remémorations anciennes ou de recherches sur la Toile. Nous avons ensuite tenté de rassembler et d'organiser ces bribes. Une bibliographie succincte devrait permettre au lecteur intéressé de poursuivre sa réflexion personnelle et de continuer d'enrichir ainsi le dialogue au sein du Conseil des programmes ou de tout autre cercle.

Nos conclusions – car il fallait bien que nous tentions d'en tirer – se veulent une base de discussion, un départ vers une réflexion plus approfondie, plus large et prolongée. Elles ne prétendent pas à l'originalité, mais proposent de susciter un débat sur l'opportunité d'ériger des garde-fous, sur l'intérêt de préciser des règles de déontologie ou de mener des actions plus étendues d'initiation et d'introduction, non seulement à la « grammaire » des médias audiovisuels, mais également aux mécanismes qui conduisent au déclenchement de la violence sous toutes ses formes, en sachant que l'interdit n'est jamais une solution porteuse ni d'espoir, ni de progrès.

Notre vœu est que ce rapport soit discuté et adopté par le Conseil des programmes. Que non seulement la réflexion, mais l'action du Conseil des programmes devienne effective, sur la base des recommandations qu'il aura adoptées, et que ce rapport soit diffusé auprès de toutes les instances concernées.

### **1.4 Décision du Conseil des programmes**

Le rapport a été présenté au Conseil des programmes le 30 juin 2003. Après une discussion très approfondie, le Conseil des programmes a décidé, lors de sa séance du 29 septembre 2003, de supprimer toutes les propositions de portée citoyenne générale, présentées par le groupe de travail, pour ne conserver que les propositions touchant directement la TSR. Ces propositions, adoptées lors de la séance du Conseil du 15 décembre 2003, sont présentées au chapitre 2 du présent rapport.

# Chapitre 2

## Propositions du Conseil des programmes

Ces propositions ont été adoptées par le Conseil des programmes le 15 décembre 2003. Elles ont été présentées à M. Yves Ménéstrier, directeur de la programmation à la TSR, à fins de prise de position et application éventuelle. Ci-après, ses observations figurent dans les encadrés qui suivent chaque proposition.

1. De manière générale, la TSR remplit son mandat. Cependant, les membres du Conseil des programmes, conscients de l'évolution du sensationnalisme dans les médias, demandent à la TSR d'être particulièrement attentive dans le traitement des faits, conformément à sa charte d'éthique et à la charte des droits et des devoirs du journaliste.

**Remarque**

*Par culture du sensationnalisme, nous entendons ce que Bourdieu décrit comme « une série de mécanismes qui font que la télévision exerce une forme particulièrement pernicieuse de violence symbolique (...) La télévision appelle à la dramatisation, au double sens : elle met en scène, en image un événement et elle en exagère l'importance, la gravité et le caractère dramatique, tragique (...) Les faits divers ont toujours été la pâture préférée de la presse à sensation; le sang et le sexe, le drame et le crime ont toujours fait vendre et le règne de l'audimat devait faire remonter à la une, à l'ouverture des journaux télévisés, ces ingrédients que le souci de respectabilité imposé par le modèle de la presse écrite sérieuse avait jusque là porté à écarter ou à reléguer. Mais les faits divers, ce sont aussi des faits qui font diversion. (...) Or le temps est une denrée extrêmement rare à la TV. Et si l'on emploie des minutes si précieuses pour dire des choses si futiles, c'est que ces choses si futiles sont en fait très importantes dans la mesure où elles cachent des choses précieuses. (...) En mettant l'accent sur les faits divers, en remplissant ce temps rare avec du vide, du rien ou du presque rien, on écarte les informations pertinentes que devrait posséder le citoyen pour exercer ses droits démocratiques. » Bourdieu dénonce ici une autre violence cachée.*

La TSR confirme sa constante préoccupation de remplir les critères précisés au point n° 1.

2. Nous demandons que la TSR fasse mieux connaître sa charte de déontologie, c'est-à-dire les règles que doivent respecter les producteurs de tous les programmes.

Entre-temps, cette charte a été rendue publique. Elle est accessible dans son intégralité sur Internet à l'adresse : <http://www.tsr.ch/tsr/index.html?siteSect=605000>

3. Nous demandons que la TSR s'engage davantage dans le développement de programmes culturels et éducatifs en mettant l'accent sur les valeurs promouvant le respect d'autrui.

La TSR prend connaissance de cette proposition en soulignant qu'elle en partage la finalité. Soumise aux dispositions de la concession fédérale et à l'exigence permanente d'une programmation équilibrée et financièrement viable, elle s'efforce dans la totalité de sa programmation de promouvoir les valeurs évoquées, mais ne peut multiplier à l'envi une seule catégorie d'émissions.

4. Au vu de l'importance des médias dans le quotidien, nous demandons avec insistance la création d'émissions de formation et d'éducation à l'image.

Cette proposition peut être entièrement satisfaite dans le cadre d'émissions existantes.

5. Nous demandons que la TSR diffuse chaque année une campagne d'information du public sur l'importance de l'accompagnement parental et sur le dispositif de protection des mineurs à la TV.

« TSR Dialogue » est une émission qui permet de satisfaire cette proposition.

6. La diffusion de programmes violents doit être absente dans les tranches horaires susceptibles d'être regardées par les mineurs, soit de 06h00 à 22h30.

La TSR souscrit à cette proposition, mais à la condition expresse que « de 06h00 à 22h30 » soit remplacé par « dans les horaires de journée et en première partie de soirée », sachant que ce vœu ne modifie pas l'esprit de la proposition. Cette substitution est également demandée pour les propositions n° 7, 8 et 9.

7. Nous demandons que les séries et les films diffusés par la TSR de 06h00 à 22h30 soient visionnés intégralement par ses soins avant leur diffusion.

Cette demande est déjà satisfaite en ce qui concerne les films. Mais elle ne peut pas être réalisée pour les séries. Les raisons en sont financières : elle demanderait l'engagement d'au moins deux personnes supplémentaires à plein temps. Elle l'est pourtant indirectement, car toutes les séries diffusées par la TSR sont doublées en France, dont les exigences légales sont plus sévères que celles auxquelles est soumise la TSR. Sauf accidents rares, ce système est donc très sûr, selon la TSR.

8. Nous demandons à la TSR d'intervenir auprès de "Publisuisse" pour que toute publicité susceptible de porter atteinte à l'intégrité psychologique des mineurs soit absente de l'antenne de 06h00 à 22h30.

La TSR n'est qu'indirectement concernée par cette proposition. Elle demande au Conseil des programmes d'intervenir directement auprès de "Publisuisse".

9. Les bandes-annonces présentant des images violentes ou dégradantes ne doivent en aucun cas être diffusées dans les tranches horaires susceptibles d'être regardées par les mineurs, soit de 06h00 à 22h30.

La TSR est soucieuse de satisfaire cette demande. Elle ne nie pourtant pas que certains couacs peuvent se produire.

10. Nous demandons une nouvelle signalétique à la TSR: il faut qu'apparaissent clairement à l'écran, et pendant toute la durée de l'émission, les âges recommandés. Nous suggérons d'utiliser la même signalétique qu'en France étant donné que les téléspectateurs suisses regardent aussi les chaînes françaises. Cette signalétique devrait concerner les œuvres de fiction, films et séries, ainsi que les documentaires à caractère particulièrement sensible.

La TSR n'est pas opposée à une nouvelle signalétique unique qui visuellement serait intégrée au nouveau "corporate" mis à l'antenne à l'automne 2005 et dont les critères d'application seraient établis conjointement par la TSR et des représentants du Conseil des programmes.

11. Les âges indiqués pour les films diffusés par la TSR doivent être les mêmes que les âges suggérés lors de la projection dans les salles de cinéma.

Selon la TSR, la possibilité d'explorer pour les films les recommandations des cantons ne peut être qu'un des critères qui doivent être examinés. Il n'est donc pas opportun de la citer dans la déclaration de principe et sa pertinence devra être vérifiée lors de la discussion de ces critères, d'autant qu'il ne concerne qu'un nombre réduit de fictions

12. La nouvelle signalétique ne doit pas inciter la TSR à renoncer aux avertissements précédant la diffusion de tout programme de nature à heurter les sensibilités de certains téléspectateurs.

D'accord

13. Il est avéré que l'agressivité provoquée par la violence des médias audiovisuels peut être atténuée par une verbalisation en aval et en amont et par une véritable éducation au langage des médias. Pour l'émission « Box Office », par exemple, nous demandons la réintroduction de la présentation des films diffusés / une mise en situation des films diffusés.

Pas d'opposition fondamentale. La question est de savoir si le public visé est réellement touché par une telle mesure, surtout lors de la présentation de films diffusés en *prime time*. L'expérience montre que, dans cette situation, beaucoup de téléspectatrices ou de téléspectateurs zappent rapidement vers d'autres chaînes.

En conclusion, le Conseil des programmes constate :

- Pour ce qui touche à la violence, d'une façon générale, la TSR remplit son mandat.
- A tous les niveaux, les responsables de la TSR se doivent pourtant de rester attentifs à remplir leurs obligations éthiques, contractuelles et légales.
- Il apparaît que la faiblesse de certains programmes représente actuellement une dégradation de l'offre télévisuelle dont l'effet délétère sur la jeunesse est probablement plus important à longue échéance que celui de la violence.

# Chapitre 3

## La violence - Tentatives de définitions

### 3.1 La violence : quelques éléments théoriques

« Comme agressivité et combativité, la violence est au principe des actions humaines individuelles ou collectives. Comme destructivité, elle menace continuellement la stabilité des relations des hommes entre eux, que ce soit en politique intérieure ou en politique extérieure. En tous ces sens, elle est, avec des modulations différentes, une caractéristique constante du développement humain.

À l'époque contemporaine, elle semble poser des problèmes nouveaux, tant par son augmentation et l'importance des moyens qui lui sont consacrés que par la conscience nouvelle que les sociétés en prennent. Ce qui avait toujours été une fatalité de la vie et de l'histoire semble devenir un défi. Il s'agit d'évaluer ce défi, sous tous ses aspects, en un domaine où les craintes ou les espoirs faussent le jugement. Il s'agit aussi de voir si, à une violence d'une importance inégalée, ne correspondent pas, en même temps, des aptitudes nouvelles à aborder les problèmes qu'elle suscite et à les traiter.

La violence est aussi difficile à définir qu'elle est aisée à identifier. Les dictionnaires la définissent comme force brutale, abus ou déchaînement de la force, mais les médias, les statistiques de la justice, les spécialistes de politique nationale ou internationale parlent d'agression et de criminalité, de guerre, de terrorisme, de torture ou de formes d'oppression plus discrètes mais tout aussi – sinon plus – dommageables comme l'exploitation économique. Cette situation à deux faces n'est pas surprenante.

Du point de vue conceptuel, la violence est, en effet, presque indéfinissable. Au même titre que des notions comme celles de chaos, de désordre, de transgression, elle implique l'idée d'un écart ou d'une infraction par rapport aux normes ou aux règles qui définissent les situations considérées comme naturelles, normales ou légales. Il y a, dans l'idée de violence, celle d'une perturbation ou d'un dérèglement plus ou moins momentané ou durable de l'ordre des choses. »

Ce texte, introduisant l'article Violence de l'Encyclopaedia universalis, traduit parfaitement la difficulté de notre entreprise. Nous serons probablement dans l'impossibilité de donner une réponse définitive à la question de savoir quel doit être le juste comportement des médias du service public face à l'envahissement non seulement de la violence visible et reconnaissable, mais également face à toutes les violences insidieuses qui empêchent – ne craignons pas de l'affirmer – le développement responsable et harmonieux de la jeunesse et qui mettent la télévision, en particulier, face à de terribles responsabilités.

Le rapport Kriegel tente également une définition de la violence qu'elle veut « stable, précise et opératoire », car « si nous ne parvenons pas à désigner sans ambiguïté la violence dont nous voulons préserver les enfants, aucune mesure proposée ne sera efficace : elle atteindra ce qu'elle ne visait pas et laissera intact ce qui était visé » affirme-t-elle avec une belle assurance qui relève plus de la propagande électorale que d'une réflexion menée avec tout le sérieux attendu. En fait, l'analyse qui suit cette affirmation péremptoire est nuancée et mérite certainement notre attention :

On identifie souvent la violence avec le simple usage de la force, constate le rapport Kriegel. On trouve qu'il y a violence là où il y a contrainte et là où la contrainte entraîne une souffrance. Quand on ne suppose pas que toute contrainte entraîne une souffrance. Il s'agit là d'une définition spontanée, laquelle, comme toutes les définitions spontanées, s'en tient aux signes. Si on oblige, on fait violence ; si on inflige une souffrance, on fait violence, etc. C'est pourquoi on dit souvent que la violence est à la fois facile à reconnaître, et difficile à définir... Facile à reconnaître parce que toute souff-

france s'impose avec évidence. Mais difficile à définir parce qu'on voit bien que l'usage de la force et la souffrance ne suffisent pas à identifier la violence. Il existe en effet, un usage non violent de la force et la contrainte n'est pas toujours violente : le dentiste, le médecin peuvent faire mal, ils ne sont pas pour autant violents. Et s'il peut y avoir une violence de la médecine, c'est en un autre sens. Il en va de même de la contrainte éducative, de la punition... Il faut donc aller plus loin. Nous devons proposer une définition de la violence susceptible de résister aux objections habituellement élevées : la violence est essentiellement subjective, relative à l'histoire, aux mœurs, aux préjugés des civilisations, des peuples, des individus. Ce qui semblait violent hier est anodin aujourd'hui. Il est incontestable que les mœurs ont évolué et que cette définition ne peut être indexée sur eux. Pour définir la violence, nous avons donc accompli un double parcours, d'abord de retour aux Anciens, ensuite de retour aux Modernes qui nous ont permis de compléter la définition des Anciens. Plus loin, le rapport Kriegel poursuit en ces termes : de ce point de vue, ce qui caractérise la violence, c'est la négation de l'humain en l'homme en tant que cette négation est sa visée propre. Ce qui revient à dire que la violence a une visée propre : détruire ce qui en l'homme fait qu'il est homme, pour le réduire à une animalité ou à un simple objet. Cette caractérisation renforce la caractérisation précédente : la violence n'est pas dans l'usage de la force, mais dans la visée qui tend à déshumaniser. On comprend alors que le médecin, qui rétablit la nature dans ce qu'elle doit être n'est pas violent ; de même l'instituteur qui institue l'humanité dans ce qu'elle doit être, et autres exemples du même genre, bien que les moyens utilisés relèvent souvent de la contrainte. Cette idée d'une nature humaine qui comprend des droits inviolables et donc inaliénables appartient en propre aux Modernes qui ont élaboré les Droits de l'Homme. Ils ont souligné que la sûreté, l'égalité de la personne et l'égalité des individus devant la loi, la liberté de conscience, la propriété, étaient des " droits naturels et sacrés " comme dit la Déclaration de 1789 et évidents par eux-mêmes dans la nature de l'homme parce que la nature de l'homme qui est cet être de culture contient des normes de la relation à autrui. Lorsque ces normes sont violées, lorsque leur transgression est généralisée, ce qui, en vertu de la liberté propre à chaque individu qui peut choisir de les respecter ou de les bafouer, est possible, alors une vie proprement humaine devient impossible.

On comprend en quoi la violence dite morale ou psychologique est bien une violence, elle qui, par des gestes et des paroles méprisants et humiliants, s'efforce sournoisement de rendre impossible la juste et nécessaire estime de soi-même. Les rapports de travail sont à cet égard intéressants : seule la loi peut empêcher qu'ils ne deviennent un rapport d'exploitation, c'est-à-dire un rapport dans lequel l'employé est vu comme une machine.

Ainsi, en se rapportant à ces deux caractères, la démesure et la négation de l'humain, on peut espérer distinguer les phénomènes violents de ceux qui ne le sont pas, encore que, sans doute, ils soient terrifiants... Mais ne nous y trompons pas, la violence n'est pas un événement faible : elle est proprement insupportable. Ce qui signifie qu'il n'est pas possible non seulement de vivre avec, mais même de continuer à vivre comme si on ne l'avait pas subie. On ne peut même pas vivre avec le souvenir de la violence — qui est encore violence — pas plus qu'avec la crainte d'une violence à venir — qui est déjà violence. La violence est l'exact opposé de la vie. De la vie humaine, s'entend. Nous proposons donc la définition suivante de la violence : la force dérégulée qui porte atteinte à l'intégrité physique ou psychique, pour mettre en cause, dans un but de domination ou de destruction, l'humanité de l'individu. Cette définition est au-delà des mœurs, par delà les situations politiques ou historiques circonstanciées. Elle peut constituer un critère d'évaluation des spectacles qui ne peuvent être imposés aux enfants.

Par ailleurs, le rapport Kriegel considère que la pornographie constitue un cas particulier de la violence.

Plusieurs définitions de la pornographie sont en concurrence. Les unes insistent sur les caractéristiques objectives des films pornographiques (tant d'actes sexuels, pratiqués dans telles conditions...). D'autres définissent la pornographie par l'effet qu'elle produit, à savoir l'excitation sexuelle. D'autres encore insistent sur l'image dé-

gradante donnée des femmes. Il paraît moins problématique d'adopter une définition synthétique, qui a au moins le mérite de distinguer pornographie et érotisme, à savoir la présentation d'actes sexuels répétés, destinée à produire un effet d'excitation. Il s'agit du spectacle d'une sexualité cumulative où l'intrigue et les sentiments jouent un très faible rôle.

Les jeunes sont plus vulnérables que les adultes, les dommages exercés à leur égard sont donc plus grands. Il est nécessaire de distinguer d'emblée différents dommages : dommages psychologiques, dommages à une certaine conception de la sexualité, dommages futurs pour autrui. En matière de spectacles pornographiques, les dommages n'ont pu être établis scientifiquement car il est interdit de mener des expériences psychologiques sur les enfants avec ce genre de films. Mais de fortes présomptions et de sérieux soupçons suffisent pour justifier des mesures de protection. En effet, le spectacle pornographique encombre l'esprit des enfants d'images qu'ils n'ont aucun moyen de traiter, n'a pas d'autre finalité qu'induire un effet physique, l'excitation sexuelle, qui ne leur est pas accessible. Il immerge les enfants dans une conception de la sexualité détachée de l'amour. Or, les enfants n'ont aucun moyen de savoir que ce n'est pas la seule conception possible de la sexualité et sont incapables de faire la différence avec d'autres formes de sexualité. En ce sens, le spectacle pornographique vu de façon répétée par le jeune enfant hypothèque le libre choix qu'il pourra faire, une fois adolescent, en matière de sexualité. Il peut prédéterminer de manière anticipée l'usage que le jeune fera plus tard de sa liberté sexuelle. Loin d'être une atteinte à leur liberté, le fait d'empêcher les enfants de regarder des spectacles pornographiques, préserve plutôt leur accès ultérieur plus libre à la sexualité. »

### 3.2 Bases légales et règles déontologiques consultées

L'article 93 (Radio et télévision) de la Constitution fédérale ne mentionne pas la violence sinon indirectement en fixant des buts généraux de caractère humaniste et garantissant l'égalité des droits de toute la population : « *La radio et la télévision contribuent à la formation et au développement culturel, à la libre formation de l'opinion et au divertissement. Elles prennent en considération les particularités du pays et les besoins des cantons. Elles présentent les événements de manière fidèle et reflètent équitablement la diversité des opinions.* »

Dans le droit fédéral, on rencontre la violence sous toutes ses formes dans le Code pénal suisse, surtout dans les articles 135 (Représentation de la violence), 197 (Pornographie), 259 (Provocation publique au crime ou à la violence), 261 (Discrimination raciale).

La loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV) précise les dispositions de la Constitution. Elle ne mentionne que peu la violence, mais d'une façon telle qu'une téléspectatrice ou un téléspectateur critique pourrait légitimement se demander si la télévision ne viole pas systématiquement la dernière phrase de l'article 6 en banalisant la violence : « *Sont en outre illicites les émissions qui portent atteinte à la moralité publique ou qui font l'apologie de la violence ou la banalisent.* » ou encore l'article 18 qui concerne la violence insidieuse faite à la jeunesse par la publicité. L'émission « A bon entendeur » du 13 mai 2003 a démontré, sans rémission possible, l'inanité de cette disposition, qui confère au Conseil fédéral une compétence qu'il n'est ni disposé ni capable de faire respecter : « *Le Conseil fédéral peut interdire d'autres messages publicitaires aux fins de protéger la jeunesse et l'environnement.* » Cette disposition, elle aussi, est précisée dans l'ordonnance sur la radio et la télévision : « *Sont interdites: (...) la publicité qui exploite la crédulité naturelle des enfants ou le manque d'expérience des adolescents, ou encore qui abuse de leur attachement; la publicité subliminale.* »

Ni la Concession octroyée à la Société suisse de radiodiffusion et télévision, ni les Statuts de la Société suisse de radiodiffusion et télévision, ni le Règlement de gestion de la Radio-Télévision Suisse Romande, ni encore Image directrice de la Société suisse de radiodiffusion et télévision ne mentionnent la violence. Les *Principes du programme* du 28 janvier 1982 rappellent au point 3 que « *Le collaborateur tient compte du fait que la radio et la télévision engendrent plus de réactions que d'autres médias et qu'elles ont la faculté de déclencher ou de renfoncer des réactions émotionnelles.* » La Charte d'éthique de la TSR de février 2003 est plus explicite. On peut affirmer sans prendre trop de risques qu'elle est l'image d'une forme, à la fois d'exigences et de consensus, acceptés aujourd'hui par une large partie de la population. Elle fait preuve de la haute idée qu'ont de leur mission les instances dirigeantes de la TSR. Mais elle reflète aussi le dilemme profond dans lequel se trouvent les médias et, en particulier, la télévision lorsqu'elle stipule que « *la TSR exerce une grande retenue dans la diffusion d'images violentes* » mais que l'interdiction, « *pour préserver la dignité des êtres vivants, de diffuser des images ou des propos qui illustrent avec insistance des actes de cruauté envers des êtres humains ou des animaux* » pourrait être considérée de bon droit comme neutralisée par l'exception si la diffusion présente « *une valeur d'ordre culturel, scientifique ou artistique (fiction) ou un intérêt public prépondérant.* » Car : Où sont les frontières ? Comment tient-on compte des diverses sensibilités et surtout des enfants ? Cette même disposition très (trop ?) souple est réservée à la pornographie, permise si « *des oeuvres cinématographiques ou télévisuelles présentant une valeur culturelle ou scientifique.* »

L'Union européenne se préoccupe également de la violence à la télévision. Le 31 mai 1995, sa Commission a présenté une proposition de réaménagement de la directive "Télévision sans Frontières" de 1989. Par rapport à l'ancienne directive, une modification importante visait notamment à renforcer la protection des mineurs. En deuxième lecture, le Parlement européen a proposé des amendements plus incisifs. En particulier, il décidait de l'introduction de systèmes de filtrage du type "v-chip", et demandait à la Commission de présenter dans un délai d'une année une étude approfondie de ces dispositifs qui devraient permettre aux parents d'exercer un pouvoir de contrôle sur les émissions que regardent leurs enfants. Concrètement, par exemple, il est prescrit que les émissions pour enfants, dont la durée programmée est inférieure à trente minutes, ne peuvent être interrompues par la publicité ou le télé-achat. Des dispositions restrictives sont prises lorsqu'elles ont une durée programmée égale ou supérieure à trente minutes. Par ailleurs, les États membres prennent les mesures appropriées pour que les émissions des organismes de radiodiffusion télévisuelle qui relèvent de leur compétence ne comportent aucun programme susceptible de nuire gravement à l'épanouissement physique, mental ou moral des mineurs, notamment des programmes comprenant des scènes de pornographie ou de violence gratuite. Les États membres veillent à ce que les émissions ne contiennent aucune incitation à la haine pour des raisons de race, de sexe, de religion ou de nationalité.

# Chapitre 4

## Les médias audiovisuels impliqués

La majorité des chercheurs – cela ne fait plus aucun doute – attribue aux médias audiovisuels une responsabilité importante dans la banalisation de la violence. Cette banalisation a pour conséquence, pour une frange non négligeable de la population, surtout jeune ou instable, un abaissement du seuil critique des freins psychologiques, comportementaux ou éducationnels qui empêchent le passage à l'acte.

Suite aux déprédations et à l'agression sauvage et totalement gratuite par sept jeunes dont a été victime à la mi-mai un historien en vieille ville de Berne, agression qui a bouleversé durablement la population bernoise, la professeure de psychologie de l'Université de Berne, Françoise Alsaker, constate dans le *Bund* du 21 mai 2003 que les recherches scientifiques menées sur des enfants de huit et neuf ans ont démontré l'influence nocive des représentations de la violence dans les films et les jeux électroniques. Elle fait également remarquer que de nombreux jeunes violents ont une longue carrière derrière eux, dont les traces remontent souvent jusqu'à l'école maternelle. La banalisation de la violence peut donc commencer très tôt.

La télévision, bien qu'étant un acteur important sur la scène de l'audiovisuel, n'est donc pas seule en cause. Raison pour laquelle il nous a semblé nécessaire de rappeler succinctement les divers médias sur lesquels porte la discussion.

### 4.1 Télévision

De nos jours, la télévision est probablement le média audiovisuel le plus populaire, le plus regardé et le plus écouté. Elle se caractérise par son accès facile et s'ouvre à toutes les catégories de la population. En d'autres termes, pratiquement chacun peut la suivre, quel que soit son âge, son degré d'information ou d'instruction, son caractère, du plus équilibré au plus instable.

La popularité de la télévision est telle qu'elle offre le spectacle d'une concurrence impitoyable entre les divers opérateurs, se traduisant par une course effrénée à l'audimat. En matière de nivellement de la qualité, sa situation est de tous les dangers si ses moyens financiers dépendent de son taux de pénétration. A quelques rares exceptions près, telles que les chaînes à vocation culturelle ou éducative financées uniquement par les pouvoirs publics, sa commercialisation est devenue complète, qu'elle se l'avoue ou non, même si elle appartient au service public.

### 4.2 Cinéma

Le cinéma a souffert de la popularité de la télévision. Fort habilement et avec l'aide des apports de cette dernière, il s'est imposé en phénomène complémentaire. On va au cinéma comme on va au spectacle, pour se distraire ou s'émouvoir, pour se cultiver, pour sacrifier à un rite de société (avoir vu le dernier film dont tout son entourage parle). On s'y rend seul ou en groupe, publiquement, au vu et au su de tout le monde. Le déplacement qu'implique la présence dans la salle de cinéma, le prix des places, le contrôle de l'âge légal et d'autres facteurs limitent plus ou moins sa fréquentation. Mais l'impact des images auxquelles le spectateur influençable est soumis quasiment sans défense, la publicité agressive à laquelle il est livré, accentués par l'envoûtement de la salle obscure peuvent exercer des influences diverses que nombre de spécialistes ont étudiées.

### **4.3 Cassettes vidéo et DVD**

C'est, par excellence, le domaine du privé. Films achetés dans le commerce ou par correspondance, enregistrés à la télévision, produits soi-même ou par des réseaux de distribution non publics, ils peuvent échapper à tout contrôle, même parental, si l'intéressé le veut. Régulièrement, et pas seulement à l'école, les influences néfastes de ces nouveaux médias sont dénoncées.

### **4.4 Jeux électroniques**

Leur consommation se développe à grande vitesse auprès des jeunes. La diffusion de ces jeux logiciels va de pair avec l'accessibilité pécuniaire du matériel. La banalisation de la violence la plus extrême est une des caractéristiques préoccupantes de ces médias interactifs.

### **4.5 Internet**

Dans le réseau mondial de télématique, chaque internaute est obligatoirement relié à un fournisseur d'accès. Toute information, tout message sont recueillis dans le réseau avant d'être transmis à leur destinataire et peuvent donc être connus de tiers. Mais, le nombre des échanges a pris un volume tel que, paradoxalement, Internet est également devenu un instrument privilégié des déviations de toute nature, car les organes de police et d'investigation ont les plus grandes difficultés à démasquer l'emploi abusif de la Toile.

# Chapitre 5

## Violences publiques et violences cachées

### 5.1 La violence : un problème actuel et un sujet déjà rebattu

Dans ce chapitre, nous nous sommes bornés à recueillir des témoignages propres à notre réflexion et aux recommandations que nous pourrions présenter.

La violence en général et la violence à la télévision en particulier sont sur toutes les lèvres. La lassitude et une certaine accoutumance pourraient s'emparer de nous. Nous ne sommes pas déliés pour autant de notre responsabilité. Il faut considérer ce problème dans toute sa gravité. Il ne s'agit pas nécessairement d'accuser. Il s'agit de rendre attentifs les professionnels des médias et les responsables politiques aux conséquences de leurs actes. Les premiers se mettent sous la pression de l'audimat, pression provoquée par la concurrence des autres chaînes. Les seconds circonscrivent le cadre légal, les moyens et les méthodes de financement qui forcent trop souvent les médias de service public à satisfaire le plus grand nombre, parfois à leur corps défendant. Quant aux grands médias privés, motivés en général par le seul appât du gain (nous ne parlons pas des radios et télévisions locales, plus idéalistes que mercantiles), c'est sans pitié qu'il faut les traquer dans leurs œuvres trop souvent inciviles et destructrices.

Le rapport Kriegel, dont nous parlons sous le point 4.5 constate que la croissance de la criminalité au lendemain de la Seconde Guerre mondiale se limitait à une progression des atteintes aux biens, alors qu'on observe, depuis les années 80, à des rythmes variables selon les pays, une croissance des violences interpersonnelles. Si le taux des homicides n'a guère progressé, les vols avec violence et les agressions ont connu une augmentation générale. Au cours de la dernière décennie des années 90, la délinquance des jeunes en France, en Grande-Bretagne, en Allemagne et en Italie a été le phénomène le plus notable. Elle ne marque pas de la même manière tous les acteurs des couches sociales, et caractérise d'abord celles qui sont atteintes par le chômage, les inégalités et les discriminations. Une enquête, commencée en 1994-95, poursuivie en 1998-99 dans trente-trois établissements a interrogé plus de vingt mille élèves de collèges âgés de onze à dix-sept ans, et permis de montrer une corrélation entre l'établissement défavorisé et le développement de la violence, ou encore dans la perception du sentiment d'insécurité. Le racket, les insultes, les vols, les coups, la violence ressentie, l'agressivité perçue entre élèves et professeurs, les attaques racistes, font apparaître que les plus jeunes, les plus faibles, 10% des élèves de milieu défavorisé sont en réelle souffrance.

Le sociologue Fernand Veuthey écrivait, en septembre 1991, dans l'Éducateur, que dans nos sociétés modernes, l'agressivité est drainée dans des rituels de plus en plus sophistiqués: la course aux diplômes, le carriérisme, la consommation ostentatoire, la concurrence économique, la créativité artistique, l'humour, le sport... Et chacune de ces pratiques s'exerce dans le cadre d'une institution spécifique, avec ses règles et sa hiérarchie: l'école, l'entreprise, le (super-) marché. Mais ces pratiques sont de plus en plus complexes et codifiées, entraînant des dysfonctionnements tel le stress. Des pratiques moins «légitimes» se développent contre un système économique ou bureaucratique jugé écrasant: les petites stratégies anodines (canulars, absentéisme, petites fraudes...), la «délinquance économique» (vol à l'étalage, escroquerie à assurance, fraude fiscale...), le vandalisme.

Pourtant, Fernand Veuthey, tout en dénonçant déjà l'alarmisme de certains milieux, constatait encore que la violence corporelle (homicides, coups et blessures) tendait à diminuer, en Europe, sauf dans les grandes villes où elle avait augmenté ces dernières décennies, mais sans atteindre les niveaux du siècle passé. Et lui aussi, no-

tait que la violence était moins vécue qu'elle n'était vue, dans les journaux, à la télévision (déjà !) et que la violence matérielle, physique, avait fait place, partiellement, à une violence imaginaire, symbolique. Reste à savoir si, au début de ce XXI<sup>e</sup> siècle, son commentaire serait le même, alors que se multiplient les signes avant-coureurs d'un abaissement de plus en plus important du seuil de blocage qui mène à l'acte violent, chez les jeunes.

## 5.2. L'influence des médias sur la violence : un objet de recherches

Plusieurs études récentes établissent le lien de causalité entre violence et télévision. Entre le 21 et le 23 mai 2002, le quotidien bruxellois *Le Soir* a publié une série d'articles que nous reproduisons en annexe. *Le Temps* du 27 mai 2002 introduit le sujet en rappelant que depuis que la télévision existe ou presque, les chercheurs ont questionné le lien entre ses programmes et les comportements violents. Les études se comptent par milliers – notamment aux États-Unis, où selon certaines statistiques, les chaînes offriraient aux heures de grande écoute entre trois à cinq actes de violence par heure, et jusqu'à vingt dans les programmes jeunesse – mais peu ou pas de réponses catégoriques. Selon la revue *Science* de mars, l'étude pilotée entre 1975 et 2002 par le professeur Jeffrey Johnson, de l'Université de Columbia viendrait définitivement clore le débat en montrant qu'«*il existe incontestablement un lien de causalité entre la violence médiatique et le comportement agressif de certains enfants.*» Pendant vingt-sept ans, les chercheurs ont suivi 707 familles et conclu que 25,3% des adolescents qui regardaient la TV plus de trois heures par jour se sont, au début de l'âge adulte, rendus coupables d'agressions ayant entraîné des blessures sur leurs victimes, un taux qui tombe à 5,7% chez les enfants qui passaient quotidiennement moins d'une heure par jour devant le téléviseur.

Aucun chercheur ne nie actuellement l'influence de la télévision sur les jeunes téléspectateurs, même si, parallèlement, les jeux vidéos préoccupent de plus en plus les médecins et les scientifiques. Nous sommes en présence d'une problématique complexe, où de multiples influences positives ou négatives interfèrent. Selon leur domaine de recherche, les spécialistes mettent le poids sur l'un ou l'autre aspect de la question et nuancent parfois leurs propos.

Ainsi, la psychologue à l'Université de Genève, Tanya Wranik, citée dans la *Tribune de Genève* en octobre 2002, n'incrimine pas la télévision comme cause unique et directe de la violence. Lorsqu'un adolescent est violent, c'est aussi dans l'entourage qu'il faut en chercher les raisons. Le milieu social, l'éducation des parents, le climat au sein de la famille exercent de fortes influences. La personnalité joue aussi un rôle évident.

Dans une étude réalisée de 1997 à 2000, le psychanalyste français Serge Tisseron défend l'idée que les images télévisées peuvent accroître les fragilités individuelles, amenant à des perturbations psychologiques d'autant plus graves qu'elles se cumulent avec l'influence d'un groupe. Son étude souligne l'effet démultiplicateur des images violentes sur l'agressivité naturelle des groupes. Les scènes de violence ont le pouvoir de "suspendre la pensée" en provoquant "une désorganisation psychique accompagnée d'angoisse et de honte". Elles peuvent alors réveiller des traumatismes mal intégrés, "placardisés" jusque-là dans un recoin sombre de l'âme, et potentiellement dangereux. Mais il faut, selon Serge Tisseron, qu'un groupe soit mené par un leader charismatique et que tous ses membres présentent une fragilité identique pour qu'une image violente ait un risque de mener à un acte violent. Quant aux personnes seules, il faut qu'elles souffrent d'une "pathologie mentale grave" pour qu'un meurtre virtuel déclenche un meurtre réel. Comme beaucoup de chercheurs, Serge Tisseron estime que l'effet de la violence télévisuelle dépend notamment du type de programmes dans lequel les images violentes font irruption. Il est un fait que les enfants ont tendance à rechercher des programmes violents; ces programmes "leur permettent de détourner sur des images de fiction les violences éducatives dont ils sont inévitablement l'objet". Mais encore faut-il que ces images soient clairement perçues sur un

mode imaginaire: celles qui renvoient à un quotidien trop proche -les scènes violentes que l'on peut voir dans les journaux télévisés, par exemple- seraient autrement "provocatrices".

*Le Soir* du 21 mai 2002 (voir annexe) rapporte les propos du professeur belge Thierry de Smedt, qui affirme que l'influence la plus évidente vient moins des violences manifestement mises en scène, dont le jeune spectateur perçoit bien qu'elles ne sont pas réelles, que de certaines émissions dont on aurait souvent peine à prouver qu'elles sont violentes, ce qui rend leurs effets d'autant plus pernicious. Le professeur de Smedt fait allusion à ces pubs ou à ces talkshows très spectaculaires qui banalisent des comportements sociaux indéfendables, qui suggèrent qu'on peut s'adresser à n'importe qui sur n'importe quel ton, ou estompent - comme dans le cas du Loft - la limite séparant l'espace public du domaine privé. Jusqu'ici, affirme-t-il, les études ont surtout démontré que la télévision suscitait certaines formes d'imitation qui, dans l'écrasante majorité des cas, se cantonnent strictement au registre symbolique: les enfants recourent généralement au jeu pour digérer la violence télévisuelle et se défusionner de l'image.

A la question du *Le Monde* du 15 juin 2002 de savoir s'il est légitime de montrer à nouveau la télévision du doigt, après qu'un lycéen de 17 ans a tué une adolescente, en s'inspirant du film d'horreur américain *Scream*, diffusé quelques semaines auparavant sur TF1, le pédopsychiatre Claude Allard ne nie pas cette influence. Il nuance son propos en rappelant que la télévision n'est pas la seule accusée, car elle n'est pas le seul relais, il y a aussi les jeux vidéo et internet. Il remarque que l'on observe actuellement une sorte de glissement progressif: les enfants regardent tout et n'importe quoi à la télé ou sur Internet, et éventuellement transgressent les interdits. Ils regardent aussi fréquemment les émissions destinées aux adultes, ce qui n'est pas sans conséquence sur les plus fragiles d'entre eux. Il y a un effet d'accoutumance: on s'habitue à voir des choses de plus en plus violentes.

L'effet d'imitation est indéniable et peut, dans des cas extrêmes, susciter des passages à l'acte. Des crimes auraient été commis entre autres, sous l'influence de films comme "Orange mécanique", "Tueurs nés", "Nikita", "Matrix", "Scream", "Donnie Brasco". Outre l'exemple du jeune homme de 17 ans cité plus haut, un Français âgé de 15 ans tente de tuer son père et sa belle-mère dans le même déguisement. Un autre encore entend des voix venues du film qui lui ordonne d'assassiner ses parents, ce qu'il fera ensuite pendant leur sommeil. En Haute-Savoie, un jeune homme de 18 ans tue, puis découpe son colocataire en morceaux; l'idée du découpage lui était venue en visionnant "Donnie Brasco". Mais bien évidemment des crimes auraient aussi été commis par les jeux vidéo: à Erfurt, le jeune homme de 19 ans qui s'était suicidé après avoir abattu 16 personnes dans un lycée était un grand amateur du jeu américain "Counter Strike".

Les scientifiques n'ont de loin pas épuisé le sujet. Quelques avis de professionnels méritent pourtant d'être reportés de manière un peu plus complète.

A la question de savoir ce que signifiait une image violente, Fabrice Fresnault répondait comme suit dans un article paru dans *Le Monde* du 22 juin 2002: « Trois points me semblent peu soulevés dans le débat sur l'impact - ou non - des images violentes sur notre belle jeunesse et sur le passage à l'acte de quelques-uns [notre enquête du " Monde Télévision " du 15 juin]. Tout d'abord, je comprends mal qu'on porte la suspicion sur les seules images de scènes physiquement violentes. Les termes de l'étude commandée par le ministre Jean-Jacques Aillagon à Mme Kriegel me paraissent à cet égard réducteurs.

On peut par exemple s'interroger dès le départ sur un conditionnement idéologique que les médias audiovisuels font largement subir à leur audience, et dont les thématiques ultra-individualistes et déresponsabilisantes (sur un mode ludique) pourraient façonner une société hobbesienne, autrement dit un théâtre de la guerre de chacun contre tous. Cela étant dit, les représentations de la violence sont bien entendu à questionner. Mais, alors que j'entends parler de la fréquence plus ou moins forte de représentations d'actes violents sur les écrans regardés par nos têtes blondes, j'entends fort peu parler des différences de mise en scène de la violence.

Une action violente peut être mise en scène avec une infinité de valeurs différentes. Toutes ne sont pas banalisantes et ludiques. Toutes ne sont pas traumatisantes non plus. A faire abstraction de cette réflexion, on en viendrait à considérer que les films les plus violents (donc les plus dangereux ?) sont les dessins animés de Tex Avery, où les explosions, coups de massue et chutes se succèdent parfois à un rythme frénétique... Je n'exclus d'ailleurs pas qu'un dessin animé violent puisse être traumatisant pour un enfant ou puisse susciter chez lui une imitation. Simplement, il me semble important de ne pas tout mettre dans un sac unique.

Enfin, si j'entends parler des différents supports de séquences filmées (cinéma, vidéo, Internet), j'entends très peu expliciter l'enjeu des différences de pratiques que ces supports induisent. Si vous voyez *Scream* au cinéma, vous choisissez de vous installer dans un dispositif théâtral (quoique les multiplexes jouent de plus en plus de la thématique de l'immersion dans l'image), et le déroulement du film est linéaire : même sur un mode plus ou moins ludique, chaque séquence violente s'inscrit dans une narration à laquelle vous n'échappez pas, narration qui lui donne une valeur précise, et même si vous quittez la salle avant la fin, vous êtes conscient que le film délivre un propos (même si celui-ci vous échappe ou si vous n'y adhérez pas).

Par contre, si vous avez la cassette du même film et que vous le visionnez en présence d'un groupe d'ados qui le connaissent déjà bien, vous zapperez de scène de bravoure en scène de bravoure, brisant totalement le corps du film. L'expérience peut être très riche esthétiquement, mais ce qui fait des différentes séquences autre chose que des scènes gratuites (donc banalisantes) risque fort d'y disparaître. Petite remarque au passage : pour un film donné, je pense que le système d'interdiction en fonction des âges (et de l'accompagnement) doit être plus restrictif pour la diffusion télé et vidéo que pour celle en salle (que je trouve assez équilibré) .»

Dans l'Encyclopaedia universalis, le professeur Yves Michaud donne quelques pistes sur le rôle des médias dans la perception et le développement de la violence : « Un autre aspect du nouveau visage de la violence tient à l'importance capitale qu'y prennent les médias. Compte tenu des craintes ou des espérances dont elle est porteuse, ainsi que des réseaux de communication et d'information qui quadrillent les sociétés contemporaines avancées, ce ne sont pas, en effet, les violences effectives ni le décompte objectif des dégâts et des pertes qui importent, mais ce qu'on en apprend, ce qu'on en imagine, ce qu'on en voit ou veut en voir. Le monde social et politique a toujours été celui des représentations et des idéologies, mais le développement des médias démultiplie cette situation. Il n'y a plus aucune commune mesure entre un monde où les satellites permettent de connaître et de faire connaître un incident militaire minime et un autre où la nouvelle de la chute d'un poste frontalier mettait des jours à parvenir à la connaissance de l'autorité centrale et du reste du pays. Dans le monde contemporain, le spectaculaire compte plus que la réalité de ce qui arrive, et les symboles dépassent la positivité des faits. Des guerres meurtrières – comme celle qui sévit entre l'Irak et l'Iran de 1980 à 1988 – passent pratiquement inaperçues, alors que des événements moins importants, comme les actes de terrorisme, en général peu meurtriers, sont montés en épingle. Du coup, d'ailleurs, la bataille pour les images devient le prolongement des affrontements sur le terrain et peut compromettre des situations acquises militairement ou vice versa: on l'a vu plusieurs fois dans les épisodes du conflit israélo-palestinien. Le thème ambigu de la « désinformation » a ici toute sa signification. La prise en compte de l'impact des actions dans les médias fait, en tout cas, désormais partie de la stratégie elle-même, et c'est aux adversaires de neutraliser, ici aussi, leurs actions respectives.

Indépendamment de cet affrontement, il est important de tenir compte d'un facteur de « figurabilité » propre aux événements et aux actes eux-mêmes. Certains actes se prêtent en effet mieux que d'autres à la diffusion et à la mise en spectacle. Le fait même que la violence soit une infraction ou une crise par rapport à un état normal crée déjà par principe une solidarité entre cette violence et les médias. On ne fait pas un journal ou un bulletin d'information pour annoncer qu'il n'y a rien à annoncer. C'est pourquoi les journalistes ne peuvent se passer des faits divers. Il y a dans l'idée d'événement celle d'une nouveauté, et l'anormal est évidemment plus neuf que le déjà

vu et le normal. Dans ces conditions aussi, certaines violences se prêteront mieux à la diffusion que d'autres. Un crime sanglant et atroce est plus frappant qu'un détournement de fonds, un attentat plus spectaculaire qu'un camp de concentration ou une guerre. De même, toutes les violences qui durent ou se transforment en état de fait tendent à perdre leur impact. Cette diversité en matière de figurabilité privilégie ainsi le spectaculaire, l'unique, le quantitatif immédiat par rapport à l'ordinaire, à l'endémique, au quantitatif distribué dans la durée.

Les conséquences de cette situation sont importantes: non seulement les acteurs doivent tenir compte des médias, mais il leur arrive souvent de jouer principalement pour eux. Ainsi en est-il pour le terrorisme, qui, s'il porte atteinte aux rouages essentiels de l'État, cherche d'abord à attirer l'attention sur ses revendications propres et éventuellement à produire, grâce au relais des médias, un sentiment diffus d'insécurité mettant en cause la capacité de l'appareil d'État à maintenir l'ordre et à agir comme monopole de la violence légale. On l'a vu avec les Brigades rouges en Italie. Il y a ainsi une sorte de «rétrocommande» de la violence par les médias: on agit d'abord pour l'effet d'information. Les conséquences en sont ambiguës: d'un côté, effectivement, la violence réelle n'a rien à voir avec la violence diffusée – elle peut même être très faible –, mais, d'un autre côté, la violence diffusée contribue très réellement à produire et à entretenir des sentiments d'insécurité qui pèsent lourd dans la vie politique ou même dans la vie sociale tout court. En outre, la diffusion de la violence par les médias n'est pas du tout sans influence sur la production d'une sorte d'habitude à la violence, qui s'en trouve banalisée. Nous avons très peu d'expériences directes du monde et nous ne percevons qu'indirectement la plupart des choses que nous croyons réelles. En ce sens, la violence, représentée de manière stylisée et spectaculaire par les médias, contribue à la constitution de notre image du monde. Elle devient un phénomène non seulement normal mais, à bien des égards aussi, esthétisé et neutralisé par ses formes de représentation. Les études de psychologie expérimentale (notamment les travaux de Bandura) confirment ce rôle d'une violence figurée dans la suggestion de l'agressivité réelle. »

### 5.3 Une violence cachée

Faut-il rappeler que la violence cachée, diffusée par la télévision, souvent à son insu ou sans qu'elle soit en mesure de la maîtriser, présente un autre danger réel pour la jeunesse. L'excellente émission de la Télévision Suisse Romande *A bon entendeur* en a présenté, comme nous le rappelions plus haut, un aspect particulièrement dangereux. Il s'agit de la publicité, qui peut exercer une influence pernicieuse sur un de ses publics cibles préférés, à savoir les enfants. Au terme de l'émission du 13 mai 2003, le Dr Bertrand Kiefer, rédacteur en chef de *Médecine et hygiène*, ne laissait planer aucune équivoque quant au danger de laisser l'enfant seul devant l'image déformée des réalités sociales et économiques qui lui était présentée par une certaine publicité s'adressant en priorité à lui. Il insistait particulièrement sur la nocivité, pour l'enfant, d'avoir son propre poste dans sa chambre. Les enseignants savent bien comment les parents, souvent en toute bonne foi, récompensent et encouragent leurs enfants pour de bons résultats scolaires : le poste de télévision individuel, placé dans la chambre de l'enfant, n'est pas un cadeau rare, mais tellement condamnable !

Laissons la parole au site Internet d'ABE :

Dans les pays occidentaux, la population a fait, plus ou moins activement, le choix de l'économie de marché. A elle, à nous donc, d'en assumer les conséquences, dont certaines concernent directement nos enfants.

C'est le cas de la publicité. Par ce biais, et par celui de la politique des marques et des produits, politique remarquablement subtile et bien pensée, le système économique s'arrange pour faire entrer le plus tôt possible les enfants dans l'univers de la consommation. Certains « penseurs » du marketing n'hésitent pas à dire aux patrons des grands groupes qui les consultent qu'il faut apprendre aux enfants à devenir

consommateurs entre deux mois et deux ans. Le conseil dans ce domaine actuellement est le suivant: il faut s'engouffrer dans la fragilité des familles et de l'autorité pour installer les marques. Elle doivent devenir les nouveaux repères de la société.

Lancez votre enfant dans un supermarché, vous comprendrez tout de suite de quelle manière le pouvoir industriel se sert de lui pour asseoir son autorité. Face aux produits, l'enfant vise des personnages, des jouets. En fait, il recherche des références. Ces références sont minutieusement travaillées. Lydie Fourkal gère le domaine packaging de la Coop en Suisse: "Les enfants sont les cibles de demain. Ce sont les acheteurs de demain. C'est donc intéressant de les habituer très tôt à notre univers, à notre marque et à nos produits."

Sur 7000 produits Coop, seuls une dizaine visent directement les jeunes. L'entreprise n'a pas besoin d'en faire plus. Elle profite des retombées des autres marques très profilées jeunesse en les proposant à côté de ses propres produits. Dans les rayons du bas, à hauteur d'enfants, on trouve tout ce qui attire les plus petits. L'enfant est devenu une cible parce que c'est lui qui influence près de 50% des achats familiaux.

Cette prise de conscience, les entreprises l'ont eue, il y a une vingtaine d'années, au moment où la société se repositionnait. C'est l'avis de la sociologue parisienne Monique Dagnaud, spécialiste en la matière: "C'est le passage d'une société patriarcale, où ce sont les parents qui décident pour l'engagement de biens qui engagent un financement familial, à une société dans laquelle les enfants sont consultés à peu près sur tout."

Plus loin, l'auteur du texte fait remarquer que dans les pays industrialisés, on estime le matraquage publicitaire à plus de 2500 impacts par personne et par jour. Le plus grand diffuseur de pub est sans aucun doute la télévision, un des passe-temps favoris des jeunes. Les 4-10 ans passent, en moyenne, 2 heures 18 par jour devant leur petit écran et un jeune sur quatre a sa propre télévision. Si les publicitaires veulent peser sur la famille, ils se doivent d'être omniprésents face aux enfants... (...) Qu'elle soit faite à leur intention ou non, la publicité représente 10% des images que les moins de 10 ans absorbent. En moyenne, 72 spots par jour, 30'000 en une année. A cet âge-là, ils perçoivent à peine la différence entre une publicité et un programme télé. Ce qui compte pour eux, c'est que le message passe à l'antenne. L'enfant glane les infos à la TV. S'il est séduit, il en reparle à la table familiale. Selon une étude américaine, dans un supermarché, 65% des demandes des enfants sont acceptées par leur parents. Les annonceurs ont réussi leur coup. 'L'appétit, vis-à-vis des marques et du paraître, de certains enfants, peut devenir aliénant dans le sens où cela borne leur horizon' (Monique Dagnaud, sociologue). La publicité à la télévision, c'est une affaire d'État. Chaque pays a sa loi en la matière. Certains organismes s'insurgent et rappellent qu'un enfant reste un enfant, et qu'en aucun cas, il ne doit être considéré comme un faire-valoir de produits.

C'est probablement en Suède que la réflexion sur cette question est la plus aboutie. Dans ce pays, une publicité ne doit jamais s'adresser directement à l'enfant. Elle peut viser la famille tout entière, à travers les parents, mais les publicités qui visent trop grossièrement les enfants sont interdites. De plus, les spots vantant des produits susceptibles d'intéresser les enfants sont interdits de diffusion deux heures avant et deux heures après un programme jeunesse. Le débat sur l'efficacité de ces mesures n'est toujours pas clos, dans ce pays, mais, au moins, il y a un débat. Ailleurs dans l'union européenne, l'idée de protéger les plus jeunes des appétits des marchands a été balayée.

En Suisse, la publicité télévisée est limitée à 12 minutes par heure. Elle doit être clairement séparée du programme et, selon la loi, elle ne doit pas exploiter la crédulité de l'enfant ou le manque d'expérience des adolescents, mais il n'existe aucun zèle dans l'application de cette loi. Elle est même totalement dépassée dans la mesure où la publicité se joue depuis longtemps des barrières entre les générations. Sa force, c'est justement de placer l'enfant dans le rôle de l'adulte, de le flatter en valorisant sa précocité. La publicité destinée aux plus jeunes incite les enfants à parodier le monde des adultes. On joue avec les âges, on crée des confusions entre générations et on

obtient un comportement standardisé de consommation. Le fait de mettre les enfants en scène dans la publicité n'est pas nouveau, c'est la construction du discours de séduction qui s'affine.

En Suisse, un des tout grands clubs pour enfants s'appelle Les Zap. C'est le club pour enfants de la TSR. Damien Ottet est l'artisan de ce nouveau concept gratuit qui fait un carton. Il nous explique: "La création du club a été liée à la forte concurrence qu'on a subie il y a quatre ou cinq ans, lorsque les programmes ont été diffusés sur TSR 2. On était soumis à une concurrence extrême de Cartoon, de France 2 et de France 3. Il fallait trouver un outil de fidélisation pour se démarquer de nos concurrents. C'est là qu'on a décidé de créer un club, qui, aujourd'hui, a un succès assez important, puisqu'on a plus de 40'000 membres en Suisse romande. C'est magnifique."

Adhérer au Zap, c'est recevoir gratuitement une carte de membre et un journal mensuel. Les enfants bénéficient d'avantages dans différents musées ou lors de manifestations diverses. Les Zap ont leur site Internet et, bien sûr, des programmes télévisuels tout au long de la journée.

Pour faire vivre ce club, la TSR a dû faire appel à des sponsors. Ce sont les garants du financement des Zap. Sans sponsor, pas de club pour enfants et pas d'outil de fidélisation à la chaîne. Inévitablement, les jeunes sont livrés aux marques.

Damien Ottet nous explique: "Effectivement, ils sont régulièrement en contact avec la publicité dans le cadre des émissions notamment pas le biais des billboards (sponsors des émissions) et c'est vrai qu'il y en a passablement l'après-midi. Mais il n'y a pas de relation entre ces billboards et le contenu des émissions. C'est pour nous l'élément essentiel."

Mais, éthiquement, cela ne vous dérange pas que l'enfant soit confronté à ces publicités dans le cadre des émissions? "Cela ne me dérange pas dans la mesure où les sponsors ont un rôle bien précis. C'est-à-dire qu'ils cherchent de la visibilité dans l'environnement des programmes pour les enfants. Par contre, ils n'ont aucune influence sur le contenu des émissions. C'est là l'essentiel."

Pourtant, entre deux émissions, c'est un matraquage permanent des différents sponsors. C'est un fait indiscutable sur lequel les producteurs des Zap n'ont pas de pouvoir. La régie publicitaire Publisuisse choisit les sponsors, vend l'espace publicitaire de ces cases-là à qui elle le veut, de préférence, comme chacun peut le voir, pour des publicités qui concernent directement les enfants. Les petits cerveaux peuvent donc très facilement confondre programme et publicité.

Notre groupe de travail se pose très sérieusement la question : Sommes-nous complices de cette violence cachée, qui veut faire de nos enfants une population d'esclaves ?

#### **5.4 Les pouvoirs publics se sentent concernés**

Sujet récurrent parce que – sans aucun doute – préoccupant, la violence à la télévision n'est pas sans interpeller la sphère politique. En Suisse, les parlementaires interviennent régulièrement en la matière. Le postulat Ruckstuhl (1993) demandait au Conseil fédéral de prendre des mesures dans le but d'instituer un organe européen à qui serait confiée l'élaboration d'une déclaration, contraignante et reconnue par toutes les parties, fixant les limites de la représentation de la violence et qui serait également chargé de surveiller l'application de cette sorte de code d'honneur "contre la violence à la télévision". L'interpellation Zwygart (1994) avait pour but de rendre le Conseil fédéral et le public attentifs à l'*Appel des professeurs de psychiatrie bernois contre la violence dans les médias*. Il demandait au Conseil fédéral de charger les médias ayant une concession de sensibiliser les spectateurs ou auditeurs au problème de la violence et de commencer une expérience dans ce but, sachant que « *les médias transmettent quotidiennement des images de violence, qui ont des effets sur les individus et sur notre société, portant ainsi une lourde responsabilité.* »

La Conférence Intercantonale de l'Instruction Publique de la Suisse romande et du

Tessin (CIIP), sans se préoccuper spécifiquement de la violence dans les médias, a chargé en 1999 son secrétariat de mettre en œuvre la « réalisation de ressources en matière d'éducation et de prévention pour les écoles de la Suisse romande et/ou de proposer des ressources existantes sur le marché ». L'éducation et la prévention sont donc bien à l'ordre du jour. En novembre 1999, un groupe de travail, composé de sept personnes, a été constitué par le Secrétaire général, suite aux mandats reçus de la CIIP et de la Commission romande de Radio-Télévision éducative. Ce groupe de travail sur les technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement (TICE) a été chargé de « conduire une réflexion et de présenter des propositions d'ordre conceptuel, organisationnel et de gestion pour le traitement des questions relatives à un meilleur usage et intégration des ressources éducatives et formatrices des médias électroniques dans le monde de l'école ainsi que des modalités d'une participation de ce monde à la production de ces ressources ». Son rapport, très technique, présenté en novembre 2000, se préoccupe avant tout des développements et des ressources actuelles des moyens éducatifs électroniques modernes, tels qu'ordinateurs, radios et télévisions éducatives, etc. Il nous laisse sur notre faim quant à notre sujet. Il reste à espérer qu'une réflexion plus pédagogique, plus éducationnelle et, par là, plus préventive se fasse jour en son sein.

La réflexion sur la violence dans les médias est aujourd'hui universelle. Nous nous contentons ici de mentionner les réflexions menées dans les pays francophones, particulièrement en France.

Avant que le nouveau ministre de la culture, Jean-Jacques Aillagon, ne se penche sur ce dossier, Ségolène Royal, ministre déléguée à la famille du gouvernement Jospin, avait fait de la lutte contre la violence à la télévision une affaire personnelle. Elle avait commandé un rapport au Collectif interassociatif Enfance et Médias (CIEM), dont la version définitive a été remise le 3 mai 2002 : " L'environnement médiatique des jeunes de 0 à 18 ans : que transmettons-nous à nos enfants ? ", rédigé par deux sociologues des médias, Divina Frau-Meigs et Sophie Jehel. Après les élections françaises, Ségolène Royale s'est dit décidée à déposer une proposition de loi sur la protection du jeune public au sein des médias : « *De toute façon, on ne pourra pas en faire l'économie* », a-t-elle affirmé. Pour ce faire, elle souhaitait notamment que les pouvoirs du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) soient renforcés : « *Le problème, c'est que cette institution n'intervient qu'a posteriori - quand elle a le courage de réagir -, et qu'elle relève d'un petit milieu parisien qui fonctionne sur le mépris du public. Qu'attend-elle, par exemple, pour interdire la programmation de films pornographiques sur Canal+, pourtant contraire à la directive européenne ?* »

Rappelant que le domaine de l'audiovisuel relève du ministère de la culture, Dominique Baudis, président du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), a indiqué quant à lui qu'un dialogue avec les chaînes était engagé à ce sujet et que son conseil usait de sa force de proposition pour mieux remplir, en négociation avec elles, sa mission de protection de l'enfance et de l'adolescence. Ainsi, des enquêtes ayant montré que la signalétique actuelle est mal comprise d'une bonne partie du public, le CSA avait présenté aux directions des chaînes hertziennes, mercredi 12 juin 2002, une codification plus claire : des ronds avec un chiffre à l'intérieur indiquant l'âge au-dessous duquel le programme est déconseillé (moins de 8, 12, 16 et 18 ans). Ces nouveaux pictogrammes entraient en vigueur avant la fin 2002.

## 5.5 Un document incontournable, le rapport Kriegel

Afin de faire le point sur l'état des connaissances actuelles, le ministre de la culture et de la communication, Jean-Jacques Aillagon, a confié à la philosophe Blandine Kriegel une mission sur " l'impact de la violence à la télévision sur le public et les jeunes ". L'universitaire, auteur notamment des ouvrages *Les Droits de l'homme et le droit naturel* (PUF) et *Philosophie de la République* (Plon), a constitué une commission de réflexion composée de sociologues, psychiatres, journalistes et professionnels de la télévision. En prologue, Blandine Kriegel a expliqué que « *La télévision est prise entre*

*deux feux. On reproche aux médias de trop parler de la violence, de l'insécurité, alors que celle-ci n'est que le reflet de la société. Il s'agit de trouver une cote suffisamment bien taillée afin de satisfaire des intérêts contraires.* » Devant les responsables des chaînes des télévisions françaises, elle a déclaré : « *L'image est devenue un vecteur privilégié de la violence.* » En évoquant la catharsis d'Aristote, cet effet de « purgation des passions » produit sur les spectateurs d'une représentation dramatique, elle demande à juste titre si cette doctrine, qui est exacte pour des adultes, l'est également pour un public jeune. S'intéresser à la violence dans les médias n'est pas une question de censure ni d'ordre moral : « C'est comme dans Antigone, de Sophocle : les principes qui s'opposent sont tous les deux valables », dit-elle.

Le 14 novembre 2002, Madame Kriegel remettait son rapport au ministre de la culture. Il a suscité en France, et au-delà, de nombreux commentaires, allant de l'approbation enthousiaste au rejet, tant pour des questions de forme – compréhensibles, mais peut-être excusables au vu des délais très courts que la commission s'était donnés – que pour des questions de fond, puisqu'il s'attache surtout à fixer des normes restrictives plutôt que de miser sur la prévention, la responsabilisation de tous les partenaires et la transparence. Il nous paraît intéressant de reproduire ici quelques extraits à chaud de la presse française après la remise du rapport à Jean-Jacques Aillagon.

**TF1** (Mis en ligne sur [www.tf1.fr](http://www.tf1.fr) le 15.11.2002)

### **Violence et télévision : des "effets nets"**

Le rapport "Violence et télévision" de Blandine Kriegel, rendu public ce jeudi, pointe l'impact des programmes violents et pornographiques sur les enfants. Il propose d'établir des tranches horaires "protégées" et une classification des films sur tout support, y compris l'Internet.

(...) Ce texte préconise une réorganisation de la commission de classification des films qui s'étendrait "progressivement à tous les écrans", ainsi qu'une "mise hors de portée des enfants" des programmes violents ou pornographiques. Il s'agit, non pas d'interdire autoritairement, mais de mettre en place un système de régulation pour ces programmes, en concertation avec toutes les parties prenantes, avec pour objectif primordial la protection des enfants.

"Les programmes violents ou pornographiques ne doivent en aucun cas être diffusés dans des tranches horaires susceptibles d'être regardées par les enfants de 7 heures à 22h30", indique le rapport de la commission. Celle-ci s'est "accordée à reconnaître un effet net de l'impact de la diffusion de spectacles violents sur le comportement des plus jeunes et/ou un ensemble de présomptions convergentes tendant à établir cet effet". Elle note en particulier que "les effets émotionnels à court terme de l'exposition à la violence télévisuelle sont des réactions de crainte, d'anxiété et de détresse." Sur le long terme, la conséquence est "une désensibilisation du spectateur qui s'habitue à la violence." La commission propose donc de mettre en place un système de double cryptage ou de paiement à la séance pour les programmes pornographiques. Elle propose aussi des abonnements spécifiques pour les spectacles ou chaînes pornographiques proposés dans les bouquets de programmes et de prohiber pendant les heures protégées "les bandes-annonces représentant des images violentes ou pornographiques".

Pour la réorganisation de la commission de classification des films qui actuellement ne classe que 20% des films alors que nos voisins en classent 80%, le rapport suggère d'"établir des normes de classification proches de la moyenne européenne", avec des critères moins laxistes. Mme Kriegel préconise d'étendre cette classification "progressivement à tous les écrans, vidéocassettes, DVD, jeux vidéos et ultérieurement Internet". La commission de classification admettrait en son sein des représentants du droit des enfants ainsi que des diffuseurs.

Jean-Jacques Aillagon a jugé que, dans son rapport, Blandine Kriegel avait fait "le choix de la concertation plutôt qu'une interdiction brutale" et qu'il s'y reconnaissait "philosophiquement et politiquement". (...)

L'éditorial du Monde 15.11.2002

### **Écrans violents**

La question de la violence et de la pornographie à la télévision suscite tant de passions qu'il n'était pas inutile, avant que s'ouvre un débat public, de demander à des experts un diagnostic aussi précis et mesuré que possible. On n'attendait pas du groupe de travail réuni autour de Blandine Kriegel, à l'initiative du ministre de la culture, Jean-Jacques Aillagon, qu'il apporte des réponses définitives à un problème aussi complexe. On souhaitait seulement qu'il offre à la discussion générale des informations et des idées suffisamment riches et variées pour favoriser ensuite les décisions nécessaires. De ce point de vue, le rapport que la commission vient de rendre public aidera, à coup sûr, à progresser dans la compréhension du phénomène et dans la recherche de solutions éventuelles.

Une des premières conclusions que formulent les personnalités réunies par Blandine Kriegel est que la violence et la pornographie à la télévision ne sont pas sans conséquences sur ce que Mme Kriegel appelle "la montée indifférenciée et indistincte de la violence et de la délinquance dans tous les secteurs de notre société". A ceux qui nient l'existence d'un lien direct entre le contenu des programmes et l'état de la société, en estimant que les écrans ne font que refléter la réalité du monde extérieur, la commission répond par une évaluation des effets de "l'inflation de la violence à la télévision". Elle s'accorde à reconnaître, selon le rapport, "un effet net de l'impact de la diffusion de spectacles violents sur le comportement des plus jeunes et/ou un ensemble de présomptions convergentes tendant à établir cet effet". Quelles que soient les recommandations qu'entraîne un tel constat, il était important que celui-ci fût fait pour que soit écartée la tentation de l'immobilisme ou de l'inaction face aux évolutions de l'industrie contemporaine des images.

Les recommandations de la commission sont relativement modestes, ce qui est plutôt une bonne chose. Elles se réclament explicitement de l'expérimentation chère à Jean-Pierre Raffarin, puisqu'elles suggèrent une durée probatoire d'un an avant que soient envisagées "des mesures plus drastiques". Elles se fondent sur le respect de la liberté de création, tout en soulignant qu'en cas de heurt entre le principe de liberté et le principe de protection des enfants c'est le "droit des enfants" qui doit prévaloir. Elles insistent enfin sur la responsabilité de chacun : l'État, les diffuseurs, les réalisateurs, les familles, les éducateurs.

Mettre la pornographie hors de portée des enfants par divers procédés, demander aux chaînes d'établir des chartes de déontologie, d'améliorer la signalétique de leurs émissions, de renoncer à diffuser des programmes violents ou pornographiques dans la journée, d'assurer aussi un large volet éducatif : ces propositions vont dans le bon sens. Elles ne lèvent pas toutes les ambiguïtés, propres à la nature même de la question posée. Car il y a bien une violence dans le monde tel qu'il est dont l'information télévisée devra toujours rendre compte.

Le Monde 15.11.2002

### **Le rapport Kriegel veut bannir la violence de la télévision (extraits)**

*"La responsabilité de la télévision avait été présumée, personne aujourd'hui ne peut plus prétendre l'ignorer".* C'est en ces termes que la philosophe Blandine Kriegel devait présenter ses recommandations à Jean-Jacques Aillagon, ministre de la culture et de la communication.

A la suite d'une montée en puissance du débat public sur la question de la responsabilité de la télévision face à la violence de la société, le ministre a demandé à Mme Kriegel d'évaluer la place que les représentations violentes occupent "effectivement" à la télévision, d'analyser leurs effets sur la sensibilité et le comportement du public et de proposer des actions.

*"La dérive de la violence dans notre société républicaine démocratique particulièrement attachée à la liberté est un phénomène dont nous avons lentement et récemment pris conscience. Que nous est-il arrivé ?"*, résume la présidente de la Commission dans un rapport qui fait la synthèse des réunions et débats ayant rassemblé, de-

puis l'été, 36 personnalités venues du monde des médias, de l'Université, de la médecine et du droit.

Premier constat. *"Il existe des effets -de la violence à la télévision- sur les enfants mais aussi sur les jeunes adultes",* lit-on dans le rapport. Parmi eux : la baisse de l'inhibition et de la culpabilité, l'acquisition de stéréotypes, l'excitation, l'imitation pure et simple. *"L'effet est net, proportionnel au temps passé devant l'écran",* écrit le rapport qui conclut *"à l'existence d'un pouvoir et d'un danger de la violence télévisée"*

Mme Kriegel propose de renforcer le caractère absolu de l'interdiction - qui existe en théorie depuis 1989 - de diffuser des images violentes entre 6 h 30 et 22 h 30. Dans une logique éducative, une signalétique positive pourrait être mise en place afin de promouvoir les émissions qui mettent en valeur le respect d'autrui et le dépassement de la violence. *"La loi et le règlement ne sont pas les seuls modes de régulation de l'espace audiovisuel",* estime Mme Kriegel qui demande, pour seule recommandation législative, de modifier l'écriture de l'article 227-4 du code de procédure pénal de façon à le doter *"d'une incrimination plus étroite donc plus raisonnable et plus applicable"*.

Plus généralement, il est proposé au gouvernement de soutenir *"un pacte de liberté et de responsabilité"* qui lie *"l'État, les réalisateurs, les diffuseurs, les familles et les éducateurs"*. Pas question donc d'interdire simplement la pornographie, la Commission veut *"un programme élargi de mise hors de portée des enfants des spectacles violents"*. Autour d'une définition cohérente de la violence : *"La force déréglée qui porte atteinte à l'intégrité physique ou psychique pour mettre en cause dans un but de domination ou de destruction l'humanité de l'individu."* La commission estime qu'un même critère d'évaluation doit servir à la mise en place d'un système cohérent de classification des images, quel que soit leur type de diffusion (télévision, DVD, Internet, les K7, les films en salles), avec pour principe prévalent, celui de la protection des enfants. Pour atteindre ce résultat, la Commission estime qu'il faut réorganiser la Commission de classification des films qui dépend de la rue de Valois. Faciliter sa saisine à tous les supports, élargir sa composition.

La pornographie devrait être mise hors de portée des enfants par le double cryptage - il faut à chaque visionnage entrer un code personnalisé —, et séparer les chaînes qui diffusent ces programmes de l'offre commerciale classique. Par ailleurs, les bandes-annonces qui vantent les films violents pendant les *"horaires protégés"* (6 h 30-22 h 30) doivent être *"prohibés"*. La tolérance accordée aux opérateurs par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) - ils sont autorisés à diffuser 4 films interdits aux moins de 12 ans à 20 h 30 par an —, ne serait plus accordée : *"Les programmes violents ou pornographiques ne doivent en aucun cas être diffusés dans les tranches horaires susceptibles d'être regardés par les enfants",* recommande Mme Kriegel qui veut renforcer les missions du CSA. L'autorité pourrait décider des sanctions pécuniaires et devrait se doter d'*"une commission d'évaluation de la dérive violente"*.

Enfin Mme Kriegel, demande aux chaînes de faire connaître publiquement leur charte déontologique, de calquer leur signalétique anti-violence sur celle de la future commission de classification et de se doter de comités de contact permettant des échanges avec les associations, les familles, et les auteurs.

Reste au ministre à se prononcer. Dans l'entourage de M. Aillagon, on expliquait jeudi matin qu'*"entre un rapport et l'appréciation de son commanditaire, il y a l'espace de la réflexion"*.

Florence Amalou

Le Monde 15.11.02

### **Etienne Mougeotte contre "une télévision aseptisée"** (extraits)

Au lendemain de la publication du rapport de Blandine Kriegel, Etienne Mougeotte, vice-président et directeur général de l'antenne de TF1, se déclare opposé à une interdiction entre 21 heures et 22 h 30 de films ou séries comportant des scènes de violence, qui relève pour lui du *"domaine de la censure"*. *"Je crois qu'on ne peut pas imaginer que la télévision devienne une télévision aseptisée à 21 heures"*.

Il propose de *"dire oui à 7 h 30/21 heures, mais qu'on puisse continuer à diffuser (...) des grands films, que ce soit La Liste Schindler, Le Soldat Ryan ou la Jeanne d'Arc"*

de Besson, avec naturellement des spécifications très claires. Ce sont des programmes qui ne sont pas faits pour les enfants. En diffusant, nous prenons nos responsabilités, les parents aussi peuvent prendre les leurs". "Notre objectif, c'est 'oui, protéger les enfants', mais en tout cas pas de censure et pas de mise en cause de la liberté des créateurs", dit-il.

Quant à l'interdiction aux heures de grande écoute des bandes-annonces comportant des scènes de violence, Etienne Mougeotte se déclare "tout à fait partisan de cette mesure", qu'il affirme appliquer déjà. Interrogé à propos de programmes comme "Le Maillon faible", M. Mougeotte souligne que "c'est un jeu". "Ce n'est en rien de l'exclusion. C'est simplement une forme de dérision, et à la fin du "Maillon faible", Laurence (Boccolini) fait un énorme clin d'œil et les enfants comprennent. Donc, ne mélangeons pas tout."

Le Monde 16.11.2002

### **Le rapport Kriegel très critiqué par les cinéastes**

Ils redoutent de voir leurs créations censurées.

(...) "Je suis fou furieux", s'est exclamé Hervé Bérard, membre de la Société des réalisateurs de films (SRF) et de la Commission de classification des films du Centre national du cinéma (CNC), cité par le quotidien *Libération* du vendredi 15 novembre. "Blandine Kriegel a été mandatée pour un rapport sur la violence à la télévision et elle s'en prend au cinéma en sortant une réforme de la censure, tous azimuts, au détriment des créateurs et des spectateurs." Il conteste les comparaisons faites entre la France et la Grande-Bretagne sur le pourcentage de films qui font l'objet de restriction de classification, en précisant que les Britanniques "veulent justement alléger leur censure". Même son de cloche du côté des Auteurs-réalisateurs-producteurs (ARP) qui, par la voix de Pascal Rogard, son délégué général, également cité par *Libération*, ont déclaré : "Des atteintes pareilles à la liberté de création, on ne va pas les laisser passer en quelques phrases. Cela mérite qu'on prenne le temps d'une analyse et d'une réplique concertée."

A contrario, Hubert Brin, président de l'Union nationale des associations familiales (UNAF) a, le même jour, apporté son soutien aux travaux de la commission. "Je partage la proposition de réorganisation de la commission de classification des films. Actuellement, 20 % des films sont classés par cette commission contre 80 % dans de nombreux pays étrangers", a-t-il souligné, en affirmant, à son tour, la nécessité d'une cohérence dans la classification des œuvres télévisées avec les autres supports, cassettes, DVD, jeux vidéo et Internet. "Il ne s'agit pas d'un retour à l'ordre moral, mais de la nécessaire protection de l'enfance", a-t-il ajouté. Une position partagée par Christian Jacob, le ministre délégué à la famille, pour qui le rapport Kriegel "va incontestablement dans le bon sens et vise à une meilleure protection de l'enfance". Lui fait deux propositions, l'une pour élargir les plages horaires protégées de 6 h 00 à minuit (contre 6 h 30 à 22 h 30 actuellement) et demande à ce que soient validés par un cabinet indépendant les procédés de double cryptage qui devraient limiter l'accès aux films pornographiques. (...)

Laurence Girard

# Chapitre 6

## Responsabilités

### 6.1 Responsabilité des parents

Deux aspects de la responsabilité parentale nous semblent dignes d'être succinctement évoqués ici.

Nous n'insistons pas sur le premier qui découle des chapitres précédents : l'importance de suivre la télévision en commun, dans le cadre familial, de dialoguer, de commenter et par là de former l'esprit critique, de cultiver, de compléter l'information transmise par le média, voire de sécuriser. En un mot d'éduquer ses enfants.

Un deuxième aspect mérite un rapide détour. Pour cela, nous prendrons pour prétexte le livre *Enfants-rois, plus jamais ça!* (Albin Michel) de la psychanalyste Christiane Olivier. Dans son ouvrage, elle met le doigt sur une vision faussée de l'éducation anti-autoritaire, qui fait encore des ravages de nos jours – non pas l'éducation antiautoritaire, mais son application erronée ! –, par l'insécurité dans laquelle elle place un grand nombre de parents.

L'analyse de Christiane Olivier entre dans le contexte de notre travail, car elle nous met en présence d'incitations cumulatives à la violence. En effet, à une influence éventuellement négative de la télévision s'ajoute celle engendrée par le laxisme – volontaire ou involontaire – des parents qui, en accédant à tous les désirs de leur enfant, font une erreur psychologique énorme selon Christiane Olivier. Si les parents refusent de prendre les choses en main, leur enfant n'arrivera bientôt plus à supporter la moindre contrainte et ne saura finalement réagir, face aux contrariétés, que par l'agressivité et la violence. Devenu grand, l'intouchable despote continuera sans doute d'exiger tout et tout de suite avec tout le monde, restera indifférent aux autres et sera, par conséquent, potentiellement dangereux pour son entourage.

Dans la perspective de notre rapport, il est donc primordial que les parents sachent aussi poser les limites en ce qui concerne la consommation télévisuelle de leur enfant.

### 6.2 Instances concernées selon les compétences législatives, réglementaires ou déontologiques

La responsabilité de la lutte contre la violence, sa représentation, son apologie sous quelques formes que ce soient, mais aussi la responsabilité de la prévention, ne sont certes pas uniquement l'apanage de la famille, bien que la qualité du milieu familial soit encore déterminante dans le développement de la jeunesse, indépendamment des multiples manières actuelles de concevoir la vie familiale.

Parce que précisément l'image familiale traditionnelle est en profonde mutation, il incombe à la collectivité publique d'offrir aide et soutien aux parents souvent désemparés et tiraillés entre les multiples sollicitations du temps présent. La télévision de service public n'est donc pas seule à assumer une responsabilité, même si elle constitue un maillon important de la chaîne. Raison pour laquelle, la libérer de ses contraintes publicitaires et *audimatiques*, lui assurer une assise financière à long terme devraient être un souci majeur de nos responsables politiques, indépendamment du contrôle démocratique et institutionnel qu'elle doit être prête à subir.

Notre mandat n'est pas de développer ici cette problématique pourtant de la plus haute importance. Nous ne ferons donc qu'énumérer les diverses instances et esquis-

ser les domaines ou les moyens d'action qui les concernent plus particulièrement, indépendamment de la faisabilité de ces derniers ou de la volonté politique du moment qui pourrait permettre leur mise en œuvre.

- Les parlements fédéraux légifèrent et le Conseil fédéral met en application les dispositions légales telles que par exemple la loi sur la radio et la télévision (LRTV), le Code pénal, les traités internationaux.
- Gouvernements et parlements cantonaux ont en Suisse des compétences législatives et exécutives étendues en matière d'instruction publique et de police. Ils ont également la compétence de conclure des conventions entre eux. Ils peuvent par exemple fixer des classifications et autres mesures harmonisées entre eux, définir des règles d'accès aux divers médias par catégories d'âges minimaux, voir même édicter certaines interdictions.
- L'instruction publique étant l'affaire des cantons, les départements respectifs ont la possibilité de promouvoir ou d'imposer une sensibilisation dans les écoles, par les plans d'études et une initiation aux médias, en mandatant leurs centres de recherches pédagogiques, etc.
- *SSR idée suisse* est un organe de droit public, soumis à la législation fédérale. Cela ne doit pas l'empêcher d'établir des règles internes de déontologie professionnelles, ce qu'elle fait d'ailleurs. Une de ses tâches importantes devrait être d'informer et de sensibiliser le public à la violence dans toutes ses formes, mais aussi d'exclure systématiquement, dans les faits, le racolage et la complaisance envers ce même public.
- Les SRT cantonales, en tant que lien institutionnalisé entre le public et les médias de service public, devraient participer à l'effort général par l'organisation, avec le soutien de la RTSR, de conférences, de débats sur le thème de la violence dans les médias audiovisuels, éventuellement en collaboration avec d'autres associations telles que par exemple la Fédération romande des consommateurs, les universités populaires, etc.
- Le commerce et l'industrie devraient établir des règles de déontologie professionnelle, soutenir la lutte contre les marchands et les industriels sans scrupules, les *dealers* des commerces interdits ou clandestins.

## Bibliographie choisie

### Quelques livres, articles et interventions

- « Appel des professeurs de psychiatrie bernois contre la violence dans les médias » (1993 ?)
- René Blind et Michael Pool : La télévision buissonnière, Éditions Jouvence, 1995
- Pierre Bourdieu : Sur la télévision, Paris, Liber Éditions, 1996
- Conseil national suisse : Postulat Ruckstuhl (1993), Interpellation Zwygart (1994)
- Educateur : Article du sociologue Fernand Veuthey (septembre 1991)
- Encyclopaedia universalis : Articles « Violence » et « Interdit (Psychanalyse) »
- Divina Frau-Meigs et Sophie Jehel : Rapport du Collectif interassociatif Enfance et Médias (CIEM) : " L'environnement médiatique des jeunes de 0 à 18 ans : que transmettons-nous à nos enfants ? " (3 mai 2002)
- Rapport Blandine Kriegel : La violence à la télévision
- Christiane Olivier : Enfants-rois, plus jamais ça!; Éditions Albin Michel
- Louis Roussel : L'enfance oubliée, Éditions Odile Jacob, 2001
- Serge Tisseron : Enfants sous influence, les écrans rendent-ils les jeunes violents ? Éditions Armand Colin, 2000
- Les enfants cherchent des images violentes, Serge Tisseron dans Construire (5 mai 2003)
- Tanya Wranik, psychologue à l'Université de Genève, dans la Tribune de Genève (octobre 2002)
- Éthique journalistique et représentation de la violence, Ateliers de Montreux 2003, SRG SSR idée suisse

### Der Bund

Erklären heisst nicht entschuldigen (21 juin 2003)

### Le Monde

- «Avec ce qu'on voit à la télé...» (25 mai 2002)
- La violence à la télévision (28 mai 2002)
- Chronique du médiateur : En toute insécurité (2 juin 2002)
- M. Aillagon s'interroge sur la violence à la télévision (7 juin 2002)
- Enquête : Des écrans criminels ? (15 juin 2002)
- Enquête : Des écrans criminels ? «Nous sommes confrontés à un laxisme ambiant» (15 juin 2002)
- Qu'est-ce qu'une image violente ? (22 juin 2002)
- Débuts officiels de la mission sur la violence à la télévision (12 juillet 2002)
- Les gens du Monde (26 juillet 2002)
- « La télévision, pour moi c'est Satan » (Le Monde Télévision du 20 juillet 2002)
- Éditorial du Monde : Écrans violents (15 novembre 2002)
- Le rapport Kriegel veut bannir la violence de la télévision (15 novembre 2002)
- Etienne Mougeotte contre "une télévision aseptisée" (15 novembre 2002)
- Le rapport Kriegel très critiqué par les cinéastes (16 novembre 2002)

Le cinéma et la mission Kriegel : un meurtre par accident ? (17 novembre 2002)

### **Le Soir**

Moins de télé, davantage de dialogue (23 mai 2002)

Jeux violents, les seuls amusants ? (23 mai 2002)

Une étude belge : d'abord en parler (23 mai 2002)

Une étude US : d'abord réduire la consommation (23 mai 2002)

Sans elle (23 mai 2002)

Avec elle (23 mai 2002)

Pour elle (23 mai 2002)

Brèves (23 mai 2002)

Les ados sont seuls devant le petit écran (22 mai 2002)

Devant le petit écran, les ados sont seuls (22 mai 2002)

"Parfois quand tu joues trop, t'as mal au ventre. tu es dans les vapes" (22 mai 2002)

«L'interactivité induit la violence» (22 mai 2002)

«Ça va se savoir» : du vaudeville selon ab3 (22 mai 2002)

Brèves (22 mai 2002)

La télé pousse-au-crime ? (21 mai 2002)

La menace cathodique (21 mai 2002)

Les gros téléphages statistiquement plus violents (21 mai 2002)

Ce que regardent les 12-15 ans (21 mai 2002)

«Sans violence, c'est pas réel» (21 mai 2002)

### **Le Temps**

Un sondage montre un fort désir de retour à l'ordre (7 février 2000)

Une étude américaine établit un évident lien de causalité entre violence et télévision (27 mai 2002)

En refusant toute contrainte, l'enfant tyran se coupe du réel et des autres. Mais que font les parents ? (11 novembre 2003)

### **Textes législatifs**

Directive "Télévision sans Frontières" de la Commission de l'Union européenne

Constitution fédérale ; Code pénal suisse

Loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV)

Concession octroyée à la Société suisse de radiodiffusion et télévision

Statuts de la Société suisse de radiodiffusion et télévision

Règlement de gestion de la Radio-Télévision Suisse Romande

Image directrice de la Société suisse de radiodiffusion et télévision

Principes du programme du 28 janvier 1982

Charte d'éthique de la TSR de février 2003

### **Sites Internet**

La violence à l'école : [www.educa.ch](http://www.educa.ch) ; [www.mdr.de](http://www.mdr.de)

Rapport Kriegel : [www.culture.fr/culture/actualites/communiq/aillagon/rapportBK.pdf](http://www.culture.fr/culture/actualites/communiq/aillagon/rapportBK.pdf)

Direction du développement des médias (France) : [www.ddm.gouv.fr](http://www.ddm.gouv.fr)

# Annexes

## Liste des annexes

Annexe 1 : Violence (Encyclopædia Universalis)	33
Annexe 2 : Éducation aux et par les médias (COMETE) et un nouveau partenariat entre l'école publique et la Radio-Télévision Suisse Romande	44
Annexe 3 : Violence et télévision : Quelques articles parus dans la presse francophone au printemps et en été 2002	49
Annexe 4 : « La télévision, pour moi c'est Satan » de Catherine Breillat	83

## Annexe 1

**VIOLENCE**

Comme agressivité et combativité, la violence est au principe des actions humaines individuelles ou collectives. Comme destructivité, elle menace continuellement la stabilité des relations des hommes entre eux, que ce soit en politique intérieure ou en politique extérieure. En tous ces sens, elle est, avec des modulations différentes, une caractéristique constante du développement humain.

À l'époque contemporaine, elle semble poser des problèmes nouveaux, tant par son augmentation et l'importance des moyens qui lui sont consacrés que par la conscience nouvelle que les sociétés en prennent. Ce qui avait toujours été une fatalité de la vie et de l'histoire semble devenir un défi. Il s'agit d'évaluer ce défi, sous tous ses aspects, en un domaine où les craintes ou les espoirs faussent le jugement. Il s'agit aussi de voir si, à une violence d'une importance inégalée, ne correspondent pas, en même temps, des aptitudes nouvelles à aborder les problèmes qu'elle suscite et à les traiter.

**1. Définition et appréhension du phénomène**

La violence est aussi difficile à définir qu'elle est aisée à identifier. Les dictionnaires la définissent comme force brutale, abus ou déchaînement de la force, mais les médias, les statistiques de la justice, les spécialistes de politique nationale ou internationale parlent d'agression et de criminalité, de guerre, de terrorisme, de torture ou de formes d'oppression plus discrètes mais tout aussi – sinon plus – dommageables comme l'exploitation économique. Cette situation à deux faces n'est pas surprenante.

Du point de vue conceptuel, la violence est, en effet, presque indéfinissable. Au même titre que des notions comme celles de chaos, de désordre, de transgression, elle implique l'idée d'un écart ou d'une infraction par rapport aux normes ou aux règles qui définissent les situations considérées comme naturelles, normales ou légales. Il y a, dans l'idée de violence, celle d'une perturbation ou d'un dérèglement plus ou moins momentané ou durable de l'ordre des choses. Il est évidemment difficile de définir ce qui échappe ainsi aux règles et à toute régularité. C'est pourquoi aussi l'idée de violence est chargée des valeurs positives ou négatives qu'on attache à la rupture, à la transgression, à la violation ou à la destruction de l'ordre. Elle constitue à cet égard *une notion fortement performative*: son apparition dans les discours politiques ou les préoccupations d'une opinion publique n'est jamais neutre (on pourrait, après tout, parler directement des guerres ou des homicides, comme on le fait d'ailleurs souvent): elle exprime des évaluations favorables ou défavorables qui, en retour, pèsent sur les situations ainsi appréhendées et les actions menées. La montée de la criminalité pose des problèmes juridiques, policiers, administratifs déterminés. En parler en termes de montée de la violence soulève les mêmes questions, auxquelles s'ajoute, comme on dit, un problème de société.

On aura compris que l'appréhension de la violence dépend largement des critères qui sont en vigueur d'un groupe à un autre pour caractériser ce qui est normal ou anormal, et donc que la relative «indéfinissabilité» du terme a partie liée avec la relativité et les grandes marges de variation de ces divers critères. Ces remarques conduisent, dans un premier temps, à se défier de toutes les définitions: trop générales et trop immédiates (la violence, c'est l'atteinte à l'ordre des choses; la violence, c'est l'oppression), elles restent aveugles aux critères qu'elles font intervenir, trop objectives et positives («La violence est une action directe ou indirecte, massée ou distribuée, destinée à porter atteinte à une personne ou à la détruire, soit dans son intégrité physique ou psychique, soit dans ses possessions, soit dans ses participations symboliques, Y. Michaud, 1973), elles ne tiennent pas compte de l'importance des évaluations et manquent donc l'aspect performatif – tout en restant les moins défectueuses et les plus utilisables.

On ne peut pour autant en rester au scepticisme: c'est un fait que depuis le début des années soixante, en particulier dans les sociétés démocratiques, s'opère une prise de conscience des phénomènes de violence et que, corrélativement, s'effectuent des actions sur eux. Cette prise de conscience concerne un ensemble hétéroclite et assez flou de faits sociaux et politiques, mais les répercussions aussi bien pratiques qu'idéologiques de cette situation inédite ne sont pas négligeables. Quelles que soient donc les réserves que l'on peut faire sur le recours à une telle notion pour appréhender les faits, on ne peut faire comme si ce n'était pas le cas: *les formes d'appréhension de la réalité sont partie intégrante de cette réalité*. Réalité de la violence et relativité de son appréhension sont, au fond, indissociables et elles se confondent même complètement dans le cercle de l'action: il y a une constante solidarité entre ce qu'on croit et ce qu'on fait.

## **L'histoire de la violence**

Un regard en arrière sur l'histoire, puis sur l'appréhension statistique et quantitative des phénomènes confirme cette situation.

Une histoire de la violence, comme celles qui se sont développées aux États-Unis et plus récemment en France, montre que les attitudes et la sensibilité par rapport à celle-ci peuvent être très variables. Lorsqu'en 1968, après les émeutes des ghettos noirs et les manifestations étudiantes contre la guerre du Viêt-nam, la société américaine crut découvrir la violence politique, des historiens rappelèrent que l'histoire des États-Unis avait été scandée par une violence qui fut souvent importante mais que l'on considérait comme normale: celle de la Révolution et de la guerre d'Indépendance au XVIII<sup>e</sup> siècle, celle de la guerre civile de Sécession ensuite, mais aussi celles de la Conquête de l'Ouest, des guerres d'extermination contre les Indiens, du «vigilantisme» (auto-défense et milices privées), des émeutes urbaines, de la tradition des bandits, de la criminalité organisée, des démonstrations agrariennes et ouvrières. On a pu dire aussi que l'histoire de l'Angleterre victorienne avait été une dialectique de la violence et de la réforme. De même encore, la montée de l'État au début de l'Europe classique s'est faite par la répression sanglante des particularismes, la persécution religieuse, la répression sauvage du vagabondage et de la criminalité: «Le fouet et le gibet ont été le premier symbole de l'État moderne» (M. Walzer). L'histoire des mœurs (N. Elias) témoigne du fait que la brutalité des sociétés du passé a souvent été sans commune mesure avec celle de nos sociétés contemporaines. Dans la vie anglaise du XVIII<sup>e</sup> siècle, la violence, sous les diverses formes des meurtres, des émeutes, de la répression, du régime des asiles ou de la pratique des supplices, était une part normale de la vie. Quant à l'insécurité des rues, elle a été la règle générale jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle: on ne pouvait, en effet, sortir sans gardes du corps. Qu'on songe aussi à la misère et à la brutalité de la condition ouvrière à la même époque, telle qu'elle est décrite par Dickens, Zola ou Villermé. Cette redécouverte d'une violence extrême ne doit pas dissimuler pour autant, qu'elle était, pour les critères de l'époque, une composante normale de la vie ou la simple fatalité d'une existence malheureuse. Il suffirait d'envisager certaines subcultures contemporaines (ghettos noirs américains, *chicanos*, monde rural d'Amérique centrale ou d'Amérique du Sud, banlieues industrielles déshéritées, cités de transit, bandes de Rockers, monde des prisons) pour retrouver une brutalité analogue, sinon pire, de la vie quotidienne.

## **Les données statistiques**

C'est dans le recours aux données quantitatives et statistiques de la violence qu'on saisit le mieux les difficultés d'une approche objective.

Ces difficultés tiennent d'abord à ce que les sociétés ont mis longtemps avant de disposer des instruments et institutions leur permettant de se connaître elles-mêmes. En ce qui concerne les ravages des guerres et des invasions dans les sociétés du passé, ainsi que pour l'importance de la criminalité, on est mal renseigné. Pour les guerres, on ne dispose, en général, que d'évaluations indirectes. Ainsi, durant la guerre de Trente ans, entre 1618 et 1648, la population de l'Empire romain germanique serait tombée de 21 à 13,5 millions d'habitants, par suite non seulement des combats mais aussi des famines, pillages et épidémies. Autre exemple, pour la première guerre de l'Opium en Chine (1839-1842), les estimations varient entre 4 000 et 35 000 victimes. À partir du XIX<sup>e</sup> siècle, les estimations deviennent plus fiables et l'on recense, entre 1816 et 1965, 367 guerres, grandes ou petites, qui auraient fait environ 29 millions de victimes directes, les victimes civiles n'étant donc pas comptées (estimation de Singer et Small); et P. Sorokin, en 1937, dressait un tableau comparé des pertes militaires, depuis le XVII<sup>e</sup> siècle.

Pour les conflits intérieurs, les données sont encore plus incertaines, même à l'époque contemporaine. Ainsi, la longue période de désorganisation sociale et de guerre civile qui a marqué l'histoire de la Colombie de 1948 à 1958, et qu'on désigne par le nom de *La Violencia*, aurait fait entre 100 000 et 300 000 victimes. Pour les massacres de communistes en Indonésie en 1965-1966, l'incertitude est extravagante: entre 80 000 et 1 million de morts. Ici intervient le fait que les chiffres dépendent des institutions qui les recueillent et de leurs critères. À travers eux, les groupes antagonistes s'efforcent de manipuler l'image de la violence qu'ils subissent ou qu'ils produisent. À la limite, la violence peut faire l'objet d'une dissimulation complète: ce ne sont pas les morts ni les déportés qui viendront témoigner. Il a fallu des recherches minutieuses pour évaluer le nombre des victimes des purges staliniennes à 20 millions de morts au minimum entre 1930 et 1950 (R. Conquest). On ne saura jamais combien il y eut de morts au Cambodge sous le régime des Khmers rouges.

Dans le domaine de la criminalité, les choses sont aussi peu claires, malgré les comptes annuels de la justice, ou de la police, en particulier à cause du fameux «chiffre noir» qui sépare la criminalité enregistrée de celle qui se produit réellement. Comme le montrent les enquêtes de victimisation (on demande aux individus appartenant à un échantillon représentatif de population s'ils ont été victimes ou s'ils connaissent directement des victimes de tels ou tels actes), le décalage est en général très important, en particulier en matière de viols et de vols, ce n'est pas le cas pour les homicides, ce qui est assez compréhensible.

Il faut quelquefois des «affaires» retentissantes ou des changements considérables de mentalité pour que des violences comme celles qui sont infligées aux enfants ou aux femmes (enfants martyrs et femmes battues) apparaissent dans toute leur étendue. Il en est de même pour les viols homosexuels en prison. Ne pas déclarer une violence ou ne pas en tenir compte, c'est évidemment en changer la nature et modifier le comportement social en conséquence. Inversement, le progrès de l'enregistrement des données peut, à lui seul, constituer une source de l'apparente montée de la violence. Ici encore, réalité et conditions d'appréhension ont partie liée.

Cela dit, les chiffres, malgré leur imperfection, sont pourtant significatifs. S'il y a moins de guerres à proprement parler, si les soins sont plus efficaces et si une bonne logistique diminue les ravages indirects des conflits, les moyens de destruction ont progressé, le taux de participation militaire a augmenté et le champ de bataille englobe désormais souvent les populations civiles, comme on l'a vu lors des bombardements d'Hiroshima, de Nagasaki, de Londres ou de Dresde. De même, l'usage de la violence en politique intérieure a pris un tour systématique (torture, camps, purges). Quant à la criminalité, dans des sociétés qui se caractérisent par le développement de la consommation, des loisirs et des assurances, et dans lesquelles les circulations sociales sont intenses, elle est devenue souvent un à-côté normal du gaspillage et une pro-

fession (vols, rackets, trafics divers). Malgré l'incertitude des chiffres, il semble bien en tout cas que se soit creusé un fossé entre des sociétés traditionnelles brutales mais dotées de moyens meurtriers encore peu développés et des sociétés technologiques où les possibilités de destruction sont considérables. Ce fossé est triple: il concerne les instruments et les techniques, la diffusion par les médias, enfin la capacité de gestion et de «management» de la violence.

## 2. Le nouveau visage de la violence

Il faut d'abord insister sur le développement sans précédent d'une technologie de la violence et d'un arsenal de la mort. Cela vaut non seulement pour les armes proprement dites, mais pour les connaissances mobilisées et les personnels qui concourent à cette violence.

### Une technologie renouvelée

L'arsenal contemporain de la violence se caractérise par sa diversité et sa sophistication: il y a des armes pour tous les goûts, toutes les occasions et toutes les bourses, depuis les matériels les plus coûteux et les plus complexes (armes nucléaires ou chimiques, moyens électroniques de guidage ou de contre-mesures) jusqu'aux plus simples (bombes artisanales, cocktails Molotov, armes de poing ou de chasse). Ces armes s'étagent en gammes et s'organisent en panoplies. Un fait notable est qu'elles sont souvent très accessibles, compte tenu des nécessités du commerce international et de la course aux armements, qui conduit inexorablement à solder les matériels frappés d'obsolescence. L'organisation en gammes et panoplies favorise une situation de relatif équilibre entre instruments offensifs et répliques défensives ou neutralisatrices appropriées et proportionnées. Ce phénomène se vérifie non seulement pour les grands équilibres stratégiques mais aussi pour les moyens insurrectionnels et contre-insurrectionnels, et même pour la compétition technologique entre délinquance et police.

Cette sophistication et cette diversité, orientées de plus en plus vers la mécanisation, l'automatisation et la maîtrise de la fiabilité et de la précision des effets, commande une spécialisation technique des personnels, qui deviennent des professionnels hautement qualifiés, bien rémunérés, constituant une véritable catégorie sociologique, comme les guerriers pouvaient l'être dans les sociétés antiques. Les armées se sont professionnalisées et font appel à des militaires hyper-entraînés (troupes de choc et d'intervention rapide) et à des ingénieurs (officiers, pilotes, personnel de commandement et de logistique). Cette tendance s'étend au monde du terrorisme et de sa répression, ainsi qu'aux services de renseignement. À certaines formes de crimes ou d'actes terroristes inédits (prises d'otages, détournements d'avions), les autorités peuvent opposer avec succès des groupes spéciaux remarquablement équipés et préparés (brigade antigang, *Special Air Service* anglais, Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale en France). Cette évolution technique et professionnelle s'est étendue à la torture elle-même, qui, dans la plupart des pays, s'est médicalisée.

Il va de soi que, dans l'organisation, la mise en œuvre et la gestion de cette violence sophistiquée, les connaissances jouent un rôle décisif. Il s'agit là, certes, de connaissances scientifiques proprement dites – ce qui a conduit certains à une remise en cause radicale de la science mortifère –, mais aussi de méthodes de gestion optimisées destinées à réduire les coûts, à déterminer les objectifs rentables et à améliorer les résultats. À bien des égards, les appareils de la violence contemporaine sont de véritables firmes. En outre, cette dimension scientifique et technique atteint des domaines inédits, notamment ceux qui peuvent faire l'objet d'une technologie du comportement: psychologie des foules, endoctrinement, propagande, mise en condition des esprits, rééducation des opposants, manipulation de l'information et désinformation.

## Le rôle des médias

Un autre aspect du nouveau visage de la violence tient à l'importance capitale qu'y prennent les médias. Compte tenu des craintes ou des espérances dont elle est porteuse, ainsi que des réseaux de communication et d'information qui quadrillent les sociétés contemporaines avancées, ce ne sont pas, en effet, les violences effectives ni le décompte objectif des dégâts et des pertes qui importent, mais ce qu'on en apprend, ce qu'on en imagine, ce qu'on en voit ou veut en voir. Le monde social et politique a toujours été celui des représentations et des idéologies, mais le développement des médias démultiplie cette situation. Il n'y a plus aucune commune mesure entre un monde où les satellites permettent de connaître et de faire connaître un incident militaire minime et un autre où la nouvelle de la chute d'un poste frontalier mettait des jours à parvenir à la connaissance de l'autorité centrale et du reste du pays. Dans le monde contemporain, le spectaculaire compte plus que la réalité de ce qui arrive, et les symboles dépassent la positivité des faits. Des guerres meurtrières – comme celle qui sévit entre l'Irak et l'Iran de 1980 à 1988 – passent pratiquement inaperçues, alors que des événements moins importants, comme les actes de terrorisme, en général peu meurtriers, sont montés en épingle. Du coup, d'ailleurs, la bataille pour les images devient le prolongement des affrontements sur le terrain et peut compromettre des situations acquises militairement ou vice versa: on l'a vu plusieurs fois dans les épisodes du conflit israélo-palestinien. Le thème ambigu de la «désinformation» a ici toute sa signification. La prise en compte de l'impact des actions dans les médias fait, en tout cas, désormais partie de la stratégie elle-même, et c'est aux adversaires de neutraliser, ici aussi, leurs actions respectives.

Indépendamment de cet affrontement, il est important de tenir compte d'un facteur de «figurabilité» propre aux événements et aux actes eux-mêmes. Certains actes se prêtent en effet mieux que d'autres à la diffusion et à la mise en spectacle. Le fait même que la violence soit une infraction ou une crise par rapport à un état normal crée déjà par principe une solidarité entre cette violence et les médias. On ne fait pas un journal ou un bulletin d'information pour annoncer qu'il n'y a rien à annoncer. C'est pourquoi les journalistes ne peuvent se passer des faits divers. Il y a dans l'idée d'événement celle d'une nouveauté, et l'anormal est évidemment plus neuf que le déjà vu et le normal. Dans ces conditions aussi, certaines violences se prêteront mieux à la diffusion que d'autres. Un crime sanglant et atroce est plus frappant qu'un détournement de fonds, un attentat plus spectaculaire qu'un camp de concentration ou une guerre. De même, toutes les violences qui durent ou se transforment en état de fait tendent à perdre leur impact. Cette diversité en matière de figurabilité privilégie ainsi le spectaculaire, l'unique, le quantitatif immédiat par rapport à l'ordinaire, à l'endémique, au quantitatif distribué dans la durée.

Les conséquences de cette situation sont importantes: non seulement les acteurs doivent tenir compte des médias, mais il leur arrive souvent de jouer principalement pour eux. Ainsi en est-il pour le terrorisme, qui, s'il porte atteinte aux rouages essentiels de l'État, cherche d'abord à attirer l'attention sur ses revendications propres et éventuellement à produire, grâce au relais des médias, un sentiment diffus d'insécurité mettant en cause la capacité de l'appareil d'État à maintenir l'ordre et à agir comme monopole de la violence légale. On l'a vu avec les Brigades rouges en Italie. Il y a ainsi une sorte de «rétrocommande» de la violence par les médias: on agit d'abord pour l'effet d'information. Les conséquences en sont ambiguës: d'un côté, effectivement, la violence réelle n'a rien à voir avec la violence diffusée – elle peut même être très faible –, mais, d'un autre côté, la violence diffusée contribue très réellement à produire et à entretenir des sentiments d'insécurité qui pèsent lourd dans la vie politique ou même dans la vie sociale tout court. En outre, la diffusion de la violence par les médias n'est pas du tout sans influence sur la production d'une sorte d'habitude à la violence, qui s'en trouve banalisée. Nous avons très peu d'expériences directes du monde et nous ne percevons qu'indirectement la plupart des choses que nous croyons réelles. En ce

sens, la violence, représentée de manière stylisée et spectaculaire par les médias, contribue à la constitution de notre image du monde. Elle devient un phénomène non seulement normal mais, à bien des égards aussi, esthétisé et neutralisé par ses formes de représentation. Les études de psychologie expérimentale (notamment les travaux de Bandura) confirment ce rôle d'une violence figurée dans la suggestion de l'agressivité réelle.

### **Gestion et rationalisation**

La violence contemporaine – c'est encore un de ses aspects nouveaux – se trouve soumise, comme nombre d'autres domaines de la vie socio-politique, à la gestion et au calcul. Il n'y a en cela rien de surprenant: les sociétés industrielles ont procédé à la rationalisation de secteurs de plus en plus nombreux de leur activité (ce qui, évidemment, ne signifie pas qu'elles soient devenues du même coup rationnelles); la violence n'a pas échappé à ce mouvement.

Rationaliser celle-ci consiste à la faire entrer dans la perspective d'une action instrumentale où elle est un moyen maîtrisable en vue de certaines fins posées par ailleurs. Elle s'inscrit dans une économie du pouvoir ou de la force, où elle est un moyen rentable et payant, si, évidemment, elle est bien utilisée. Cela suppose que l'on considère le jeu politique ou social comme un domaine d'interactions qui non seulement n'est pas, par principe, pacifique ou soumis à la seule légalité, mais compte la violence parmi ses éventualités. Cette action instrumentale apparaît alors comme une forme de gestion extrême mais non anormale, des conflits, dont il faut minimiser les coûts et maximiser les gains. Les conséquences de ce changement de perspective sont nombreuses.

En premier lieu, la violence est la suite et le prolongement des comportements pacifiques. Elle intervient dans une gradation de moyens où il n'est pas du tout facile de savoir où s'arrêtent l'incitation, la contrainte, la pression et où commence la violence proprement dite: dans le déploiement de la force, la menace ou dans la répression? dans la grève, le piquet de grève ou dans l'affrontement direct? dans un programme d'armement, de grandes manœuvres, dans des entreprises de déstabilisation terroriste ou dans l'agression ouverte? La violence, en tout cas, n'introduit pas une dimension absolument nouvelle dans les interactions: elle consiste dans la poursuite de celles-ci par d'autres moyens. Elle devient, par ailleurs, neutre ou «désenchantée» et peut servir toutes les causes: simple moyen, elle perd tout lien avec des causes privilégiées et n'est pas plus révolutionnaire, par principe, que contre-révolutionnaire. Elle est aussi un moyen qui doit être utilisé avec les mêmes précautions et sous le contrôle des mêmes critères que tout autre moyen envisageable: elle vaut ce qu'elle rapporte et elle n'est ni sainte ni déshonorante.

En deuxième lieu, soumise au calcul et aux comptes d'une gestion, elle doit être graduée et perd son aspect de «tout ou rien». Entre la négociation, la menace et l'affrontement, il y a tous les degrés d'engagement. Ainsi s'explique l'importance, dans ce continuum, de la crédibilité des menaces et de l'instauration d'une communication au sein même de l'affrontement. Il faut pouvoir faire comprendre ses intentions et son degré de détermination, ce qui implique, paradoxalement, un relatif consensus entre les adversaires.

En troisième lieu, les actions ne sont jamais unilatérales et elles sont menées dans des situations d'interaction où les adversaires agissent l'un par rapport à l'autre à l'intérieur de jeux stratégiques, et souvent par rapport à un public de spectateurs pouvant s'engager à leur tour. C'est à cet égard que la théorie des jeux, sous des formes sophistiquées ou plus empiriques, est au cœur de la gestion de la violence. Ce n'est pas seulement vrai pour les relations internationales, mais aussi pour la vie politique intérieure, qui devient une série de marchandages, de menaces et de démonstrations.

Enfin, cette rationalisation a un effet de ritualisation et de mise en forme de la violence. Les acteurs, qui deviennent des partenaires-adversaires, ont en commun un certain nombre de critères et s'entendent pour respecter certaines bornes et certaines formes. Il y a cependant une double limite: celle de l'innovation pour trouver des modes d'intervention inédits (ce qu'on appelle l'escalade); celle, plus redoutable, de l'évaluation correcte des intentions et échelles de valeur de l'autre. Lors de l'enlèvement du Premier ministre Aldo Moro en 1978 en Italie, ce fut ainsi un des principaux problèmes des autorités que de savoir ce que voulaient les Brigades rouges. De même, les agressions à main armée qui tournent mal sont souvent celles où la victime n'a pas le comportement qu'on attend d'elle (le caissier de banque qui résiste).

Cette rationalisation de la violence aboutit à sa banalisation. La vie politique et sociale n'est plus le domaine de la paix: les acteurs cherchent seulement à maximiser leur avantage par tous les moyens possibles. Alors prédomine un cynisme de l'action positive et désenchantée, qui a toujours été de règle en politique internationale et qui envahit désormais toute la vie, témoignant ainsi d'un état de société où l'atomisation des individus prend le pas sur leurs anciennes solidarités. Mais tous les aspects ne sont pas aussi négatifs. Il est tout particulièrement important de remarquer qu'à travers ces processus de rationalisation les sociétés contemporaines ne cessent de mettre au point des mécanismes de contrôle et de ritualisation des défis qu'elles rencontrent. Elles tendent à répondre comme des systèmes qui recherchent l'auto-stabilité face aux contraintes qu'ils subissent. On peut être terrorisé par le potentiel de violence que les sociétés accumulent depuis 1945, mais on peut souligner, à l'inverse, qu'elles parviennent à contrôler ce potentiel. Au fond, si elles n'ont pas résolu le problème de la violence, elles ne cessent de donner ponctuellement des réponses pragmatiques à des questions de fait déterminées. En d'autres termes, le repérage de techniques toujours plus sophistiquées de la violence ne doit pas dissimuler le fait qu'il y a chaque fois des contre-techniques qui viennent leur répondre et créent les conditions d'une maîtrise satisfaisante. On l'a vu à propos du terrorisme: celui-ci a, depuis la fin des années soixante, lancé le défi de formes d'actions assez ou très neuves qui ont suscité d'abord le désarroi, mais ont été progressivement maîtrisées par des moyens appropriés: action de groupes spéciaux d'intervention; amélioration du renseignement et, en particulier, traitement informatique systématique; modifications de la législation. De même, la lutte contre la criminalité ne répond pas à la caricature d'une répression trop sévère ou, au contraire, débordée: il y a une évolution des techniques de gestion des problèmes, qui va de l'amélioration de l'équipement policier à la prévention de certains délits, à la dépénalisation d'autres et jusqu'à la réforme du système carcéral.

Au lieu d'adopter des points de vue moralistes, il faut donc être sensible au fait que les sociétés contemporaines agissent sur elles-mêmes sans disposer d'une théorie complète sur ce qui leur arrive ou sur ce qu'elles mettent en œuvre et que, pourtant, elles parviennent ainsi à surmonter en partie les problèmes auxquels elles sont confrontées. Peut-être faut-il alors se demander si ce n'est pas la nature même de la théorie sociale de n'être ni aussi complète ni aussi transparente qu'on voudrait, tout en ayant une valeur pratique partielle et ponctuelle.

### **3. Les théories**

Les théories de la violence, qui entendent déterminer la nature et les causes de celle-ci, ainsi que, éventuellement, les conditions permettant de la maîtriser, sont tributaires de cette situation ambiguë où l'on a une connaissance à la fois partielle et globale des phénomènes, où les concepts eux-mêmes sont marqués par les présuppositions de la représentation de la société et par le statut que revêt la théorie au sein de cette dernière. En d'autres termes, on ne peut échapper ici à une situation de cercle où, d'une part, la théorie modèle les faits dont elle rend compte et où, d'autre part, elle les modifie à travers les actions qu'elle légitime. S'il est un cas où il faut se rappeler que les

théories ne sont pas désincarnées mais répondent à des conditions sociales de production, c'est bien celui-ci.

On peut classer les théories de la violence en trois grandes rubriques: celles qui, pour l'essentiel, sont anthropologiques; les conceptions sociologiques; enfin, les philosophies de la violence.

### **L'approche anthropologique**

Les théories anthropologiques sont très diverses, mais leurs différences proviennent surtout des points de vue et des méthodes adoptés.

Les approches de l'anthropologie préhistorique et historique s'efforcent de déterminer la réalité de la violence humaine en prenant en considération aussi bien l'évolution biologique que les développements techniques et sociaux de l'homme. Le constat très largement partagé par les spécialistes est celui de la singularité d'un animal différent des autres animaux: plus démuné que ceux-ci en armes naturelles et en instincts, n'ayant pas une agressivité particulièrement développée, l'homme est un animal intelligent, capable de communication symbolique et d'instrumentation technique, doué surtout d'une curiosité remuante d'omnivore de moins en moins limité à un territoire déterminé. C'est son évolution technique et sociale, avec le développement de l'usage d'outils, les exigences de la chasse, la constitution de groupes sociaux différenciés, qui démultiplie son agressivité en la rendant redoutablement efficace. S'il y a bien des bases naturelles à l'agression, elles font partie de l'équipement de départ d'un animal qui doit survivre dans des conditions difficiles; mais l'évolution technique et culturelle ultérieure déséquilibre son adaptation en faisant désormais passer celle-ci par des techniques et des médiations symboliques complexes.

Ces conclusions de l'anthropologie préhistorique (Washburn) recourent les thèses de l'éthologie (Lorenz, Tinbergen, Eibl-Eibesfeldt). Cette dernière part de l'étude des comportements animaux dans leur milieu naturel pour en appliquer les résultats, par extrapolation, à l'animal humain dénaturé, modifié par l'environnement culturel qu'il s'est créé. Qu'on admette, avec Lorenz, l'idée d'un instinct d'agression ou qu'on parle, avec Tinbergen, d'un sous-instinct au service des autres, il faut reconnaître chez les animaux les fonctions adaptatives d'une agressivité-adversité intraspécifique: elle permet la sélection des individus les plus vigoureux et les mieux armés, favorise la distribution des territoires et la répartition des individus dans les niches écologiques, permet l'établissement de hiérarchies de dominance favorables à l'apprentissage. Cette agressivité est heureusement contrôlée par des mécanismes de ritualisation et de «redirection» qui la rendent le plus souvent inoffensive. Chez l'homme, en revanche, indispensable au départ, elle est en partie devenue inutile lorsque la technique et la culture ont pu se substituer à l'instinct; et, surtout, elle est devenue désadaptative et destructrice avec le progrès des outils meurtriers et avec la faillite des régulations instinctives face aux déterminations de la culture.

Procédant selon un tout autre point de vue, des études physiologiques ont abordé les phénomènes d'agressivité et de violence en examinant leurs bases neurologiques, bioélectriques ou biochimiques. Il a été ainsi montré qu'il y a des conditions cérébrales de l'agressivité: irritabilité mésencéphalique diffuse assortie d'hyper-vigilance, agressivité diencéphalique dirigée sur des objets précis, agression limbique avec fortes valeurs émotives. Il y a, de même, des conditions hormonales: c'est ainsi qu'une chute du taux de progestérone va de pair avec l'irritabilité des femmes au moment des règles. Ces connaissances, qui restent cependant très empiriques, suggèrent, en retour, des possibilités de contrôle de l'agression, soit par stimulation électrique de certaines zones cérébrales (travaux de Delgado), soit par administration de tranquillisants légers tels que les phénothiazines (méprobamate).

Par ailleurs, se sont développées les approches psychologiques, qui ne se présentent pas comme des théories générales mais plutôt comme des investigations expérimentales portant sur les différentes conditions de l'agressivité et de la violence. Dans la lignée des premiers travaux de Dollard et de ses collaborateurs, poursuivis par Berkowitz, ont été envisagées toutes les relations possibles entre frustration et agression. Bandura a étudié les conditions de l'apprentissage de l'agression, Milgram le phénomène capital de la soumission à l'autorité, d'autres les liens entre violence et facteurs d'environnement (chaleur, excitation sonore ou visuelle, territoire, anonymat et foule, etc.).

En psychanalyse enfin, Freud, en particulier, a émis l'hypothèse d'une pulsion de mort, conjointe aux pulsions de vie. Intériorisée, elle présiderait aux comportements d'autodestruction; tournée vers l'extérieur, elle deviendrait pulsion d'agression ou de destruction. Cette approche a été développée, avec des modifications, par Melanie Klein (fantasmatique de la *destrudo*), puis par E. Fromm (agressivité maligne). Dans le cas de la psychanalyse comme dans celui de la psychologie expérimentale, il faut noter que l'approche concrète des cas est nettement plus satisfaisante que la construction théorique globale.

### Les conceptions sociologiques

Si l'étude des guerres et des conflits, qui faisait naguère l'objet de la polémologie, tend de plus en plus à relever en fait des instituts d'études stratégiques et des écoles de défense militaire, il existe des théories sociologiques, qui tentent d'établir les liens entre violence politique intérieure et organisation sociale et qui font état d'investigations empiriques s'appuyant sur des données quantitatives – avec les limites de principe qui ont été signalées plus haut.

Dans le prolongement de la théorie psychologique qui lie l'agression à la frustration, des recherches historiques et sociologiques ont conduit T. R. Gurr et J. C. Davies à voir dans la privation relative la cause déterminante de la violence politique: celle-ci se développe lorsque l'élévation continue du niveau d'aspiration n'est plus accompagnée par une élévation comparable des satisfactions attendues (théorie de la courbe en J). Sur des bases d'investigation comparables, en multipliant les hypothèses de corrélation, S. P. Huntington et les Feierabend défendent plutôt un lien entre changement, modernisation et violence. Ce sont les sociétés soumises à un changement rapide (à cause de la modernisation) et à une désintégration sociale corrélative, qui sont les plus vulnérables. Cette position empirique n'est pas éloignée des conceptions marxistes (en particulier, celles d'Engels), qui lient violence, changements économiques et affrontements de la lutte des classes sur l'horizon du progrès industriel.

D'un point de vue encore plus général, les conceptions systémiques de la société (T. Parsons, L. A. Coser) interprètent la violence comme l'effet de la désintégration du système social, qui ne parvient plus à se stabiliser face aux contraintes internes ou externes. À l'inverse, adoptant un point de vue fonctionnaliste, R. K. Merton, R. Dahrendorf et A. Mazrui soulignent les valeurs d'intégration du conflit.

Ces approches sociologiques restent cependant trop générales, étant tributaires à la fois de concepts mal définis (on a vu pourquoi) et de données difficiles à interpréter. En revanche, il faut souligner l'intérêt de nombreuses approches microsociologiques qui lient les études de cas, l'expérience sur le terrain, la description de l'environnement et la psychologie des intervenants: ainsi en est-il des études sur la délinquance des rues, sur le comportement policier de routine (J. Skolnick), sur la violence en prison (H. Toch). Ces approches ponctuelles, qui insistent sur les processus de socialisation en matière de violence (en prenant éventuellement en compte un arrière-plan psychanalytique), sur les subcultures de violence (avec leurs normes de brutalité, de ma-

chisme et d'honneur), sur les rituels d'interaction, sont, elles aussi, solidaires d'interventions pratiques (qui sont souvent à l'origine de leur financement).

### Les philosophies de la violence

Il n'y a pas à proprement parler de philosophies de la violence si l'on entend par là des systèmes qui prendraient la violence pour seul objet. En revanche, les options philosophiques en matière d'ontologie ou de pensée de l'altérité ou de la différence engagent nécessairement des manières corrélatives de l'appréhender.

C'est ainsi que les pensées qui reconnaissent, dans l'Être, des principes de contradiction ou de négativité admettent tôt ou tard la légitimité ontologique de la violence, puisque celle-ci est une manifestation de la structure même de l'Être. Tel est le cas de la philosophie hégélienne et de tous les systèmes qui en dérivent, qu'il s'agisse des marxismes ou de la pensée critique de l'école de Francfort. La manifestation de l'Être s'opère dans des processus dialectiques, que ce soit ceux de la vie ou ceux de l'histoire. L'Être porte en lui le négatif, et sa dialectique est un travail douloureux et violent, comme l'est, par exemple, celui de l'histoire. L'Absolu ne peut être une totalité heureuse qu'à l'issue du processus (chez Hegel ou Marx), à moins qu'il ne soit condamné au malheur de l'histoire (Théorie critique).

Qu'elles soient d'origine darwinienne comme l'évolutionnisme de Spencer, le pragmatisme, les diverses formes de darwinisme social, ou qu'elles se fondent sur l'héritage schopenhauerien d'une philosophie de la volonté et de la vie comme chez Nietzsche, les philosophies de la vie font, elles aussi, place à la violence en considérant celle-ci comme indissociable des processus d'affirmation et d'évolution de la vie. L'Être est vie et la vie ne va pas sans déchirement ni affrontement – qu'il s'agisse de l'affrontement mutuel des vivants dans leur lutte pour la survie ou de celui des volontés. À certains égards, le marxisme de F. Engels a mêlé l'héritage hégélien-marxiste et un scientisme évolutionniste de cette sorte. Il en est de même dans la pensée de Georges Sorel. Il faut bien reconnaître aussi que les idéologies fascistes de l'espace vital, de la supériorité de certaines races et du droit des plus forts ont beaucoup emprunté à ces philosophies de la vie, fût-ce en les déformant.

Une autre orientation philosophique, héritière des pensées messianiques, légitime une violence pure et furieuse qui est l'analogie humaine de la colère par laquelle le Dieu biblique affirme son absolue puissance. On trouve cette conception aussi bien chez Hannah Arendt que chez Walter Benjamin quand ils opposent la pureté radicale de la fureur et de la révolte à la violence mécanique des calculateurs qui la rationalisent dans la poursuite de leurs fins trop humaines. Dans la fureur se manifeste la dignité humaine en ce qu'elle a de quasi divin; mais toute la difficulté est précisément d'échapper au retour immédiat de la pensée instrumentale. Ce courant de pensée s'est prolongé chez des écrivains comme Franz Fañon ou Jean Genet.

À ces ontologies de l'Être, il faut opposer une approche de la violence en termes d'altérité et de différence, telle qu'on la trouve chez Jean-Paul Sartre et chez René Girard. Chez ces deux auteurs dont on a trop peu souligné ce qu'ils ont de commun, c'est le rapport à autrui dans l'affrontement des désirs qui engendre la violence. Pour Sartre, autrui, qui est le même que moi, devient mon ennemi absolu, double démoniaque, quand s'affrontent nos désirs dans l'élément de la rareté. Pour Girard, le désir mimétique de l'autre engendre le désir des mêmes objets et ouvre un monde de violence et de vengeance sans fin, dont il n'est possible de sortir qu'en détournant la violence sur une victime sacrificielle, un bouc émissaire, dans l'institution de ce qui est à la fois le social et le sacré.

Face à toutes ces philosophies, les pensées de la présence ou d'un Être sans différence, qui serait pleine égalité avec lui-même – une égalité jamais quittée ou enfin re-

trouvée –, commandent une non-violence absolue et prônent une réconciliation de l'humanité et de la nature sous toutes ses formes. La méditation de saint François d'Assise serait ici le paradigme de cette attitude, mais toutes les pensées non violentes doivent avoir ce présupposé d'une unité possible de l'homme avec le tout de la nature et de l'Être.

En tout état de cause, les philosophies de la violence restent des approches spéculatives qui valent ce que valent les visions du monde et les discours consolants, mais on peut concevoir autrement la tâche de la philosophie: comme investigation analytique des concepts et de leurs conditions tant de formation que d'usage. D'une certaine manière, c'est ce qu'on a fait au début de cet article en suggérant que le concept de violence, dans sa relativité, témoigne d'une appréhension spécifique du champ social. Plus profondément, celle-ci devrait être rapportée à la montée des pluralismes ou de l'antagonisme de points de vue qui introduisent dans le champ social une diversité de critères pour juger de ce qui y arrive. Est ainsi remise en cause la légitimité des points fixes ou des discours dominants à partir desquels se faisait l'étiquetage de ce qui est socialement normal et de ce qui ne l'est pas. C'est à partir du moment où apparaît une pluralité de points de vue rivaux que les catégories juridiques se défont et que la notion polymorphe de violence intervient: désormais chacun, ou chaque groupe, dénonce sous ce terme ce que lui-même considère comme inadmissible d'après ses propres normes. L'usage du concept de violence correspond donc à une société qu'on peut considérer, selon son propre degré d'optimisme, comme pluraliste ou divisée. Au demeurant, il est significatif que la question de la violence n'agite aujourd'hui que les sociétés démocratiques, qui sont aussi les seules à admettre et à gérer tant bien que mal les divisions caractéristiques de toute société. Les autres pratiquent la violence sans autre forme de procès. Il est significatif aussi de cette sorte de prise de conscience qu'elle aille de pair avec des interventions pratiques qui ne sont pas sans efficacité, même si elles restent partielles et ponctuelles. Au fond, il serait temps de se rendre compte que, si la violence constitue un problème pour toutes les sociétés et toute existence humaine en général, les sociétés sont aussi des systèmes destinés à la neutraliser, à l'utiliser et à la rediriger. Le fait que ce problème devienne conscient témoigne non seulement de son importance contemporaine mais, aussi bien, de capacités nouvelles à le traiter.

Annexe 2

## **Education aux et par les médias (COMETE) et un nouveau partenariat entre l'école pu- blique et la Radio-Télévision Suisse Ro- mande**

Après deux décennies de partenariat, l'école publique en Suisse romande, la Télévision Suisse Romande et la Radio Suisse Romande vont développer une nouvelle collaboration orientée sur le Net et le multimédia.

Les partenaires ont décidé, sur la base d'une consultation des milieux pédagogiques et administratifs concernés, de réorienter leur partenariat. Celui-ci portera à l'avenir :

- sur l'accès aux émissions de TV et de radio, dont l'exploitation des archives,
- sur l'échange d'informations par le Net afin de mieux servir les besoins de chacun,
- sur la fourniture réciproque de dossiers servant la compréhension des médias.

Cette réorientation du partenariat a fait l'objet d'une nouvelle convention entre la CIIP, la RSR et la TSR, signée le 4 octobre 2000 et entrée en vigueur immédiatement.

Les émissions coproduites sous l'appellation Magellan, vu leur faible utilisation en milieu scolaire, ont cessé à fin décembre 2000. Tant la Radio Suisse Romande que la Télévision Suisse Romande maintiendront des émissions spécifiques orientées sur le public scolaire. C'est ainsi que la TSR a créé en janvier 2001 un magazine scientifique destiné au jeune public.

La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande (CIIP) a prévu de mettre sur pied un site multimédia servant directement les intérêts des enseignants.

Dans la mouvance de ces changements, le Secrétariat général de la CIIP a organisé deux journées d'information et de synthèse relatives aux technologies de l'information et aux médias :

Le 13 décembre 2000, à l'Y-Parc d'Yverdon-les-Bains, a eu lieu une journée d'illustration d'activités télématiques en classe. Depuis une douzaine d'années en effet, quelques initiatives, à caractère expérimental, d'usage télématique en classe se sont développées en Suisse romande. Or, l'intégration croissante de l'informatique dans les classes, conjuguée aux simplifications d'accès à l'Internet, créent désormais de grandes facilités pour la mise en oeuvre d'activités télématiques à caractère pédagogique. Néanmoins, au-delà du simple usage de la messagerie ou de la recherche documentaire, les applications concrètes en terme d'aides à l'apprentissage demeurent peu connues des responsables de l'éducation. Cette journée du 13.12 a permis de présenter aux responsables des Départements de l'instruction publique et des établissements scolaires quelques exemples concrets de telles pratiques.

Le 10 janvier 2001, à l'Ecole Normale de Lausanne, s'est tenue une journée de synthèse sur la thématique " Médias, technologies, éducation aux et par les médias ", à l'intention des divers groupes de travail et commissions romandes ayant travaillé à ces questions. Dans la perspective de création d'une commission permanente " médias et technologies " (COMETE), appelée à remplacer plusieurs organes consultatifs romands, cette rencontre a permis de préparer les décisions de la CIIP (voir supra), en collectant l'héritage des divers organes sortants. Elle a mis en exergue les priorités que

chaque groupe d'intérêt perçoit dans le travail commun attendu à l'avenir et dans ce contexte remodelé sur le plan des médias et technologies dans l'enseignement et de l'éducation aux et par les médias.

S'inspirant des réflexions de cette journée notamment, la Conférence a décidé formellement, lors de sa séance du 15 mars 2001, de la création d'une commission unique des médias et des technologies dans l'éducation, la COMETE. Elle regroupe en une entité unique divers spécialistes de l'éducation aux médias, de l'audiovisuel, des technologies de l'information et de la communication, des ressources didactiques, ainsi que des délégués du SER, des représentants des HEP (milieux de la formation et des services cantonaux concernés) et des médias (presse écrite et audiovisuelle)

## **Mandat de la COMETE**

Institution d'une commission des médias et des technologies dans l'éducation : COMETE

### **DECISION**

du 15 mars 2001

La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin, dans le but d'accompagner les départements et les écoles dans leurs programmes visant à assurer un passage réussi dans la civilisation et la culture de l'information et de la communication planétaire, confirmant ses actions antérieures visant à promouvoir une éducation aux médias et par les médias, dans le but d'offrir aux écoles et aux enseignants un accès optimal aux ressources pédagogiques des divers médias ainsi que des appuis didactiques répondant aux besoins, vu l'article 36 des Statuts de la Conférence du 9 mai 1996, vu les dispositions de la Convention du 4 octobre 2000 entre la Conférence, la Radio et la Télévision de Suisse romande ; vu le préavis de la CSG arrête :

### **Institution et mandat général**

#### **Article premier**

1 Une commission permanente des médias et des technologies dans l'éducation est instituée en qualité d'instrument de travail et de conseil de la Conférence pour les questions relevant de l'introduction et de l'usage des technologies de l'information et de la communication dans l'éducation, ci-après « la commission » (COMETE).

2 La commission a mission d'échanger, de réfléchir, de concevoir et de proposer à la CIIP des mesures et des actions communes sur tous les aspects relevant des médias classiques et nouveaux, des diverses technologies de l'information et de la communication et, à titre principal, de l'éducation aux médias et par les médias dans l'ensemble de la scolarité.

### **Tâches particulières**

#### **Art. 2**

1 La commission est plus particulièrement chargée des missions suivantes :

I) de traiter de toutes les questions touchant aux médias et aux technologies de l'information et de la communication pour les activités d'enseignement et de formation au sein de l'espace de la CIIP et pour tous les degrés scolaires;

II) de concevoir, d'analyser, de promouvoir et/ou d'évaluer les actions régulières et les opérations spéciales d'éducation aux médias et aux TICE sur un plan intercantonal, et ceci en priorité dans le cadre de la formation des enseignants et dans la mise en œuvre du plan d'études cadre romand (la réalisation de ces actions relevant essentiellement des collaborateurs médias CIIP);

III) d'assurer l'échange d'informations, de veiller à la communication entre les services spécialisés cantonaux et intercantonaux et de traiter des mandats spécifiques occasionnels dans cette thématique générale ;

- IV) de veiller au décloisonnement et à la complémentarité des diverses technologies entre elles et pour les besoins de la formation ;
- V) de conseiller la CIIP dans sa politique et ses réalisations de moyens d'enseignement et de ressources éducatives ;
- VI) de porter un regard critique sur les productions et les sites destinés à l'éducation et à la formation, notamment dans les médias de service public, et d'émettre au besoin des propositions et des recommandations.
- 2 D'autres tâches particulières peuvent être confiées à la commission par la Conférence ou son bureau, notamment sur proposition des conférences de chefs de service.

## **Statut**

### **Art. 3**

- 1 La commission est organe de consultation, de proposition et de travail de la Conférence.
- 2 Elle relève administrativement du secrétariat général.

## **Composition**

### **Art. 4**

- 1 La commission se compose de treize personnes, désignées pour leurs compétences personnelles et porteuses des expériences et intérêts suivants :
- a) 4 spécialistes de centres de ressources cantonaux (documentation, médias et/ou TICE) ;
  - b) 2 formateurs de HEP dans les domaines concernés ;
  - c) 2 délégués des associations professionnelle d'enseignants (SER) ;
  - d) 2 personnalités des médias (en principe 1 de la presse écrite et 1 des médias audiovisuels) ;
  - e) 1 collaborateur du Centre suisse des technologies de l'information dans l'enseignement ;
  - f) 2 collaborateurs d'instituts universitaires ou d'instituts de recherches impliqués dans la problématique de la communication, des médias et des technologies.
- 2 Le canton du Tessin peut désigner deux représentants au sein de la commission avec statut d'observateur.

## **Désignation et nomination**

### **Art. 5**

- 1 La Conférence nomme les membres de la commission. Elle désigne son président ou sa présidente.
- 2 Les membres sont proposés ou choisis sur la base de leur connaissance des questions éducatives et de leurs compétences pédagogiques et professionnelles. Il est tenu compte, dans la mesure du possible, d'une répartition géographique de leurs origines.

## **Durée des mandats**

### **Art. 6**

La durée des mandats des membres de la commission est limitée à quatre ans, renouvelable une seule fois.

## **Fonctionnement**

### **Art. 7**

- 1 La commission se donne un programme d'activité quadriennal ; celui-ci s'inscrit dans le cadre du programme de la Conférence.
- 2 La commission se réunit en séance plénière en principe trois à cinq fois par année.
- 3 La commission peut inviter, ponctuellement et à titre de consultants, des personnalités extérieures.

**Secrétariat****Art. 8**

Le secrétariat de la commission est assumé par un collaborateur scientifique du secrétariat général.

**Relations avec les conférences****Art. 9**

Dans la mesure où elles ont des incidences directes dans l'enseignement, les propositions de la commission sont soumises au préavis des conférences de chefs de service.

**Moyens et dispositions financières****Art. 11**

1 Le budget de fonctionnement de la commission fait partie du budget de la Conférence.

2 Les membres de la commission bénéficient des indemnités conformément aux directives de la Conférence.

**Entrée en vigueur****Art. 12**

La présente décision entre en vigueur immédiatement. Le secrétariat est chargé de son exécution.

**Disposition transitoire et finale****Art. 13**

1 Les mandats suivants sont abrogés, avec effet au 1er janvier 2001:

a) le mandat du Groupe romand et tessinois de l'audiovisuel à l'école (GRAVE) du 22.08.1980.;

b) le mandat de la Commission romande de RTVE de .1976.;

c) le mandat de la Commission de production RTVE de 1976. ;

d) le mandat du Groupe consultatif de la CS1 en matière d'informatique, de .1987. ;

e) le mandat du Groupe consultatif de la CS 2 en matière d'informatique de .1985.

2 Le secrétariat général est chargé de l'exécution de la présente décision.

Neuchâtel, Lausanne, le 15 mars 2001

La Présidente  
Le Secrétaire général

Martine Brunschwig Graf  
Jean-Marie Boillat

**Membres de la COMETE**

Le 31 mai 2001, la conférence a arrêté la composition de la COMETE pour la période quadriennale 2001-2004.

Décision de la CIIP concernant la constitution de la commission des médias et technologies dans l'éducation (COMETE)

La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin,  
vu l'article 36 des Statuts de la Conférence du 9 mai 1996, vu les articles 4 et 5 de sa décision du 15 mars 2001 instituant la COMETE, arrête :

**1. Article premier**

La COMETE est composée de la manière suivante pour la période quadriennale 2001-2004 :

- 4 spécialistes de centres de ressources cantonaux (documentation, médias et/ou TICE) :

Raymond MOREL CEPTIC Genève

Serge RAMEL HEP - VD Lausanne

Louis-Joseph FLEURY DOCAV Porrentruy

Michael ANDERES CFDP / FRITIC Fribourg

- 2 formateurs de HEP dans les domaines concernés :

Bernard JOUSSON IFMES Genève

Toni RITZ HEP - VS Brigue

- 2 délégués des associations professionnelle d'enseignants :

Francis BAOUR SER Moutier

Jacques DANIELOU SER Lausanne

- 2 personnalités des médias (en principe 1 de la presse écrite et 1 des médias audiovisuels) :

Nicolas DUFOUR Le Temps Lausanne

Martine GALLAND RSR 1 Pully

- 1 collaborateur du Centre suisse des technologies de l'information dans l'enseignement :

Liliane CHAPPUIS CTIE Berne

- 2 collaborateurs d'instituts universitaires ou d'instituts de recherche impliqués dans la problématique de la communication, des médias et des technologies :

Luc-Olivier POCHON IRDP Neuchâtel

Daniel PERAYA TECFA Université Genève

- 1 observateur tessinois :

Gustavo FILLIGER CDC Bellinzona

#### **Art. 2**

La présidence est confiée à M. Bernard Jousson, doyen de l'IFMES, Genève.

#### **Art. 3**

La présente décision entre en vigueur immédiatement. Elle échoit le 31 décembre 2004.

Elle est communiquée aux membres de la Conférence et aux membres de la CSG.  
Neuchâtel, le 31 mai 2001

La présidente de la Conférence  
Martine Brunschwig Graf

Le secrétaire général  
Jean-Marie Boillat

Annexe 3

## **Violence et télévision : Quelques articles parus dans la presse francophone au printemps et en été 2002**

**Le Temps du 27 mai 2002**

---

**TV • Les programmes télévisuels transforment-ils des enfants en adultes violents? Selon une étude de l'Université de Columbia, les ados qui la regardent beaucoup deviennent effectivement statistiquement plus violents. Analyse et ébauche de solutions**

### **Une étude américaine établit un évident lien de causalité entre violence et télévision**

Depuis que la télévision existe ou presque, les chercheurs ont questionné le lien entre ses programmes et les comportements violents. Les études se comptent par milliers – notamment aux États-Unis, où selon certaines statistiques, les chaînes offriraient aux heures de grande écoute entre trois à cinq actes de violence par heure, et jusqu'à vingt dans les programmes jeunesse – mais peu ou pas de réponses catégoriques. Selon la revue *Science* de mars, l'étude pilotée entre 1975 et 2002 par le professeur Jeffrey Johnson, de l'Université de Columbia viendrait définitivement clore le débat en montrant qu'«il existe incontestablement un lien de causalité entre la violence médiatique et le comportement agressif de certains enfants.» Pendant vingt-sept ans, les chercheurs ont suivi 707 familles et conclu que 25,3% des adolescents qui regardaient la TV plus de trois heures par jour se sont, au début de l'âge adulte, rendus coupables d'agressions ayant entraîné des blessures sur leurs victimes, un taux qui tombe à 5,7% chez les enfants qui passaient quotidiennement moins d'une heure par jour devant le téléviseur. Nos confrères du quotidien belge *Le Soir* viennent de consacrer plusieurs éditions à ce thème. Nous avons retenu ici quelques-uns de leurs articles.

LT

---

### **Quelques citations tirées des articles du quotidien *Le Soir* (voir la totalité des articles ci-après)**

L'influence la plus évidente vient moins des violences mises en scène, que de certaines émissions dont on aurait souvent peine à prouver qu'elles sont violentes.

L'effet d'imitation peut, dans des cas extrêmes, susciter des passages à l'acte: on sait que des crimes ont été directement inspirés par le film *Orange mécanique*. Mais la violence télévisuelle a plus généralement pour effet de favoriser une certaine forme de désinhibition par rapport aux comportements agressifs qu'elle banalise.

La majorité des chercheurs s'accorde pour dire que l'effet de la violence télévisuelle dépend notamment du type de programmes dans lequel les images violentes font irruption. «Si elle est intégrée dans la trame narrative du film, explique Thierry De Smedt, la violence dans un récit de fiction peut même avoir un effet cathartique.»

Serge Tisseron n'explique d'ailleurs pas autrement cette tendance qu'ont les enfants à rechercher des programmes violents: «Ces émissions, dit-il, leur permettent de détourner sur des images de fiction les violences éducatives dont ils sont inévitablement l'objet.» Encore faut-il que ces images soient clairement perçues sur un mode imaginaire: celles qui renvoient à un quotidien trop proche – «les scènes violentes qu'on peut voir dans les journaux télévisés, par exemple», explique Jacques-Philippe Leyens – seraient «autrement provocatrices».

L'influence la plus évidente vient moins des violences manifestement mises en scène, dont le jeune spectateur perçoit bien qu'elles ne sont pas réelles, que de certaines émissions donc on aurait souvent peine à prouver qu'elles sont violentes, ce qui rend leurs effets d'autant plus perniciose (pubs ou «talk-shows» très spectaculaires qui banalisent des comportements sociaux indéfendables, qui suggèrent qu'on peut s'adresser à n'importe qui sur n'importe quel ton, ou qui estompent – comme dans le cas du *Loft* – la limite séparant l'espace public du domaine privé).

Le taux d'agressivité tombait dès lors qu'ils avaient pu bénéficier de stratégies d'accompagnement avant la projection.

L'éducation au langage audiovisuel est le seul remède à l'influence de la violence télévisuelle, pourvu qu'elle aille au-delà d'une simple alphabétisation: il faut véritablement apprendre aux jeunes à analyser ce qu'ils voient.

[Instaurer] un programme pédagogique visant à réduire leur consommation de télévision.

Ce qui me renverse, ce sont les parents qui, pour récompenser de bons résultats scolaires, offrent une télévision !

Série d'articles parus dans le quotidien bruxellois «Le Soir»

## Moins de télé, davantage de dialogue

Les adolescents éprouvent une relation d'amour-haine avec le sang, la peur, les frissons suscités par la télé. La violence, pour eux, c'est à la fois des cauchemars et de l'amusement. Réalité et fiction s'interpénètrent, les repères s'estompent. Que faire ? Tout laisser voir, tout interdire ? Il n'y a pas de solution miracle. Sauf moins regarder la télé, parler des programmes et apprendre le langage télévisuel.

### JULIE HUON

Leur baromètre de la violence, c'est « Vais-je faire des cauchemars ou pas si je regarde ça ? » Le cauchemar. Le mauvais rêve. Bien un truc de même. Mais la violence, comment la définissent-ils, eux, les 12-15 ans ?

*C'est faire souffrir quelqu'un, commence Charlotte. Hier, je zappais et je suis tombée sur de la boxe où ils devaient se battre jusqu'à la mort. Je ne pouvais pas regarder. Mon frère aime bien ça. Les garçons aiment ça. Moi, quand c'est un film, j'essaie de me dire « C'est pour rigoler, c'est du ketchup ».*

Et la petite cite le cas de sa cousine, traumatisée par « Peur bleue ». Elle a vu ce film quand elle n'avait pas 10 ans. Après, elle voulait plus aller nager, elle voyait des requins partout.

Pour Maximilien, la violence, c'est des gens qui se frappent ou même, qui se disent des mots pas très gentils. Selon Axel, c'est tuer des gens, se battre. Et puis, *il y a la torture*, comme dit Steve. Etre dix sur un, c'est dégueulasse, la lâcheté, tout ce qui choque. Tom enchaîne : Il y a plusieurs formes de violence. S'il y en a un qui a perdu son père et qu'on lui rappelle tout le temps, c'est aussi de la violence. Charlotte est d'accord avec l'idée, et nuance: *Le Loft, c'est parfois agressif quand ils s'insultent. Violent, c'est faire du mal à quelqu'un. Agressif, c'est dire « Toi, j't'aime pas ».*

Étrange rapport d'amour-haine avec tout ce sang, cette peur, ces frissons. On en redemande parfois même pas : « *Gladiator* », *ils nous l'ont mis dans le car, quand on est allés en excursion à Paris*, raconte Laura et on plonge la tête sous son lit en allant se coucher pour vérifier qu'il n'y a personne en dessous... Le vendredi, chez mon papa, raconte Lindsay, on regarde « Rex, chien flic » et ce sont des meurtres en série, comme d'habitude. Hé bien, ma demi-sœur qui a un an de plus que moi, la dernière fois, elle a eu super peur. Il a fallu que j'allume toutes les lumières.

Oui mais la violence, ça peut être bien, souligne Emilie, quand c'est du karaté, des trucs chinois comme dans « *Matrix* » où il y a une espèce de jiu-jitsu. Mais presque pas de sang. Les films d'horreur, ça, j'aime pas trop. « *L'exorciste* », « *La maison de l'horreur* », *j'ai pas regardé jusqu'au bout.*

Un titre revient constamment dans les conversations : « *Scream* ». De la vraie épouvante... mais qui fait rire. Ils l'ont tous vu. « *Scream* », c'est bien, reprend Emilie. J'ai vu le 2 et le 3 mais je ne suis jamais arrivée à la fin du 1. J'avais 8 ans et je n'ai pas dormi pendant une nuit.

Charlotte est restée jusqu'à la fin... mais le visage caché dans ses mains. Maintenant, je trouve ça marrant, quand la fille est coincée dans la *chatière et qu'elle se fait couper en deux par la porte du garage qui remonte. En fait, quand les amis restent dormir après un film, ça va mieux. Quand t'es toute seule dans ta chambre, c'est dur.*

*Quand j'ai vu « Scream », confie Maximilien, à côté de moi, il y avait une petite de sept ans qui se marrait quand le corps de la fille est coupé en deux. Moi, j'ai fait des cauchemars. Je voulais pas regarder, mais j'étais avec des copains et je ne voulais pas qu'ils disent que je suis un dégonflé. Mes cauchemars, ça a bien duré six mois. En plus de « Scream », j'avais vu le « London Dungeon », à Londres, un musée qui montre des gens, enfin, des mannequins, en train de se faire torturer. Alors, en cachette, la nuit, j'allais dormir dans la chambre de ma sœur, avec une couverture par terre.*

*La réalité est souvent difficile à gérer. Pas pour Axel, qui surfe, tranquille, sur les images les plus dures. Un jour, j'ai vu une cassette qui s'appelle « Face à la mort ». C'est un copain qui me l'a prêtée. C'est des trucs filmés par des amateurs et où des gens se font tuer. C'est interdit à la vente. Tu vois un mafieux et quand ses ennemis passent, ils lui tirent dessus. Ou un type qui saute en élastique mais l'élastique est trop long et il s'écrase. Ou un gars coupé en deux par un métro...*

*Steve l'interrompt : Ça, j'aime pas. Quand c'est la réalité, ça me reste dans la tête pendant longtemps. C'est ce qui m'est arrivé quand un jour, au JT, j'ai vu un Noir qui se faisait manger par un chien. Ou un truc qui m'a fort marqué, c'est dans le film « American History X », il y en a un qu'on force à rester bouche ouverte sur le trottoir et on lui écrase la mâchoire...*

*A la RTBF, un jour, ils ont montré un militaire qui tirait sur un enfant, enchaîne Axel. Les adultes, je m'en fous. Ils savent ce qu'ils font. Mais quand il y a de la violence envers les enfants, ça, ça me choque. Des films comme « Scream » ou « Scary movie », ça m'effraie pas. Quand j'avais 4, 5 ans, on louait déjà des films d'horreur. Une maman passe la tête par la porte de la cuisine : Axel ! 4, 5 ans, n'exagère pas, tout de même. Quand tu étais petit, tu avais peur d'ET. Tu ne voulais même pas toucher la petite figurine...*

*Pour Elias, la réalité et la fiction, même combat. Au JT, les attentats, c'est comme si c'était des jeux vidéo. On a l'habitude. Afghanistan, Palestine, encore 18 morts, toujours la même chose. Les attentats du World Trade Center, on a déjà vu ça plein de fois, des crashes d'avions dans les jeux vidéo.*

*Leila se souvient d' un JT où on disait « Cet homme va bientôt mourir » et tout d'un coup, il explose. Je ne m'y attendais pas. Il y avait des morceaux partout. J'y ai longtemps repensé.*

*Mais il faut bien montrer la réalité, conclut Emilie, sinon on se croirait dans un petit monde parfait où rien de mal ne peut se passer...*

Le Soir du jeudi 23 mai 2002

© Rossel et Cie SA, Le Soir en ligne, Bruxelles, 2002

## Jeux violents, les seuls amusants ?

**OLIVIER VAN VAERENBERGH**

On l'aura lu ici même deux jours durant : les ados n'ont guère besoin des parents pour poser eux-mêmes le diagnostic de leur consommation en jeux vidéos : ils jouent beaucoup, parfois trop, et en particulier à des jeux violents. Mais que faudrait-il faire pour les inciter à jouer moins ou jouer mieux ? Là encore, ils proposent des réponses que les grands feraient parfois bien d'entendre...

*La violence, c'est pas la faute des jeux vidéos, analyse d'abord Mélanie. C'est tout le monde, un peu les parents, un peu les films, un peu les jeux... Faut pas les supprimer ou arrêter d'en faire, mais peut-être juste en faire moins.*

Ses copains semblent d'accord, surtout Elias : d'après lui, le problème est ailleurs. *C'est peut-être bête ce que je vais dire, mais les parents ils achètent d'abord un flingue à eau, puis un flingue à billes, puis après, forcément, on a envie de les utiliser, mais comme on peut pas les utiliser en vrai, on va utiliser les jeux vidéos. Conséquence ? Après, on s'habitue à tuer.*

Leila, elle, pense qu'il faudrait *cesser de montrer tout le temps le mauvais côté de la vie dans les jeux vidéos. Montrer un peu les bons côtés, faire un jeu où il y a les deux.*

Oui mais voilà, et ils sont encore une fois tous d'accord, les jeux pas violents... sont rarement amusants, ou bien trop éloignés de la réalité. *Les Sims par exemple, c'est chouette, explique Arnaud, t u peux diriger une ville et tout, mais ça c'est la vie de tous les jours des bourgmestres, c'est pas nous. C'est pas la vie de tous les jours. Amin intervient. Tu vois, si tu joues au Bisounours, c'est pas marrant, tu dois te balader, mais tu fais rien quoi, tu vois tout le temps les mêmes endroits. Et d'expliquer avec ses mots d'ados ce que des spécialistes analysaient déjà, à savoir que l'interactivité induit l'action, donc la violence : Faut un objectif, de l'action, faire quelque chose. C'est ça qui pousse à jouer.*

Et puis la violence, non seulement ils s'en disent blasés (*ça nous fait plus rien on a l'habitude, c'est toujours la même chose. Au journal télévisé, tous les jours il y a des attentats... c'est comme si on était dans un jeu vidéo !*, explique ainsi Lindsay) , mais certains d'entre eux savent très bien pourquoi « ça » plaît tant aux garçons : *Ce qui est violent marche bien parce qu'on a aussi un instinct, quelque chose qui nous pousse à nous battre*, reconnaît Vincent.

Reste qu'aucun des adolescents que nous avons rencontrés ne pense qu'une interdiction pure et simple servirait à quelque chose, que du contraire. *On ne peut pas supprimer tous les jeux de combat parce que c'est ça qui marche le mieux*, estime très lucidement Arnaud. *Et puis surtout, si on enlève tout, ceux qui jouent, ils vont vouloir le faire dans la rue.* Et de conclure : *Les jeux vidéos, ça peut servir : ça défoule.*

Le Soir du jeudi 23 mai 2002

© Rossel et Cie SA, Le Soir en ligne, Bruxelles, 2002

## Une étude belge : d'abord en parler

ENTRETIEN

STÉPHANE DETAILLE

Aujourd'hui professeur honoraire de l'université de Mons-Hainaut, Marcel Frydman publiait en 1993 un ouvrage intitulé « *Télévision et violence* » : un livre qui présentait les conclusions des expérimentations « de terrain » menées, à partir de 1980, pour tester l'incidence de la violence télévisuelle sur des publics d'enfants et d'adolescents. Et pour vérifier l'efficacité de stratégies d'accompagnement susceptibles de limiter les comportements agressifs induits par des programmes violents.

Toutes les expérimentations ont montré que l'agressivité provoquée, à court terme, par la violence télévisuelle peut être atténuée par une verbalisation en aval ou en amont ou, mieux encore, par une véritable éducation au langage audiovisuel.

*L'expérimentation, explique Marcel Frydman, a été menée en dernier lieu sur de jeunes délinquants : on a constaté que le taux d'agressivité des sujets était multiplié par 3,5 lorsqu'ils étaient soumis à des films violents sans aucune préparation. L'expérience a démontré à l'inverse que ce taux d'agressivité tombait en deçà de la valeur mesurée au début de l'expérimentation dès lors que les mêmes sujets avaient pu bénéficier de stratégies d'accompagnement avant la projection d'un film violent.*

### **L'éducation au langage audiovisuel est-elle le seul remède à l'influence de la violence télévisuelle ?**

Oui, pourvu que cette éducation aille au-delà d'une simple alphabétisation : il faut véritablement apprendre aux jeunes à analyser ce qu'ils voient. C'est la seule manière de les rendre davantage maîtres du jeu : un cinéphile ne recherchera pas un film où la violence est continuelle et gratuite. Or, à une époque où l'essentiel des messages destinés au citoyen utilise le langage audiovisuel, l'école continue de former les élèves au seul texte écrit. Nos enfants restent donc prisonniers de l'effet émotionnel parce qu'ils sont confrontés à des séquences dont la signification leur échappe.

### **Vos suggestions n'ont donc jamais été suivies d'effets ?**

J'ai toujours considéré que cette éducation au langage audiovisuel devait faire partie intégrante du programme scolaire. Le Conseil d'éducation aux médias a élaboré des propositions précises qu'un nombre hélas limité d'écoles ont mises en œuvre. L'école est l'institution la plus routinière de la société.

### **Certains chercheurs suggèrent-ils d'autres pistes que la vôtre ?**

Certains estiment qu'il faut prioritairement faire pression sur ceux qui augmentent la violence filmée et télévisée. Elle est délibérément accrue parce que, dans un contexte de concurrence féroce, les programmes violents font une audience importante. Je ne critique pas ceux qui veulent porter la lutte à ce niveau-là mais je pense qu'ils ne sont pas près d'obtenir des résultats.

Le Soir du jeudi 23 mai 2002

© Rossel et Cie SA, Le Soir en ligne, Bruxelles, 2002

---

## **Une étude US : d'abord réduire la consommation**

**NATHALIE MATTHEIEM, envoyée permanente  
NEW YORK**

*On peut réduire le nombre d'heures que les enfants passent devant la télévision sur une année scolaire et cela entraîne une baisse significative de leur agressivité, affirme Tom Robinson, médecin et chercheur à l'Université de Stanford.*

Douze classes comparables de troisième et de quatrième années du primaire ont reçu, pour la moitié d'entre elles, un programme pédagogique visant à réduire leur consommation de télévision ; pour le groupe de contrôle, une éducation antitabac.

*La réduction d'agressivité est significative tant dans la perception des pairs que pour les comportements verbaux, explique Tom Robinson. Nous avons déjà accompli ce qu'on nous disait impossible : réduire le temps passé par les enfants devant l'écran !*

Les enseignants ont été chargés de motiver leurs élèves. Les instituteurs ont donc commencé par demander aux enfants de compter le nombre d'heures qu'ils consacraient à regarder la télévision, des cassettes ou à des jeux vidéo. Les enfants eux-mêmes ont été surpris du résultat. Ils ont même accepté le défi d'éteindre complètement la télévision pendant dix jours. *Les deux tiers des enfants ont tenu le pari*, raconte Tom Robinson. *Nous avons alors fixé un objectif à sept heures par semaine, sans détail sur le contenu. Pour l'immense majorité, c'est une vraie réduction.*

Les parents ont reçu un gadget pour contrôler le temps accordé : l'enfant doit entrer un code pour regarder et lorsque le total alloué est épuisé, la télévision ne s'allume plus. *A peine 40 % l'ont utilisé, cela nous a étonné*, avoue Tom Robinson. *Quand on a comparé les écoles test où les enfants ont moins regardé la télévision avec les autres, on a observé, outre une diminution de l'agressivité, de meilleurs résultats scolaires.*

Et le médecin de conclure : *Ce qui me renverse, ce sont les parents qui, pour récompenser de bons résultats scolaires, offrent une télévision !* Maintenant, ils ne pourront plus plaider l'ignorance...

Le Soir du jeudi 23 mai 2002

© Rossel et Cie SA, Le Soir en ligne, Bruxelles, 2002

---

## Sans elle

**BENOÎT, 43 ans, père de Judith, 8 ans, et Hadrien, 15 ans**

« J'ai renoncé à la télé il y a une dizaine d'années. Hadrien a donc connu la maison « hantée » par le petit écran. Judith, non. A l'époque, la première raison a été financière. La redevance, plus la télédistribution, plus ci, plus ça... On ne s'en sortait pas trop. Avec le petit, fallait bien rester motorisé. On a gardé la voiture. Le téléphone, c'était indispensable. On ne l'a pas coupé. Mais la télé, on s'est vite rendu compte qu'on s'en passait bien. Aujourd'hui, bizarrement, c'est Hadrien, qui l'a quand même regardée pendant cinq ans à qui elle manque le moins.

La petite, elle, est assez épuisante. Il ne se passe pas une semaine sans qu'elle nous parle d'un supertruc que ses copines peuvent voir et pas elle. Pour rester cohérent, on lui explique que c'est un choix, que quand ils seront grands, chez eux, ils feront ce qu'ils veulent. Libres. Mais qu'ils auront eu la chance, par rapport à tous les autres enfants, de découvrir mille choses différentes à faire, à voir, à entendre (nous sommes grands consommateurs de radio) et de pouvoir jouer, discuter, etc., à l'heure où les autres sont affalés devant le poste.

Il y a bien des gens qui refusent que leurs gosses jouent aux Barbie ou avec des armes. Ou qui ne baptisent pas leurs enfants. Question de choix. On n'est pas des moutons. Nous, on lutte pour leur épargner des images et des émissions qui, à notre avis, ne leur apporteraient rien de bon. »

Le Soir du jeudi 23 mai 2002

© Rossel et Cie SA, Le Soir en ligne, Bruxelles, 2002

---

## Avec elle

**DOLORÈS, 38 ans, mère de Paulo,**

## 12 ans

« Je n'aime pas le terme mais je suis ce qu'on appelle une mère célibataire. Paulo ne voit plus son papa. Bref, mon fils et moi, on a toujours vécu à deux. Le bon côté des choses : on se parle beaucoup. Le mauvais : il est souvent seul.

Quand je fais à manger, quand je nettoie l'appartement, quand je travaille et qu'il rentre avant moi à la maison, il est tout seul. Donc, la télé est vite devenue une amie. Je dis bien une amie, parce qu'elle lui tient compagnie. Je surveille d'un œil ce qu'il regarde mais je dois avouer que je suis un peu dépassée. Entre quatre heures et demie, quand il revient de l'école, et six heures et demie, quatre jours sur sept, je sais qu'il se partage entre devoirs, goûter et télé. Et je ne suis pas là pour contrôler.

Mais si je le trouve en train de se gaver de conneries, je lui fais la leçon. Je ne lui ai jamais interdit de regarder les Simpson ou le Bigdil. Moi-même, je me suis bien laissé piéger par Star Academy et il m'arrive de suivre les résultats du Loft, tard le soir. Alors...

Mais, tout est dans l'équilibre. Je lui dis « C'est un peu concon ce que tu regardes là. « C'est pas sorcier », c'est déjà fini ? Tu veux pas voir une cassette ? » Et la plupart du temps, j'arrive à le convaincre. Mais je ne rêve pas. Il est encore petit. Un jour, je viendrai avec mon « Thalassa » et je me ferai jeter. Tout ce que j'espère, c'est lui avoir appris la nuance, à regarder à gauche et à droite avant de faire son choix. Intelligemment. J'espère. »

Le Soir du jeudi 23 mai 2002

© Rossel et Cie SA, Le Soir en ligne, Bruxelles, 2002

---

## Pour elle

### PHILIPPE, 52 ans, père d'Elena, 16 ans, Max, 14 ans, et Redouane, 4 ans

« Mes deux aînés ne vivent chez moi qu'une semaine sur deux. Le petit habite avec ma seconde épouse. Je suis dans la pub, alors, la télé, c'est un outil de travail et à la maison, on l'a eue très tôt. En couleur dès le début, Canal + dès le début, le satellite dès le début etc. Je suis téléphage. Je suis bien conscient que, comme en tout, il y a du bon, du moins bon et du super mauvais, mais j'ai pas envie que mes enfants soient à la traîne ou que leurs copains se foutent de leur gueule à la récré parce qu'ils ne connaissent pas Bart Simpson ou « Le prince de Bel-Air ».

En plus, nous, on vit en ville. On n'a pas de jardin et avec le temps qu'il fait dans ce pays, les longs dimanches pluvieux, je les imagine mal passés l'après-midi à vélo, sous la drache, sur la chaussée de Louvain...

Donc, la télé est allumée une grande partie de la journée. Ils ne l'ont pas dans leur chambre, elle est dans le salon et c'est souvent un bruit de fond. On en parle beaucoup, à table, en voiture « Tiens, hier j'ai vu une émission là-dessus » et je suis plutôt fier d'entendre mes enfants (les grands bien sûr, le petit en est toujours aux « Teletubbies ») parler de 15.000 sujets différents. La télé, c'est un super outil de culture générale. La lecture aussi, évidemment, mais la télé est plus rapide, plus digeste aussi. Et je fais confiance aux enfants pour zapper quand il faut... »

Le Soir du jeudi 23 mai 2002

© Rossel et Cie SA, Le Soir en ligne, Bruxelles, 2002

---

## Brèves

### 900 heures de télé, 1.000 heures d'école

Selon des chiffres publiés en octobre 97 dans la brochure « La violence à la télévision » publiée par la Communauté française, les jeunes âgés de 12 à 15 ans consommaient en moyenne 2 h 20 de télévision chaque jour, soit près de 900 heures par an, alors qu'ils passent 1.000 heures par an à l'école. La télévision, cette année-là, représentait environ 40 % des loisirs des jeunes mais 31 % d'entre eux regardaient le téléviseur en se livrant à une autre activité. (S. D.)

15 % des jeunes recherchent

la violence à la télé

En mai 1997, 432 adolescents bruxellois et wallons de 12 à 16 ans furent sondés sur leur attitude face à la violence télévisuelle, lors d'une enquête commandée par la Communauté française. Résultats : 67 % d'entre eux « regardent les émissions violentes quand elles passent mais ne les recherchent pas », 18 % « zappent quand ils en voient », 15 % « les aiment et les recherchent ». (S. D.)

Le Soir du jeudi 23 mai 2002

© Rossel et Cie SA, Le Soir en ligne, Bruxelles, 2002

---

## Les ados sont seuls devant le petit écran

Télévision

### JEAN-CLAUDE VANTROYEN

C'est sûr : les enfants de 12 à 15 ans sont des téléphages. Le deuxième volet de notre enquête « Violence et télé » le montre à suffisance. Axel, 14 ans, avoue regarder le petit écran deux heures et demie par jour, même plus : *C'est ma principale activité, avec les jeux vidéo.*

C'est sûr également, ils regardent le plus souvent la télé seuls, ils jouent le plus souvent seuls aussi avec leur Nintendo ou leur Sony. Et un grand nombre d'entre eux possèdent la télé dans leur chambre. Il ne faut donc pas s'étonner qu'ils voient n'importe quoi. *C'est la faute aux parents et à la télé si les jeunes regardent des trucs qui ne sont pas de leur âge,* lancent Lindsay et Leila, 12 ans.

Des paroles de ce genre, nous en avons entendu souvent durant cette enquête auprès des ados. Ces jeunes de 12 à 15 ans s'analysent et décortiquent leur comportement devant la télé et devant les jeux vidéo avec distance et ironie. Et aussi avec lucidité. *Il y avait un type avec un flingue dans le jeu, je lui ai tiré une balle dans les fesses et il est mort,* explique Vincent, 12 ans, grand amateur de jeux vidéo. *Mais dans la vraie vie, il meurt pas : il souffre.*

Le Soir du mercredi 22 mai 2002

© Rossel et Cie SA, Le Soir en ligne, Bruxelles, 2002

---

## Devant le petit écran, les ados sont seuls

Les enfants sont des téléphages, c'est sûr. Souvent, les parents laissent faire : « C'est leur faute si les enfants regardent des trucs qui sont pas de leur âge », lancent Leila et Lindsay. Quand on les écoute, ces adolescents de 12 à 15 ans semblent plus lucides qu'on ne pourrait le croire face à leur comportement devant la télé. Et leur opinion, ils se la forgent avec leurs potes plutôt qu'avec leurs parents.

## JULIE HUON

La télé dans la chambre. Un but dans la vie de tout adolescent qui se respecte. D'Elias à Emilie, de Lindsay à Laurent, chacun a déjà bétonné ses petites habitudes télévisuelles. Plus tard, ils seront *mannequin, musicien ou instituteur, infirmier, dans la politique pour voyager, programmeur et testeur de jeux vidéos...* Pour l'heure, ils ont entre 12 et 15 ans et passent plus ou moins de temps devant le petit écran. *Beaucoup de temps*, selon Charlotte. *On me dit souvent « Tu vas avoir des yeux comme ça ! ». Mais je fais toujours mes devoirs en premier. Avant, le matin, je mangeais en regardant les dessins animés mais maintenant je commence plus tôt. A huit heures, je suis en classe.*

Emilie, qui fait ses devoirs à l'étude, revient « libre » à la maison. *A 17 heures 55, je regarde « 7 à la maison », sur TF1, et puis le soir, le film avec mes parents. Parfois ma mère oublie l'heure et je vois le film jusqu'à la fin. Chez moi, on a cinq télévisions, plus un grand écran. Dans le salon, dans la chambre de mon frère, dans celle de ma sœur. Et en bas, on a un magasin de hi-fi. Je m'y installe parfois, le vendredi soir. Je suis tranquille, il y a des volets, une alarme, un super système de sécurité...*

*Moi, je regarde moyennement la télé*, confie Maximilien qui, de son lit, a vue directe sur le petit écran planqué dans le placard. *Et plutôt le soir. Parce qu'à quatre heures, quand je rentre de l'école, je prends mon goûter et je vais dehors s'il fait beau. Et même si Alain et Dorothee, les parents, n'approuvent pas tous les choix du fiston le Simpson qui montre ses fesses, non merci*, ils admettent avoir de la chance avec Max. *Il peut encore regarder « Blabla » sans ronchonner. Sourire rougissant d'Alain : Moi aussi...*

Chez Steve et Tom, on a le câble, TPS et Canal Satellite. Chez Lindsay : *Mon beau-père voulait tout le temps regarder le foot alors on a mis une télé dans ma chambre.* Et au milieu du royaume d'Axel, 14 ans, trônent la PlayStation, le DVD et le « home cinema » *Je me suis tout acheté avec mes économies.* Son temps de télévision journalier : *Environ deux heures et demie. Même plus. C'est ma principale activité, avec les jeux vidéo.*

Mais la lucarne dévoreuse trouve, dans la vie quotidienne des enfants, des adversaires redoutables : *Le chien à promener, les tours à vélo, le foot sur la rue, les discussions dans la chambre...* Et même le Loft *Qu'il faut regarder pour pas être à la bourre par rapport aux autres*, dixit Elias ne parvient pas à empêcher qu'ils se figent, happés, télécommande en suspens, devant... « Le jardin extraordinaire ».

Pour Leila et Lindsay, *c'est la faute aux parents et à la télé si les jeunes regardent des trucs qui sont pas de leur âge.* Parents qui conseillent, parents qui interdisent, parents qui s'en fichent. Deemandez, deemandez les parents, tous les modèles sont disponibles en magasin.

*C'est pas ma mère qui m'interdit de regarder des trucs violents à la télé*, raconte Laurent. *C'est moi-même qui m'interdis. J'ai vu « Freddy » où il tue des gens dans leurs rêves avec ses griffes et j'ai fait des cauchemars.* Emilie se tourne souvent vers sa sœur, Marie, vingt ans. *Je peux lui faire confiance. C'est elle qui me dit si ça va me plaire ou pas.* Ici, on entend : *Ma mère, elle veut pas. Mon père, il s'en fout.* Là : On demande pas la permission aux parents sinon ils veulent pas.

Souvent, alors, on se fait son opinion tout seul. Ou en discutant avec les potes. Du Loft. *J'aime bien regarder l'idiotie des gens*, avoue Leila. *C'est bête, pas violent, même quand ils s'insultent.* Amin : *C'est normal qu'ils se chamaillent. Quand on te donne pas assez à manger, tu tapes sur les autres.* De « Ça va se savoir », le talk-show quotidien d'AB3 où des comédiens se mêlent à de vrais témoins et où les lamentables aveux mènent toujours à l'empoignade. Conversation volée dans une cour d'école : *Je trouve ça bien, le « tûûût »* (le son censé masquer les gros mots). *J'essaie toujours de comprendre ce qu'ils disent.*

*-Moi, j'aime pas, ils font passer un message sans le dire.*

Où l'on comprend que les « tûûût », la signalétique, les petits ronds bleus et les petites croix mauves, ça ne sert pas à grand-chose.

*Quand on voit un signe, ça pousse à regarder*, lance Leila. *On se dit « Oh, un triangle ! Ça doit être cool ! ».* Axel confesse : *Je regarde exprès, je sais que ça va être intéressant.* Et Charlotte résume : *Un rond bleu = accord parental souhaitable, triangle orange = accord parental indispensable, carré rouge = interdit aux moins de 16 ans et la croix = moins de 18 ans. J'ai vu une émission là-dessus, exprès pour expliquer.*

Maximilien est au diapason : *Si on dit « Attention, les images qui vont suivre peuvent choquer certaines personnes », je vais quand même regarder parce que je suis curieux. Mais quand je vois un triangle, même si mes parents ne sont pas là, ça, je vais changer de chaîne.*

*Ce que je préfère*, avoue Steve, *c'est le carré. C'est souvent de bons films, pleins de sang, etc.* Emilie fait son propre classement : *Un rond (accord parental souhaitable), je regarde d'office. Un triangle (interdit aux moins de 12 ans), comme j'en ai 14... On aurait dû s'en douter. Des bulles, des croix, des carrés de toutes les couleurs. Ils naissent quasiment avec ça dans le berceau. Qui a pu penser que ça pouvait faire peur à des enfants ?*

Demain : Tout laisser voir,

tout interdire ?

Le Soir du mercredi 22 mai 2002

© Rossel et Cie SA, Le Soir en ligne, Bruxelles, 2002

---

## «Parfois quand tu joues trop, t'as mal au ventre. Tu es dans les vapes»

### OLIVIER VAN VAERENBERGH

Qu'ils aiment les jeux de *flingues*, de *bagarre* ou de sport, les adolescents se retrouvent presque tous sur un point : si on les laissait faire, ils joueraient beaucoup plus.

*Si mon père me disait rien, je jouerais au moins une heure ou plus*, explique ainsi Elias, 12 ans. *Mais là, je joue un quart d'heure par jour, une demi-heure.* Vincent, lui, dès qu'il le peut, il n'arrête plus : *Pendant le week-end, je me lève à 10 heures, et des fois, je joue jusqu'à 16 heures.* Quand à Amin, chez lui, il joue *longtemps, longtemps longtemps ! Mais après, quand je suis tout seul le soir, j'ai un peu peur*, dit-il en rigolant

pour oublier sa gêne. *Quand je vois des formes, des objets, l'armoire, ils font tous des drôles d'ombres.*

Cette fois encore, lorsqu'il s'agit de raconter les conséquences des trop longs moments passés devant une console ou un ordinateur, les langues se délient : tous, visiblement, ont un jour joué bien plus longtemps que permis... *Moi, quand j'arrête de jouer et que je ferme les yeux, le jeu est encore là, tente d'expliquer Elias. Quand on ferme les yeux, ça fait des têtes. Et quand je joue vraiment à un jeu violent, parfois je rêve : c'est comme si j'étais dans le jeu et que je ne sais plus en sortir. Parfois, ça fait peur.*

Un autre renchérit : *Parfois, quand tu joues trop, t'as mal au ventre, tu es un peu dans les vapes. Leila, elle, qui préfère pourtant les jeux où tu dois aller dans des petits chemins, chercher des choses, aller là où tu peux pas aller normalement, elle attrape un tic à l'œil. Arnaud, lui aussi, en rêve parfois, même si ce qu'il préfère, ce sont les jeux de foot : je rêve que j'ai réussi un niveau, mais quand je me réveille, en fait, j'ai pas réussi. Alors j'essaie toute la journée.*

Tous semblent également s'être énervé un jour face à un jeu vidéo. Arnaud se souvient : *A Grand Turismo 3, j'étais dernier, alors j'étais hyper énervé, j'ai failli casser la télé ! Parfois, j'ai même envie de frapper, mais je frappe pas. Il rectifie aussitôt : Mais on pense pas qu'à ça non plus.*

Reste qu'ils semblent tous apprécier particulièrement ce divertissement qui parfois les énerve, parfois les empêche de dormir, et qui souvent leur *prend la tête*. Paradoxal ? Pas d'après Elias, dont la passion des jeux vidéos ne l'empêche pas d'avoir de saines lectures. *C'est comme dans un livre de Pierre Boulle, c'est de la SF mais bon, ça s'appelle « Les jeux de l'esprit » : ça commence, la planète est tout à fait calme puis les gens ils commencent à s'ennuyer. Ils meurent d'ennui, alors la société va faire de la violence, les gens vont chercher la violence pour s'occuper et puis il va y avoir la guerre. Et de conclure : Si on supprime les jeux vidéos, les gens vont chercher la violence.*

Ce qui en tout cas les gêne le plus dans les jeux vidéos, ce n'est pas tant la violence que la fausse idée de la mort : *Moi, explique Vincent, j'ai un jeu, « Seven Filter 2 » (son copain Laurent sursaute : Ouais, j'ai joué tout l'après-midi !) : Il y avait un type avec un flingue, accroupi, je lui ai tiré une balle dans les fesses, et il est mort. Mais dans la vraie vie, il meurt pas, il souffre. C'est comme une balle dans le pied : en réalité, il va souffrir, pas mourir.*

Le Soir du mercredi 22 mai 2002

© Rossel et Cie SA, Le Soir en ligne, Bruxelles, 2002

## «L'interactivité induit la violence»

ENTRETIEN

OLIVIER VAN VAERENBERGH

Franck Sauer est directeur artistique et cofondateur de la société de développement de jeux « Appeal » basée à Namur et fondée en 1995. En 1999, Infogrames entamait la distribution de leur jeu d'action et d'aventures en 3D « Outcast » pour PC. Depuis, près de 400.000 exemplaires ont été vendus.

**Estimez-vous que le jeu vidéo est en soi un divertissement particulièrement violent ?**

Dans l'absolu, la violence n'est pas toujours obligatoire, mais elle est induite naturellement par l'interactivité. Dès que l'on sort d'un média « passif », il est difficile de passer à côté d'une certaine forme de violence. L'interactivité nécessite par définition une action, une modification, un « acte de perturbation », lequel est en soi une forme de violence. On peut difficilement imaginer, au contraire du cinéma qui peut user de tout le spectre des émotions, une scène de romance interactive. Elle prêterait à sourire. Dans le médium interactif, il n'y a pas la subtilité suffisante pour exploiter d'autres formes d'émotion que l'action. Si l'on devait expurger tout ce qui est violence dans les jeux vidéo, on tomberait très vite dans l'interaction éducative. Ce qui ne correspond pas à la demande du public.

**Mais les acteurs économiques du secteur ne se complaisent-ils pas, justement, dans cette violence attendue ?**

On peut probablement en pointer certains du doigt lorsque la violence est particulièrement exploitée, mais il s'agit ici avant tout de différences culturelles : les jeux japonais par exemple sont rarement très violents ; dans les jeux de combat, en réalité, on ne voit rien, le sang n'est pas montré, on reste dans l'imaginaire, la représentation. C'est exactement le contraire dans la culture occidentale : les jeux américains en particulier exposent bien plus la violence. Et même chez nous, au moment de développer « Outcast », la question s'est posée. Instinctivement, nous y avons mis des traces de sang. C'est l'éditeur qui, cette fois, nous a demandé d'adoucir notre graphisme.

**Plus que les développeurs (ceux qui créent), ce sont les éditeurs (ceux qui vendent) qui dictent les règles à suivre ?**

Oui. Le client est roi... Et il est vrai que certains sont explicitement demandeurs d'une certaine violence, notamment pour des jeux qui s'adressent aux « hardcore gamers », un peu plus âgés et rompus à de tels environnements. Il faut aussi avouer qu'ils n'ont pas toujours besoin de nous demander d'en rajouter : les développeurs font souvent le premier pas.

**La tendance générale est-elle à une violence accrue ?**

La technologie permet surtout un réalisme de plus en plus grand, comme au cinéma, et la demande du public est évidente. Mais c'est surtout le passage à un phénomène de masse et non plus de connaisseurs qui va multiplier les débats. Aux Etats-Unis, il est question de faire des jeux trop violents des délits fédéraux ; en Allemagne, les jeux sortent souvent dans des versions expurgées, et il n'est pas rare qu'on y interdise la distribution de certains titres. C'est une tendance qui pourrait se généraliser. Personnellement, je ne suis pas partisan du laisser-faire. Même si l'action implique la violence, on pourrait imaginer un système de notification, d'explication à destination du public.

Le Soir du mercredi 22 mai 2002

© Rossel et Cie SA, Le Soir en ligne, Bruxelles, 2002

## «Ça va se savoir» : du vaudeville selon AB3

ENTRETIEN

THIERRY COLJON

**Alain Krzentowski, vous êtes administrateur délégué de la chaîne AB3 qui diffuse, à 18 h 45, l'émission « Ça va se savoir ». Trouvez-vous qu'il s'agit d'une**

## **bonne heure pour un programme qui tourne souvent autour de la violence dans les relations humaines ?**

Cette émission se rapproche plus du vaudeville, je pense, que de la violence. C'est du boulevard, ce n'est rien à côté des jeux japonais qu'on trouve en carte ou en bande dessinée dans toutes les écoles. Ce sont toujours des combats d'une grande cruauté.

**Les adolescents, et même les enfants, font la distinction entre la fiction comme dans ces cartes ou dans les jeux vidéo et la réalité qui semble les toucher davantage. « Ça va se savoir » est une théâtralisation de cette réalité...**

Oui, c'est une représentation théâtrale de ce qui se passe dans la vie. Quand on voit le nombre de divorces, c'est ça la réalité. Les enfants ont une plus grande faculté que nous de faire la part des choses.

Des histoires de couples qui se déchirent, vous avez ça dans toutes les séries américaines diffusées l'après-midi depuis 30 ans. Le rythme était plus lent à l'époque, c'est tout.

**Le ministre Richard Miller a pourtant déjà réagi à ce type de programmes...**

Nous n'avons pas réagi à ce qu'il a pu dire car il ne nous a jamais rien dit. De toute façon, nos études montrent que la cible de « Ça va se savoir » est la tranche 18-44 ans.

**En Flandre, le « Jerry Springer Show » qui a inspiré « Ça va se savoir » passe en fin de soirée...**

Notre émission est plus soft. Nous avons mis spontanément une signalétique d'avertissement pour que les parents soient informés. Le bip masquant les gros mots, nous l'avons mis parce que nous pensions que c'était plus convivial. Tout ça n'est pas fait pour attirer les enfants. Si c'est le cas, le problème est plus global...

Cent mille personnes regardent en moyenne, par jour, cette émission et nous n'avons pas reçu plus de courrier que pour une autre de nos émissions...

**C'est donc aux parents à surveiller leurs enfants avant 19 heures ?**

Pour qu'un enfant regarde la télévision 4 à 5 heures par jour, il faut qu'il soit fameusement hors contrôle. J'y vois une défaillance forte du système d'éducation parentale. Mon audimat personnel est mon fils de 8 ans. Il ne peut regarder la télévision que deux fois deux heures par semaine, le mardi et le vendredi parce qu'il n'a pas cours le lendemain. Mais c'est à l'école qu'il est contaminé par tous ces jeux japonais basés sur une notion de combats entre monstres. Il n'y a pas que la télé...

Le Soir du mercredi 22 mai 2002

© Rossel et Cie SA, Le Soir en ligne, Bruxelles, 2002

## **Brèves**

En France, l'insécurité a diminué... à la télé

Au lendemain des élections présidentielles particulièrement centrées sur le thème de l'insécurité, le quotidien « Libération » s'est amusé à calculer le nombre de sujets, dans les journaux télévisés et toutes chaînes confondues, comportant des termes liés à l'in-

sécurité (« violence », « délinquance », « agression », etc.) avant et après le premier tour des présidentielles. Les 20 jours précédant ce premier tour, un total de 205 reportages y étaient ainsi consacrés. En revanche, dans les 20 jours suivants ce 21 avril de sinistre mémoire, les sujets d'actualité consacrés à l'insécurité n'étaient plus que... 108. Une baisse qualifiée de *phénoménale*. (O. V. V.)

En Allemagne, haro sur les jeux vidéo violents

Un vif débat secoue l'Allemagne sur le sort à réserver aux jeux vidéo considérés comme violents, au lendemain de la tuerie d'Erfurt : le jeune homme de 19 ans qui le 26 avril s'était suicidé après avoir abattu 16 personnes dans un lycée était en effet grand amateur du jeu américain « Counter-Strike » (mettant en scène terroristes contre antiterroristes), et comptant un demi-million d'utilisateurs en Allemagne. Le gouvernement envisage d'étendre aux jeux vidéo les seuils d'âge minimum en vigueur au cinéma. (O. V. V.)

Le Soir du mercredi 22 mai 2002

© Rossel et Cie SA, Le Soir en ligne, Bruxelles, 2002

---

## La télé pousse-au-crime ?

« Le Soir » mène l'enquête

### JEAN-CLAUDE VANTROYEN

La violence et la télévision. Un thème qui fait tarte à la crème. Les recherches sur le sujet se comptent par milliers. Mais, quand on lit les résultats de la dernière étude menée aux États-Unis, celle de l'équipe de Jeffrey Johnson, de la Columbia University, la tarte à la crème, on la reçoit en pleine figure.

Cette étude édifiante a été conduite de 1975 à 2002. Les chercheurs ont suivi 707 familles. Résultats ? *Ceux qui, à 14 ans, regardent la télévision une heure ou plus par jour sont quatre fois plus susceptibles de commettre plus tard une agression physique que ceux qui regardent moins d'une heure*, explique au « Soir » le professeur Jeffrey Johnson lui-même.

Pour la rigoureuse revue « Science », qui a publié les travaux de Johnson et son équipe, cette étude clôt bel et bien le débat en établissant incontestablement un lien de causalité entre la violence et le comportement agressif de certains enfants. Bien sûr, l'étude de Johnson ne résout pas tout. Il n'empêche : elle fait froid dans le dos. *Si on inventait la télévision aujourd'hui, lance le chercheur, avec tout ce qu'on sait, on réfléchirait à deux fois !*

Voilà la balle dans le camp des producteurs des émissions de télé. Et surtout dans celui des parents. C'est que la télévision est devenue une sorte de baby-sitter. Les gosses ingurgitent, avalent. Quoi ? « Le Soir » a écouté ces adolescents de 12 à 15 ans. Ils aiment « Loft Story » : *C'est pas intelligent mais c'est chouette*, lance Axel. Ils regardent aussi les « Simpson », « Roswell », « Ça va se savoir » sur AB3 ou « Jackass » sur MTV : *Là-dedans, ils se font mal exprès, ce sont des sados*, rit Axel. Et les garçons prennent leur pied avec les jeux vidéo. Colorés rouge. Laurent : *On tranche le cou des autres, on voit la tête qui roule*. Amin : *Ils tirent dans la tête, elle explose, le sang gicle*. Nécessaire ? Vincent l'affirme : *Sans violence, c'est pas réel !*

Le Soir du mardi 21 mai 2002

© Rossel et Cie SA, Le Soir en ligne, Bruxelles, 2002

---

## La menace cathodique

La télévision fait-elle de nos enfants des adultes violents ? Une étude menée pendant 17 ans par la Columbia University semble le prouver définitivement : les ados qui regardent beaucoup la télé deviennent statistiquement plus violents. Nos enfants réagissent-ils comme les Américains ? Que regardent-ils et comment ? En trois jours d'enquête, « Le Soir » décortique leur comportement devant le petit écran.

### STÉPHANE DETAILLE

La télévision sortait à peine des limbes cathodiques que les chercheurs s'interrogeaient déjà sur les effets d'une exposition prolongée aux programmes violents. Les recherches sur le sujet se comptent aujourd'hui par milliers. Les études ont été particulièrement nombreuses aux Etats-Unis où les ligues de parents et les associations de téléspectateurs sont d'autant plus mobilisées par ce thème que la violence est devenue omniprésente dans les émissions diffusées outre-Atlantique : on recense de trois à cinq actes violents par heure sur les chaînes américaines aux heures de grande écoute, cette moyenne horaire grimant jusqu'à plus de vingt scènes violentes dans les programmes destinés aux enfants.

L'étude menée par l'équipe de Jeffrey Johnson (lire ci-dessous l'interview du psychiatre) vient donc s'ajouter à une masse considérable de travaux dont il ressortait jusqu'ici peu de réponses catégoriques. Tout au plus une synthèse de 284 recherches menées dans le monde avait-elle permis aux Américains Craig Anderson et Brad Bushman de conclure qu'il existe bel et bien un lien entre la télévision et le comportement violent de certains enfants.

L'étude pilotée par Jeffrey Johnson ne dit finalement rien d'autre : *Je m'étonne même*, explique Jacques-Philippe Leyens, professeur de psychologie sociale à l'UCL, *qu'une revue comme « Science » ait pu y faire écho*. Le prestigieux hebdomadaire américain fait cependant bien davantage qu'y faire écho : dans son édition du 29 mars dernier, la revue considère que l'étude de Johnson clôt bel et bien le débat en montrant qu'*il existe incontestablement un lien de causalité entre la violence médiatique et le comportement agressif de certains enfants*.

En quoi cette étude est-elle à ce point définitive ? *Il faut à tout le moins en saluer la grande rigueur*, souligne le psychiatre français Serge Tisseron qui, de 1997 à 2000, a lui-même mené une recherche sur les enfants et les images violentes. *Son plus grand mérite, c'est d'avoir exclu diverses variables celles, par exemple, qui ont trait au milieu familial, au contexte socioculturel ou aux troubles psychiatriques des sujets étudiés susceptibles de transformer l'impact potentiel des scènes de violence à la télévision, soit pour le réduire, soit pour l'accentuer. Ceci dit, j'estime que l'étude de Johnson pose autant de questions qu'elle n'en résout. Elle n'explique pas, par exemple, pourquoi certains des enfants concernés passent trois fois plus de temps que d'autres devant le téléviseur. Et elle ne dit pas davantage pourquoi, à niveau de consommation égal, certains enfants sont moins influencés que d'autres par la violence télévisuelle. Cela pourrait nous renseigner utilement sur les remèdes...*

Désormais, en effet, la question ne serait plus tant de savoir s'il existe un lien entre la télévision et le développement de certains comportements agressifs il semble établi, *encore que cette corrélation puisse donner lieu à différents schémas explicatifs*, objecte Thierry De Smedt, professeur au département « Communication » de l'UCL que de déterminer si cette influence peut déboucher sur « des passages à l'acte ». Et de quel(s) genre(s) ?

A cet égard, l'étude dirigée par Jeffrey Johnson tendrait à prouver que cette influence n'a rien de symbolique : elle montre, notamment, que 25,3 % des adolescents qui regardaient la télévision plus de 3 heures par jour se sont, au début de l'âge adulte, rendus coupables d'agressions ayant entraîné des blessures sur leurs victimes un taux qui tombe à 5,7 % chez ceux des enfants qui passaient quotidiennement moins d'une heure par jour devant le téléviseur.

*Jusqu'ici, s'étonne Thierry De Smedt, les études ont surtout démontré que la télévision suscitait certaines formes d'imitation qui, dans l'écrasante majorité des cas, se cantonnent strictement au registre symbolique : les enfants recourent généralement au jeu pour digérer la violence télévisuelle et « se défusionner de l'image ».*

*La violence à la télévision peut avoir différents effets, explique Jacques-Philippe Leyens. L'effet d'imitation peut, dans des cas extrêmes, susciter des passages à l'acte : on sait que des crimes ont été directement inspirés par le film « Orange mécanique ». Mais la violence télévisuelle a plus généralement pour effet de favoriser une certaine forme de désinhibition par rapport aux comportements agressifs qu'elle banalise. Quand elle ne les érige pas en solutions. Les scripts violents fonctionnent selon un canevas presque immuable : le héros finit avec succès par utiliser la violence pour résoudre un problème qu'il avait vainement tenté de surmonter par d'autres moyens.*

Les chiffres avancés par l'étude américaine suscitent également la perplexité de Christian Bontinckx, un psychologue qui, voici deux ans, avait tenté de mesurer l'influence éventuelle des fictions audiovisuelles sur « le passage à l'acte » de dix jeunes délinquants détenus en centre fermé : *La télévision, au bout du compte, a peu d'influence sur leur comportement individuel, constate-t-il. Elle en a davantage sur le groupe auquel ils appartiennent : la bande peut trouver dans les fictions des justifications à sa façon de fonctionner pourvu qu'il s'agisse de films qui soient ancrés dans une réalité proche de celle vécue par le groupe. Un « Rambo » trouvera beaucoup moins de résonance chez eux qu'une série comme « Le fugitif ».*

La majorité des chercheurs s'accorde pour dire que l'effet de la violence télévisuelle dépend notamment du type de programme dans lequel les images violentes font irruption. *Si elle est intégrée dans la trame narrative du film, explique Thierry De Smedt, la violence dans un récit de fiction peut même avoir un effet cathartique. Serge Tisseron n'explique d'ailleurs pas autrement cette tendance qu'ont les enfants à rechercher des programmes violents : Ces émissions, dit-il, leur permettent de détourner sur des images de fiction les violences éducatives dont ils sont inévitablement l'objet.*

Encore faut-il que ces images soient clairement perçues sur un mode imaginaire : celles qui renvoient à un quotidien trop proche *les scènes violentes qu'on peut voir dans les journaux télévisés, par exemple, explique Jacques-Philippe Leyens seraient « autrement provocatrices ».*

*A mon sens, l'influence la plus évidente vient moins des violences manifestement mises en scène, dont le jeune spectateur perçoit bien qu'elles ne sont pas réelles, que de certaines émissions dont on aurait souvent peine à prouver qu'elles sont violentes, ce qui rend leurs effets d'autant plus pernicioseux, ajoute Thierry De Smedt. Je pense à ces pubs ou à ces « talk-shows » très spectaculaires qui banalisent des comportements sociaux indéfendables, qui suggèrent qu'on peut s'adresser à n'importe qui sur n'importe quel ton, ou qui estompent comme dans le cas du « Loft » la limite séparant l'espace public du domaine privé.*

Le Soir du mardi 21 mai 2002

© Rossel et Cie SA, Le Soir en ligne, Bruxelles, 2002

---

# Les gros téléphages statistiquement plus violents

**NATHALIE MATTHEIEM, envoyée permanente  
NEW YORK**

*Ceux qui, à 14 ans, regardent la télévision une heure ou plus par jour sont quatre fois plus susceptibles de commettre une agression physique que ceux qui regardent moins d'une heure. Jeffrey Johnson, de l'institut de psychiatrie de Columbia University, résume ainsi le résultat le plus frappant d'une étude « longitudinale » conduite pendant 17 ans sur le lien entre la télévision et les comportements violents.*

*Ce qui est unique dans notre recherche est qu'elle montre les effets de la télévision à long terme sur les jeunes adultes, explique-t-il. Elle est aussi originale parce qu'elle s'intéresse à l'ensemble des programmes et pas spécifiquement à la violence. Difficile d'échapper à celle-ci sur les écrans américains : 60 % des programmes à l'antenne comportent de la violence.*

Les chercheurs ont suivi 707 familles depuis 1975. Les mères et les enfants ont été interrogés séparément sur la quantité de télévision regardée et ensuite on a évalué les perturbations psychiques, les comportements agressifs; chez les jeunes adultes, les casiers judiciaires ont été consultés. L'étude établit une corrélation de l'ordre de 0,2 entre la violence médiatique et le comportement agressif de certains enfants : *Soit une valeur supérieure à celle constatée dans le cas d'autres effets connus, par exemple celui de la prise de calcium sur la masse osseuse*, lit-on dans la revue « Science ».

Résultat : parmi les enfants qui regardaient moins d'une heure de télévision à 14 ans, le taux d'assauts physiques ou de bagarres avec blessures est de 5,7 ; chez ceux qui regardent entre une à trois heures par jour, 18,4 ; chez ceux qui regardent plus de trois heures, 25,3. Si l'on considère les vols, coups et blessures, ou l'utilisation d'une arme, ces taux s'élèvent à 6,7 ; 14 ; 20,9. Si l'on généralise à « tout acte de violence », les taux sont de 5,7 ; 22,5 ; 28,8.

Les chiffres sont les plus impressionnants pour les garçons, mais Jeffrey Johnson relève que, même parmi les filles qui ne montraient aucun signe préalable d'agressivité, celles qui regardent la télé moins d'une heure par jour commettent quatre fois moins d'actes agressifs que celles qui passent plus de trois heures devant l'écran.

*Si on inventait la télévision, avec tout ce qu'on sait aujourd'hui, on y réfléchirait à deux fois, conclut le chercheur pour qui c'est le médium lui-même « qui crée une habitude, voire une assuétude », qui pose problème. Il ne faut pas mettre l'accent sur une approche punitive, dit-il, mais promouvoir d'autres meilleures manières d'employer son temps : l'art, la musique, le sport. Des idées à contre-courant de la tendance américaine actuelle, avec la télévision installée en classe et des programmes d'après-cours à la portion congrue.*

Aux Etats-Unis, l'association des producteurs de cinéma et celle des diffuseurs de télévision ont réclamé les détails de l'étude pour la contester. *Je n'ai pas peur, nos données sont solides, dit Jeffrey Johnson, mais je préfère l'attitude des diffuseurs européens, dont la fédération nous a approchés de façon positive. Peut-être l'Europe a-t-elle une chance d'échapper à l'effet toxique de l'exportation de la consommation de télévision à l'américaine.*

Le Soir du mardi 21 mai 2002

© Rossel et Cie SA, Le Soir en ligne, Bruxelles, 2002

## Ce que regardent les 12-15 ans

**JULIE HUON**

Le scénario : des garçons et des filles entre 12 et 15 ans racontent leur histoire d'amour avec la télé. Le casting : Charlotte, Maximilien, Emilie, Axel, Steve, Tom, Mélanie, Leila, Lindsay, Amin, Vincent, Laurent, Arnaud et Elias. Aujourd'hui, épisode I : « Qu'est-ce qu'ils regardent ? »

Dès la première question, on a tout faux. On demande « Tu as la télé ? ». Il fallait dire : « Tu as combien de téléés ? »

Sur les murs de leur chambre, des posters des filles de Star Academy et du Loft, de Lara Croft, de Harry Potter, des affiches de corrida, de la marque surf Quicksilver, de Tintin, de Matrix, de Bart Simpson, de Godzilla, de Star Wars, de Chicken Run, des photos de Ferrari, de l'équipe d'Anderlecht, de Geri Halliwell, de Whitney Houston... Et là, assis sur leur lit, dans leur antre, ou dans le salon, sur un banc d'école, ils se livrent.

Leur top 5 tout d'abord. Les mêmes grands standards cartonnent. Chez les filles, la série « 7 à la maison » fait un tabac. *C'est une famille modèle*, explique Leila. *Les enfants ont les mêmes problèmes que nous*. La majorité d'entre eux regrette « Star Academy ». Même si aujourd'hui, il y a « Loft Story ». *J'aime pas Angela parce que tout le monde l'aime bien*, lance Charlotte. *Elle est un peu peste, elle se croit la plus belle, qu'elle va avoir tous les garçons pour elle. OK, c'est un truc un peu vulgaire. Hier, ils étaient occupés à déshabiller Félicien et Maman a dit « Change de chaîne » !*

*A l'école, c'est le Loft*, tranche Steve. *Au cours de math ou d'éducation techno, on fait un petit forum : « C'est Sandra qui va gagner. »* Axel, lui, sait bien que *le Loft, c'est pas intelligent mais c'est chouette. « Questions pour un champion », c'est intelligent, mais c'est chiant*. Ce n'est pas la tasse de thé de Vincent, Laurent et Arnaud : *Dans le Loft, ils montrent des jeunes mais c'est pas ça, la vraie vie. On leur donne tout, ils font rien. C'est ce qui plaît à Maximilien : Le Loft, mes parents trouvent que c'est un peu débile. Moi aussi, mais j'aime bien.*

Alors, parfois, on regarde en cachette. Comme Charlotte. *Un jour, mon père voulait voir le JT. Il prend toujours une bière et mon frère avec lui. Et moi, j'ai dit « Je vais me sécher les cheveux ». Mais en fait, je suis allée voir le Loft dans la chambre de mes parents... Kif-kif pour Maximilien et « Les Simpson ». Mes parents trouvent ça vulgaire. C'est plein de gros mots (mais je les connais déjà). Parfois, je regarde pendant qu'ils donnent le bain à Barnabé, mon petit frère.*

Chez Axel, la limite à ne pas franchir est moins le programme que l'heure tardive. *Alors, je mets mes écouteurs et je regarde le Loft du samedi soir jusqu'à deux heures du matin... Même si mon père, il dit que c'est pour les imbéciles.*

La télé-réalité, les dessins animés « pour grands » comme les « Simpson » ou « South Park », le « Bigdil », « Plein les yeux » et les émissions du soir sur TF1, les séries américaines, de « Roswell » à « Ally McBeal » en passant par « Friends », s'ils ne regardent pas tout, au moins, ils connaissent tout. Et font le tri.

*« Ça va se savoir », sur AB3, raconte Charlotte, une fille m'avait dit « C'est génial ». J'ai regardé cinq fois et puis j'en ai eu marre. Quand ils disent des gros mots, ça fait « tûûût » mais j'arrive à lire sur les lèvres. J'aime pas le public qui fait « houhou ». Ils sont contents quand les gens se disputent. Axel, lui, adore. Il ne rate jamais non plus « Jackass », une émission trash sur MTV, vers 22 h 30. Là-dedans, ils se font mal ex-*

*près, ce sont des sados. Ils avalent des œufs, de la farine, ils sautent pour mélanger et ils s'amuse à vomir. Ou ils retirent leur froc et ils pètent en gros plan. C'est interdit aux moins de douze ans. D'ailleurs, il est toujours écrit « Warning ! Ne faites pas ça chez vous ! ». Des trucs de fous.*

MTV et MCM, Axel s'y branche au moins une heure par jour. A 21 h 30, sur MTV, il y a aussi « *Celebrity death match* ». C'est des combats de stars en plasticine où Van Damme et Jackie Chan s'éclatent la tête. Eh, Steve, t'as vu celui avec les mecs d'« *Urgences* » ?

Pendant ce temps, Maximilien regarde « *Le plus grand cabaret du monde* » dans son lit, ou « *Rêve d'un jour* », où Arthur, en bon génie, réalise les vœux des téléspectateurs. *J'ai déjà essayé de m'inscrire mais il faut entrer un numéro à dix chiffres. Moi, je choisirais soit de présenter une émission avec Arthur, soit d'aller aux Enfoirés.*

Ils savent ce qu'ils veulent et zappent quand ils détestent. Pour Charlotte, ce sont les films d'horreur. *Je change vite sinon je fais des cauchemars.* Maximilien : « *Sous le soleil* », les feuilletons dans ce genre-là, des conneries. Axel : « *L'institut* », « *Inspecteur Derrick* », les séries policières allemandes, « *Le Renard* », « *Arabesque* »... *Tout ce qui est années 70, c'est vraiment débile.*

Tom, dont le papa est russe, ne supporte pas les chaînes de son pays (qu'il capte par satellite) : *Mon père, il essaie de croire que c'est bien mais au fond de lui, il sait que c'est nul. C'est parce qu'ils n'ont pas d'argent pour faire de chouettes émissions.* Le cauchemar de son frère, Steve, c'est Arte. Celui de Leila : « *Les Pokémon* ». Lindsay : *le foot.* Amin : « *Scream* », le film d'horreur. Emilie : « *Thalassa* », « *Des Racines et des Ailes* ». *Tout ce que ma mère adore.* Et pour Elias : *Les dessins animés japonais.* Ouf. Une bonne nouvelle. Tout n'est pas perdu. Demain, épisode II : « *Comment ils regardent.* » ·

Le Soir du mardi 21 mai 2002

© Rossel et Cie SA, Le Soir en ligne, Bruxelles, 2002

---

## « Sans violence, c'est pas réel »

**OLIVIER VAN VAERENBERGH**

Cinq minutes de conversation et d'enthousiasme suffisent pour s'en convaincre : la culture des ados d'aujourd'hui tient avant tout du jeu vidéo. Demandez-leur de citer un jeu sanglant, sur console ou sur PC, les réponses fusent et les yeux brillent. « *Tekken 4* », *c'est trop fort*, d'après Vincent. *Quand tu frappes tu vois le sang qui gicle et tout !* Son copain Laurent préfère « *Metal Gear Solid 2* », *tu lui tires une balle dans la tête, tu vois comment c'est de souffrir.* Ou « *Diablo* », *un gars qui prend une hache et qui tranche le cou !* Ou « *Soul River 2* », *avec des épées et des haches on tranche le cou des autres, et des lances dans le ventre, on voit la tête qui roule !*

Mais c'est Amin qui mettra tout le monde d'accord à entendre les « ouais ! » qui l'entourent : *le plus violent, celui qui fait le plus peur et tout, c'est « Resident Evil ».* *Tout le monde devient zombie, alors il y a deux policiers, ils ont un but : éliminer tous les zombies. Éteindre la race. Ils ont des fusils, ils tirent dans la tête, elle explose, le sang gicle. Et quand ils vous attrapent, vous tombez par terre, ça fait du bruit.* Et à voir les copains se gondoler et les filles faire la moue, son imitation de zombie anthropophage est plutôt réussie.

La polémique entourant le monde des jeux vidéo et l'évidente violence qu'il met en scène et en avant, ne date évidemment pas d'hier : en 1978 déjà, alors que le fondateur d'Atari en était encore à bricoler sa console dans son garage, la première polémique éclatait autour de « Death Row », jeu de voitures qui permettait de sortir ses adversaires de la route ou de les écraser. Depuis, deux genres ont construit son succès, jusqu'à en faire un business plus important que le cinéma : le « Shoot'em up », ou « Tire-leur dessus ! », et le « Kill 'em all », soit « Tue-les tous ! »...

Pourquoi tant de haine ? *Tous les garçons aiment bien parce que c'est des garçons*, résume Leila. Sa copine Mélanie pense plutôt qu'avec la délinquance qui a augmenté, tout ça, ils doivent penser qu'on aime ça. Quant à Vincent, il a une explication très simple : *Sans violence, c'est pas réel. Dans la vie, il y a toujours de la violence, même dans les mots, le regard. Rien qu'avec des injures, ça fait plus vrai.*

Le Soir du mardi 21 mai 2002

© Rossel et Cie SA, Le Soir en ligne, Bruxelles, 2002

ARTICLE PARU DANS L'EDITION DU 25 Mai 2002

## « Avec ce qu'on voit à la télé... »

Le débat sur la part - croissante, je le crois - que prend la télévision dans les déterminants du comportement électoral doit avoir lieu. Monsieur Poivre d'Arvor, pouvons-nous avoir ce débat, à 20 heures, devant vos 14 millions de téléspectateurs ?

COMME dans les bons vieux procès staliniens... Le procureur a fabriqué le dossier. Accusé Julien Dray, levez-vous ! Vous êtes un doux rêveur, un moustique qui ne connaît rien de la souffrance de ceux qui vivent l'insécurité au quotidien, vous voyez des « incivilités » là où il y a des violences. Vous avez cherché à fomenter un complot contre les télévisions pour les rendre responsables d'une défaite que vous ne vouliez pas assumer. En fait, vous êtes un jaloux, un mauvais joueur, votre copie mérite la corbeille.

Permettez cependant au moustique, avant que vous ne l'écrasiez définitivement, de se livrer à quelques commentaires. « Vous comprenez, monsieur Dray, chez nous y a bien quelques problèmes, mais avec ce qu'on voit à la télé, on a peur... » Pendant toute la campagne électorale, dans chaque réunion publique, cette phrase, je l'ai entendue. Puis est venu le choc du premier tour de l'élection présidentielle. L'heure des remises en cause, des introspections, des questions. Mais, vite, le vote du 5 mai a comme effacé cette mauvaise conscience du 21 avril. Les médias sont passés à autre chose. L'actualité a repris son cours. Le débat a tourné court.

Alors j'ai voulu provoquer. Pour secouer la torpeur de la bonne conscience retrouvée, pour permettre aux citoyens d'avoir droit à la vérité et à toute la vérité.

Cette provocation ne visait pas à exonérer la gauche et le PS de l'autocritique nécessaire. Que les choses soient claires : ce ne sont pas les télévisions qui ont fait perdre la gauche. Je ne cherche pas de bouc émissaire ou de faux-fuyant.

Du premier rapport parlementaire (1992) sur la violence des jeunes en banlieue - que d'aucuns avaient jugé à l'époque excessivement alarmiste - à la publication de mon livre *Etat de violence* - dont le sous-titre était *Quelles solutions à l'insécurité ?* - et à toutes les actions que j'ai conduites en tant que vice-président de la région Ile-de-France (enquête de victimation auprès de 15 000 Franciliens, ouverture du numéro Vert « jeunes, violences, écoute » contre le racket scolaire, amélioration du travail de la police dans les transports...), j'ai souvent été celui qui gâtait la fête dans ma propre famille au moment de l'euphorie, l'oiseau de mauvais augure, celui qui annonçait les catastrophes quand tout allait si bien. Les positions que j'ai prises ont conduit certains, tout récemment, à me comparer à Jules Moch, sans doute le parangon de l'angélisme et de la naïveté de la gauche... J'étais donc en droit, je le crois, de commettre ce geste provocateur.

Je n'admets pas que l'on assimile la volonté d'analyser de façon critique la représentation de la réalité à laquelle se livrent les médias au refus de regarder en face cette réalité. Il ne s'agit donc pas de « casser le thermomètre », mais de démontrer combien il est facile de le faire monter...

Cette provocation a déplu, mais les réactions qu'elle a suscitées sont révélatrices. Avant l'élection, la presse foisonnait d'articles, interviews, émissions consacrés au traitement médiatique de l'insécurité. Pourquoi cette interrogation sur le traitement, par les médias, et en particulier par la télévision, de l'insécurité est-elle devenue aujourd'hui, pour certains, un tabou ? Les résultats du 21 avril l'auraient-ils rendue trop troublante ? La mise en cause d'une responsabilité particulière de la première chaîne de télévision française est-elle inadmissible par principe ? N'appelle-t-elle pas autre chose que l'indignation de la vertu outragée ? Autorise-t-elle ses destinataires à refuser purement et simplement le débat en censurant l'auteur de ce crime de lèse-majesté médiatique ?

La télévision est un pouvoir. Les images qu'elle produit ne sont pas seulement, pour beaucoup de nos concitoyens, une représentation de la réalité, mais « le réel ». La perception des faits est souvent plus importante que les faits eux-mêmes. La télévision est également une industrie plus ou moins largement soumise - que le détenteur du capital soit public ou privé - à une logique de marché. Celle-ci peut expliquer que les images de l'insécurité, cet objet télévisuel, aient contribué - intentionnellement ou non - à soutenir l'Audimat des télévisions, en alimentant en dramaturgie une campagne électorale qui, peut-être, en manquait. Ce fonctionnement de la télévision ne pouvait être sans impact sur le déroulement de la campagne.

Sur le plan quantitatif, nous disposons d'éléments qui vont au-delà de simples intuitions empiriques. Dans ces colonnes, les résultats de l'enquête de l'institut TNS Media Intelligence démontraient que le « bruit médiatique » de l'insécurité a dominé celui de tous les autres thèmes depuis janvier 2001 ( Le Monde du 24 avril). On peut aller plus loin dans l'analyse. Quelle fut la contribution de chacun des médias, de chacune des chaînes de télévision à cette marée sonore ? Nous devons le savoir.

Sur le plan qualitatif, qu'est-ce qui, dans le traitement de l'insécurité par les médias, a pu contribuer à nourrir les angoisses irrationnelles et les fantasmes des téléspectateurs ? Il ne suffit pas de jauger de grandes masses et de les comparer au poids relatif des faits divers dans l'actualité. Il ne suffit pas de relire des « conducteurs ». Ce sont des images que nous montrent les télévisions, pas le texte des « conducteurs ».

Marteler le sensationnel et l'image choc, ce n'est pas faire appel au « bon sens » du téléspectateur, mais miser sur ses émotions et sur l'attrait - humain, trop humain - que font naître certaines images. « Arrêt sur image » l'a montré de façon accablante, par l'examen approfondi du traitement de deux faits divers : l'affaire d'Evreux et celle de Béziers. Il faut entendre des journalistes expliquer que, durant la campagne, il ne leur était pas possible de toucher à « l'icône » qu'était devenu le père de famille battu à mort. Il faut voir de jeunes témoins raconter que les journalistes ne voulaient entendre qu'une partie seulement de leurs témoignages « pendant la campagne ». Il faut regarder en face cette réalité-là. Quelle grande chaîne de télévision osera diffuser, à une heure de grande écoute, ces deux reportages ?

Evidemment, il fallait parler d'insécurité dans cette campagne électorale. Evidemment, il fallait parler des situations terribles que vivent un certain nombre de nos concitoyens. Evidemment, il fallait leur donner la parole. Il était normal, même si ça ne faisait pas plaisir à certains, à gauche, que l'insécurité soit un des éléments-clés du débat de cette campagne électorale. Mais encore fallait-il hiérarchiser les faits, ne pas mettre sur le même plan les attentats du 11 septembre et le sac volé de la dame qui sort du centre commercial.

Fallait-il absolument que chaque « JT », ou presque, débute - à défaut d'actualité au Proche-Orient - par un « tunnel » de trois ou quatre sujets consacrés à l'insécurité, dont l'accumulation, sans hiérarchie entre les faits décrits, sans analyse critique, sans même, parfois, que tous les éléments d'information soient livrés, finissait par donner le sentiment aux téléspectateurs que le pays entier, submergé par une véritable défer-

lante de la violence, était à feu et à sang ? Pourquoi aucune grande émission, à 20 h 30, n'a-t-elle organisé, dans la sérénité, avec clarté, et pas dans l'affrontement de participants trop nombreux qui cherchent à couvrir mutuellement leur voix, un débat serein sur les solutions que proposaient la gauche et la droite, sur ces questions essentielles de la vie quotidienne ?

Certes, les résultats électoraux ne sont pas uniformes. L'impact de la télévision n'est pas partout le même. Bien sûr, les déterminants du vote sont multiples. Aucune interprétation univoque n'est recevable. Faut-il pour autant refuser de s'interroger sur la part - croissante, je le crois - que prend la télévision dans ces déterminants du comportement électoral ?

Ce débat doit avoir lieu. Il doit être public, parce qu'il y va de la confiance que l'on peut accorder aux médias et de notre conception de ce que doit être une démocratie moderne. Monsieur Poivre d'Arvor, pouvons-nous avoir ce débat, à 20 heures, devant vos 14 millions de téléspectateurs ? Face à un moustique, ça devrait être facile !

PAR JULIEN DRAY

---

ARTICLE PARU DANS L'EDITION DU 28 Mai 2002

## **La violence à la télévision**

Notre enquête montre la très forte hausse des sujets sur l'insécurité du 1er janvier au 5 mai

LA TÉLÉVISION a fortement augmenté sa couverture de la violence durant la campagne présidentielle. C'est ce que révèle l'enquête conduite par Le Monde, à partir de données exclusives fournies par le pôle information de TNS Media Intelligence (groupe Sofres). L'étude couvre la période du 1er janvier au 5 mai, date du second tour de l'élection présidentielle. Durant cette période, 60 personnes ont observé sept jours sur sept de 5 heures du matin à minuit 41 chaînes de télévision nationales et régionales et 24 stations de radio.

L'étude révèle que 18 766 sujets, au total, ont été consacrés par les chaînes de télévision dans leurs journaux aux crimes, jets de pierres, vols de voitures, « braquages » et interventions des forces de l'ordre, soit une moyenne de 987 sujets par semaine. Selon les premières estimations, encore fragiles, du ministère de l'intérieur, le nombre des crimes et délits a, pourtant, été en léger repli au cours du premier trimestre 2002, par rapport au premier trimestre 2001. Une progression presque constante du volume des sujets ayant trait à l'insécurité est constatée dans les médias du 4 mars au 7 avril.

Alors qu'en France le Conseil supérieur de l'audiovisuel veut renforcer la protection du jeune public, la télévision est l'objet de polémiques un peu partout en Europe.

---

ARTICLE PARU DANS L'EDITION DU 2 Juin 2002

CHRONIQUE DU MÉDIATEUR

## **En toute insécurité**

PLUS d'un lecteur du Monde aura été trompé, l'espace d'une seconde, par cette manchette de première page dans le numéro du 28 mai : « La violence à la télévision » Une nouvelle enquête sur la brutalité et le sadisme de certains films qui perturbent les enfants ? Pas du tout. C'était une relance du débat sur l'attitude des journaux télévisés

pendant la campagne présidentielle, accusés d'en avoir trop fait sur l'insécurité. Entre fiction et réalité, on finit par se perdre un peu...

Le mot « insécurité » est déjà employé à toutes les sauces. Dans *Le Monde*, au fil des numéros, il est question de l'insécurité au Timor-Oriental ou dans le nord de l'Afghanistan, de l'insécurité routière, de l'insécurité sanitaire, de « l'insécurité des cartes de crédit », du « sentiment d'insécurité des médecins », du « sentiment d'insécurité juridique des maires », ou même de la nécessité de « créer l'insécurité » chez les cyclistes du Tour de France pour combattre le dopage...

Une lectrice du *Monde*, Séverine Auffret, philosophe de profession, propose un amendement sémantique. « L'insécurité civile dans bien des régions du monde, écrit-elle, est une situation où la vie n'est pas assurée ni défendue par un système de lois, de justice et de police, où l'on peut subir la destruction de son domicile et de tous ses biens, être tourmenté pour ses moeurs, ses croyances ou ses opinions sans qu'il ne s'ensuive aucun acte civil. Si l'Europe est affectée de violences diverses, combien n'est-il pas ridicule d'user d'un même terme pour désigner des situations aussi incommensurables ? La petite délinquance et même la grande, et jusqu'à la criminalité qui surgissent çà et là de temps en temps dans tout groupe social, relèvent de l'incivilité. Soyons précis dans nos termes. Réservez celui d'insécurité à ce qu'éprouvent les abandonnés du système, ceux qui souffrent d'une véritable insécurité sociale. »

Le mot « incivilité » a fait son apparition il y a quelques années. Ou plutôt sa réapparition, car c'est un très vieux mot, dérivant du latin et non de l'américain, comme l'a souligné le criminologue Sebastian Roché dans divers ouvrages. « Incivilité » désigne généralement un désordre ou un acte agressif, ayant un caractère public, mais qui n'est ni un crime ni un délit à proprement parler. Beaucoup l'assimilent à « impolitesse » et lui trouvent une connotation laxiste : ce serait une nouvelle façon de minimiser la délinquance, après avoir pudiquement appelé « jeunes » des voyous notoires, majeurs et vaccinés. Un internaute, François Perrin, dénonce à ce propos des « lâchetés sémantiques ».

AU-DELÀ du vocabulaire, le journal est accusé par certains lecteurs d'avoir longtemps réduit le débat au « sentiment d'insécurité », refusant de se pencher sur des réalités qui crevaient les yeux. « Pendant deux décennies, écrit Louis Nicolas (Saint-Etienne), *Le Monde* a parlé avec dédain de l'insécurité. On peut même dire qu'il l'a longtemps niée. Il persiflait sur un ton volontiers goguenard l'obsession sécuritaire de nos compatriotes qui en souffraient et qui étaient aussi les plus pauvres, les plus modestes, les plus fragiles. Par ailleurs, avec un aplomb qui frisait la désinformation, il a longtemps nié contre l'évidence l'implication de jeunes beurs dans la montée des actes d'incivilité, des trafics, des délits et des crimes, alors que souvent leurs premières victimes étaient des étrangers et des Français issus de l'immigration. Je crois que *Le Monde* se grandirait s'il admettait qu'en minimisant longtemps le phénomène de l'insécurité, en dédaignant les victimes, excusant trop souvent les auteurs, il a pu contribuer lui aussi à désespérer toute une frange de nos compatriotes qui s'est précipitée par dépit dans les bras et dans les urnes du Front national. »

C'est vrai que *Le Monde* a longtemps eu tendance à minimiser des faits divers dérangeants. Rien n'excuse ce manquement à l'information, même s'il était animé des meilleurs sentiments, à savoir la crainte de nourrir le racisme. « Les faits divers ne peuvent occuper qu'une place relative dans la hiérarchie de l'information propre au *Monde*, remarque le directeur de la rédaction, Edwy Plenel. Il est très rare qu'un fait divers ait une portée générale qui dépasse sa dimension locale, singulière et particulière. Cependant, l'insécurité est devenue un thème essentiel du débat public et a été placée au coeur du débat politique. Sans préjugés ni timidités, notre rôle est à la fois de rendre compte de ce débat et de confronter les discours aux réalités du terrain. L'insécurité ne

peut être simplifiée et réduite à une cause unique. Il existe des insécurités qui méritent d'être abordées dans leur dimension plurielle et dans leur causalité complexe. »

LE sujet a été très présent dans le journal au cours du premier trimestre de cette année, avant l'élection présidentielle, avec un nombre sans précédent de manchettes de première page : « Insécurité : ce que font les maires » (4 janvier), « Les mauvais chiffres de la délinquance » (29 janvier), « Jacques Chirac en campagne contre la violence et la peur » (20 février), « La première enquête sur les victimes de l'insécurité » (27 février), « Comment la violence s'empare des mineurs » (21 mars), « La folle tragédie de Nanterre » (28 mars), « Le tueur de Nanterre s'est suicidé » (29 mars).

Depuis le premier tour de la présidentielle, on assiste à un changement d'angle : le projecteur est braqué sur l'extrême droite et le racisme, registre dans lequel Le Monde a toujours été plus à l'aise. Retour en arrière ? En réalité la question n'est plus traitée tout à fait comme avant, malgré des éditoriaux très fermes. Le journal donne la parole à ceux dont il fustige les propos et les comportements, comme dans la série d'articles publiés ces derniers jours sur « La libération de la parole raciste ».

Le danger serait évidemment d'en faire trop dans ce sens et de confondre insécurité(s) et xénophobie. Tous les racistes ne sont pas des victimes d'agressions ou de vols ; toutes les victimes ne sont pas racistes... Gardons-nous du manichéisme et des simplifications, en méditant ce témoignage d'une lectrice-internaute, Catherine M'Boudi : « Issue d'une famille française, j'ai deux enfants métis : pour certains, ce sont des Noirs ; en d'autres latitudes, ce sont des Blancs. Lors de la trêve menant au second tour il y a un mois, jamais autant de gens ne nous ont souri, à mes fils et à moi-même. Dans la vie, rien n'est noir, rien n'est blanc. »

PAR ROBERT SOLE

---

ARTICLE PARU DANS L'EDITION DU 7 Juin 2002

## **M. Aillagon s'interroge sur la violence à la télévision**

LE MINISTRE de la culture et de la communication, Jean-Jacques Aillagon, a indiqué mercredi 5 juin sur LCI avoir confié une mission d'étude concernant « l'impact de la violence à la télévision sur le public et sur les jeunes » à la philosophe Blandine Kriegel, enseignante aux universités de Nanterre (Hauts-de-Seine) et de Lyon (Rhône). Interrogé au lendemain du meurtre d'une lycéenne dont l'assassin affirme avoir été inspiré par le film *Scream*, M. Aillagon a affirmé : « Comme tout un chacun, je suis terrifié. Je m'interroge sur ma responsabilité. »

Cette mission doit aider les pouvoirs publics à « prendre des mesures de façon à éviter que les faits de ce type se produisent », selon le ministre. La violence des images à la télévision préoccupe plusieurs pays en Europe, dont la Grande-Bretagne et l'Allemagne. Une nouvelle signalétique « jeunesse » proposée par le Conseil supérieur de l'audiovisuel est actuellement étudiée par les chaînes de télévision ( Le Monde du 28 mai).

---

ARTICLE PARU DANS L'EDITION DU 15 Juin 2002

ENQUETE

## **Des écrans criminels ?**

La télévision est à nouveau montrée du doigt et accusée de favoriser la violence, notamment chez les jeunes. La mission confiée à la philosophe Blandine Kriegel et la nouvelle signalétique prévue par le CSA résoudront-elles le problème ?

LA télévision est à nouveau montrée du doigt et accusée de favoriser la violence, notamment chez les jeunes, depuis le meurtre survenu dans la région nantaise. Gouvernement et Conseil supérieur de l'audiovisuel s'en sont émus. Mais la mission confiée à la philosophe Blandine Kriegel et la nouvelle signalétique prévue par le CSA résoudront-elles le problème ?

Le 3 juin, dans la région de Nantes, un lycéen de 17 ans poignarde mortellement une de ses camarades en s'inspirant du film d'horreur *Scream*, de Wes Craven, qu'il avait révisonné la veille. Pour commettre son crime, il avait revêtu le déguisement et le fameux masque du tueur. C'est la troisième fois, en France, que cette trilogie américaine est mise en cause dans des meurtres commis par des jeunes gens adeptes du film. TF1 ayant diffusé quelques semaines plus tôt un des volets de *Scream*, la télévision se trouve à nouveau montrée du doigt, accusée de véhiculer sans précaution des images susceptibles, par leur violence, de mettre le jeune public en danger.

Des enquêtes récentes laissent apparaître un lien entre exposition à la violence des images et perturbations psychiques. Une étude américaine, réalisée à l'université Columbia, établit ainsi un rapport entre le volume horaire de consommation télévisée durant l'adolescence et les comportements agressifs ultérieurs (lire page 5). En France, les spécialistes sont divisés. Certains réfutent l'idée d'une relation directe : regarder des images violentes ne rendrait pas le téléspectateur violent. D'autres, parmi lesquels le pédopsychiatre Claude Allard, estiment au contraire que les jeunes doivent être protégés des images de brutalité véhiculées non seulement par la télévision, mais aussi les autres écrans - jeux vidéo et Internet (lire page 5). D'autres, enfin, tel le psychiatre Serge Tisseron, défendent l'idée que les images télévisées peuvent accroître les fragilités individuelles, amenant à des perturbations psychologiques d'autant plus graves qu'elles se cumulent avec l'influence d'un groupe.

Afin de faire le point sur l'état des connaissances actuelles, le nouveau ministre de la culture et de la communication, Jean-Jacques Aillagon, vient de confier à la philosophe Blandine Kriegel une mission sur " l'impact de la violence à la télévision sur le public et les jeunes ". L'universitaire, auteur notamment des ouvrages *Les Droits de l'homme et le droit naturel* (PUF) et *Philosophie de la République* (Plon), a constitué une commission de réflexion composée de sociologues, psychiatres, journalistes et professionnels de la télé. Elle devrait remettre son rapport fin 2002. " La télévision est prise entre deux feux. On reproche aux médias de trop parler de la violence, de l'insécurité, alors que celle-ci n'est que le reflet de la société. Il s'agit de trouver une cote suffisamment bien taillée afin de satisfaire des intérêts contraires ", explique en prologue Blandine Kriegel. une signalétique inadaptée

Avant que le nouveau ministre de la culture ne se penche sur ce dossier, Ségolène Royal, ministre déléguée à la famille du gouvernement Jospin, avait fait de la lutte contre la violence à la télévision une affaire personnelle. Elle avait commandé un rapport au Collectif interassociatif Enfance et Médias (CIEM), dont la version définitive a été remise le 3 mai : " L'environnement médiatique des jeunes de 0 à 18 ans : que transmettons-nous à nos enfants ? ", rédigé par deux sociologues des médias, Divina Frau-Meigs et Sophie Jehel ( le Monde du 14 mars). Si elle siège à nouveau à l'Assemblée nationale - elle était en ballottage favorable dans la 2e circonscription des Deux-Sèvres, après le premier tour -, Ségolène Royale se dit décidée à déposer une proposition de loi sur la protection du jeune public au sein des médias : " De toute façon, on ne pourra pas en faire l'économie ", martèle-t-elle. Pour ce faire, elle souhaite notamment que les pouvoirs du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) soient renfor-

cés : " Le problème, c'est que cette institution n'intervient qu'a posteriori - quand elle a le courage de réagir -, et qu'elle relève d'un petit milieu parisien qui fonctionne sur le mépris du public. Qu'attend-elle, par exemple, pour interdire la programmation de films pornographiques sur Canal+, pourtant contraire à la directive européenne ? "

Rappelant que le domaine de l'audiovisuel relève du ministère de la culture, Dominique Baudis, président du CSA, indique quant à lui qu'un dialogue avec les chaînes est engagé à ce sujet et que son conseil use de sa force de proposition pour mieux remplir, en négociation avec elles, sa mission de protection de l'enfance et de l'adolescence. Ainsi, des enquêtes ayant montré que la signalétique actuelle est mal comprise d'une bonne partie du public, le CSA a présenté aux directions des chaînes hertziennes, mercredi 12 juin, une codification plus claire : des ronds avec un chiffre à l'intérieur indiquant l'âge au-dessous duquel le programme est déconseillé (moins de 8, 12, 16 et 18 ans). Ces nouveaux pictogrammes devraient entrer en vigueur avant la fin 2002.

Au CSA, les observateurs qui surveillent en permanence les programmes n'ont pas noté, globalement, d'évolution au cours des deux dernières années. L'instance de régulation vient de pointer plusieurs dérapages et a été amenée à adresser deux mises en demeure à France Télévisions. L'une pour un reportage diffusé à 21 heures sur France 2, dans " Envoyé spécial ", X sans limite, qui évoquait le commerce de cassettes vidéo sur le viol et la torture sexuelle. Une autre pour la diffusion, pendant le JT du 23 mai de France 3, d'un sujet visant à dénoncer l'impact de la pornographie sur les adolescents : le téléspectateur pouvait y découvrir des images de sites Internet pornographiques, dont une scène de fellation.

C'est la première fois que le CSA met une chaîne en demeure de respecter la protection de l'enfance et de l'adolescence dans le cadre d'un JT. Enfin, il instruit actuellement la façon dont le crime de Nantes a été traité dans les journaux de TF1 et France 2 : sans avertir de la classification du film, une scène de *Scream* y a été diffusée pour illustrer le sujet sur ce meurtre.

TOXICITE " En fait, les images violentes proviennent essentiellement des oeuvres cinématographiques, explique Sophie Jehel, chargée de mission " jeunesse " à la direction des programmes du CSA et coauteur du rapport du CIEM. Or la France est d'autant plus "libérale" face à la violence qu'elle a une approche du "culturel" spécifique. En France, prévaut l'idée qu'il ne faut pas priver les jeunes de l'accès au patrimoine cinématographique, et qu'ils apprennent assez vite à replacer la violence dans son contexte. Ce qui est faux, au vu des études que mènent psychiatres et psychologues dans ce domaine. En France, l'idée commence peu à peu à s'imposer de la toxicité de la violence pour les jeunes, induisant une souffrance qui peut les mettre en danger. "

Mais la codification des films de cinéma relevant de la commission de classification, qui dépend du ministère de la culture, c'est elle qui prévaut, en général, lors de leur diffusion à la télévision. Or cette commission de classification est souvent plus laxiste - ou libérale, selon le point de vue - qu'à l'étranger. Ainsi, *Scream* est interdit en France aux moins de 12 ans, aux moins de 18 ans en Grande-Bretagne ; en Allemagne, il existe une version pour les moins de 16 ans et une autre pour les moins de 18 ans ; aux Etats-Unis, le film est interdit aux moins de 17 ans. Le CSA envisage donc d'aborder ce problème avec les responsables des chaînes, afin de réfléchir à l'éventualité, pour les longs métrages, d'une signalétique plus stricte que le classement pour la diffusion en salles, le public visé étant différent.

Le CSA a un pouvoir de recommandation et de sanction à l'égard des diffuseurs que Dominique Baudis juge satisfaisant. Mais, ajoute le président du CSA, " le vrai problème est de trouver le soutien nécessaire dans la société : auprès du gouvernement, des intellectuels, de la presse, du public. Il y a quelques années, les interventions du CSA étaient accueillies par des sourires, voire des sarcasmes. La crainte d'un retour à

l'ordre moral et à la censure, d'une entrave aux libertés, l'emportait. La situation a beaucoup évolué. Les enseignants, associations de parents, psychiatres souhaitent que des bornes soient posées, que la liberté des médias respecte un principe d'égalité de valeur, à savoir la responsabilité à l'égard du public. Ce contexte aujourd'hui plus favorable devrait permettre au CSA de mieux remplir sa mission de protection du jeune public ».

MARTINE DELAHAYE ET LORRAINE ROSSIGNOL

---

ARTICLE PARU DANS L'EDITION DU 15 Juin 2002  
ENQUETE

## **Des écrans criminels ?**

### **«Nous sommes confrontés à un laxisme ambiant»**

Entretien avec Claude Allard, pédopsychiatre et psychanalyste, auteur de " L'Enfant au siècle des images " (éd. Albin-Michel)

Début juin, un lycéen de 17 ans a tué une adolescente en s'inspirant du film d'horreur américain *Scream*, diffusé quelques semaines auparavant sur TF1. La télévision est à nouveau montrée du doigt. Est-ce légitime ?

La télévision ne doit pas être la seule accusée car elle n'est pas le seul relais, il y a aussi les jeux vidéo et internet. On observe actuellement une sorte de glissement progressif : les enfants regardent tout et n'importe quoi, à la télé ou sur Internet, et éventuellement transgressent les interdits.

Il y a de moins en moins de programmes spécifiquement destinés aux enfants, ceux-ci regardent donc fréquemment des émissions destinées aux adultes. Ce n'est pas sans conséquence sur les plus fragiles d'entre eux. Il y a un effet d'accoutumance : on s'habitue à voir des choses de plus en plus violentes. De même, la sexualité est de plus en plus montrée sans précaution, comme si le jeune public pouvait tout voir. Et dès que quelqu'un proteste, des voix s'élèvent pour crier à la censure. Comme si l'enfant n'avait pas d'individualité particulière, comme s'il n'y avait pas de limite entre le monde des adultes et celui des enfants. Avant d'être programmé sur TF1, *Scream* l'a été sur Canal+ et sur France 2, chaîne de service public. Il y a un manque de précaution général, un laxisme ambiant qui fait qu'on n'a plus la notion des limites. En France, on ne prend pas assez en considération l'effet des images sur les enfants. C'est pourtant une question de santé publique.

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a mis en place en 1996 une signalétique permettant une meilleure appréciation du degré de violence des programmes. La jugez-vous inefficace ?

Aujourd'hui, les parents ont beaucoup de mal à vérifier ce que les enfants regardent. La plupart se fient aux recommandations mais, en France, celles-ci sont ambiguës. Pourquoi un film interdit aux moins de 16 ans lors de sa sortie en salles se retrouve-t-il, comme c'est fréquemment le cas, estampillé du logo " accord parental souhaitable, interdit aux moins de 12 ans " lorsqu'il passe à la télévision ? Est-il moins nuisible parce qu'il passe sur le petit écran ? Les parents qui se fient à cette signalétique sont, dans ce cas précis, floués. Cette réserve faite, j'estime que la signalétique est utile, informative, mais le problème c'est que le logo ne reste que vingt secondes à l'écran !

Par ailleurs, il serait utile d'envisager une sous-catégorie pour les enfants de moins de 6 ans. A cet âge-là, on ne peut pas voir les mêmes choses qu'à 8 ou 10 ans, où l'on commence à avoir une approche critique de l'image.

Que préconisez-vous ?

La télévision est de mieux en mieux surveillée, même si le système est perfectible. Ce n'est pas le cas des cassettes et des jeux vidéos dont la consommation se développe. Il faudrait une signalisation plus claire, compréhensible de tous, qui soit la même pour tous les supports. L'évolution annoncée par le CSA, qui prévoit un affichage de l'âge limite pour regarder un programme susceptible de poser problème, va dans le bon sens. Il faudrait aussi envisager d'éduquer les enfants à la lecture des images dès leur plus jeune âge. Les chaînes publiques devraient jouer ce rôle.

L'éducation nationale doit aussi multiplier les initiatives où les enfants sont eux-mêmes fabricants et auteurs de scénarios, afin qu'ils ne soient plus assujettis à l'image. Il existe déjà un travail associatif qui oeuvre dans ce domaine et qu'il faudrait encourager. Et il faudrait prendre véritablement en compte l'avis des familles et des éducateurs sur ces questions.

Estimez-vous que les parents ne jouent pas assez leur rôle d'intermédiaire entre l'enfant et la télévision ?

Je constate que la télévision est de moins en moins regardée en famille. Dans certains foyers, on trouve des postes de télévision dans toutes les pièces. De la part des parents, il n'y a plus de possibilité de contrôle. Une minorité le fait, dans les milieux socioculturels favorisés. C'est pourtant important, pour un enfant, de pouvoir exprimer ses angoisses. Quand il n'y a pas d'explications, l'enfant est laissé sous influence. C'est d'autant plus inquiétant que dans certains foyers le livre n'a pas de place et les écrans sont allumés quasiment en permanence.

En outre, certains parents regardent la télévision sans se soucier de la présence de leurs bébés ou de leurs jeunes enfants. Ils pensent qu'ils ne comprennent pas ce qu'ils voient ou ce qu'ils entendent. Certes. Mais les petits vont vivre les émotions véhiculées par les sons et les images, et vont construire quelque chose à partir de cela, éventuellement imiter ce qu'ils ont vu ou entendu. Croire que cela n'a aucun effet est faux. S'il s'agissait de lancer un nouveau yaourt ou une savonnette, on trouverait normal que mille précautions soient prises pour être sûr que ces produits soit sans danger. Là, parce qu'il s'agit d'un produit imaginaire, on pense que tout est bon !

PROPOS RECUEILLIS PAR SYLVIE KERVIEL

---

ARTICLE PARU DANS L'EDITION DU 22 Juin 2002

## **Qu'est-ce qu'une image violente ?**

Trois points me semblent peu soulevés dans le débat sur l'impact - ou non - des images violentes sur notre belle jeunesse et sur le passage à l'acte de quelques-uns [notre enquête du " Monde Télévision " du 15 juin]. Tout d'abord, je comprends mal qu'on porte la suspicion sur les seules images de scènes physiquement violentes. Les termes de l'étude commandée par le ministre Jean-Jacques Aillagon à Mme Kriegel me paraissent à cet égard réducteurs.

On peut par exemple s'interroger dès le départ sur un conditionnement idéologique que les médias audiovisuels font largement subir à leur audience, et dont les thématiques ultra-individualistes et déresponsabilisantes (sur un mode ludique) pourraient façonner une société hobbesienne, autrement dit un théâtre de la guerre de chacun contre tous. Cela étant dit, les représentations de la violence sont bien entendu à questionner. Mais, alors que j'entends parler de la fréquence plus ou moins forte de représentations d'actes violents sur les écrans regardés par nos têtes blondes, j'entends fort peu parler des différences de mise en scène de la violence.

Une action violente peut être mise en scène avec une infinité de valeurs différentes. Toutes ne sont pas banalisantes et ludiques. Toutes ne sont pas traumatisantes non plus. A faire abstraction de cette réflexion, on en viendrait à considérer que les films les plus violents (donc les plus dangereux ?) sont les dessins animés de Tex Avery, où les explosions, coups de massue et chutes se succèdent parfois à un rythme frénétique... Je n'exclus d'ailleurs pas qu'un dessin animé violent puisse être traumatisant pour un enfant ou puisse susciter chez lui une imitation. Simplement, il me semble important de ne pas tout mettre dans un sac unique.

Enfin, si j'entends parler des différents supports de séquences filmées (cinéma, vidéo, Internet), j'entends très peu expliciter l'enjeu des différences de pratiques que ces supports induisent. Si vous voyez *Scream* au cinéma, vous choisissez de vous installer dans un dispositif théâtral (quoique les multiplexes jouent de plus en plus de la thématique de l'immersion dans l'image), et le déroulement du film est linéaire : même sur un mode plus ou moins ludique, chaque séquence violente s'inscrit dans une narration à laquelle vous n'échappez pas, narration qui lui donne une valeur précise, et même si vous quittez la salle avant la fin, vous êtes conscient que le film délivre un propos (même si celui-ci vous échappe ou si vous n'y adhérez pas).

Par contre, si vous avez la cassette du même film et que vous le visionnez en présence d'un groupe d'ados qui le connaissent déjà bien, vous zapperez de scène de bravoure en scène de bravoure, brisant totalement le corps du film. L'expérience peut être très riche esthétiquement, mais ce qui fait des différentes séquences autre chose que des scènes gratuites (donc banalisantes) risque fort d'y disparaître. Petite remarque au passage : pour un film donné, je pense que le système d'interdiction en fonction des âges (et de l'accompagnement) doit être plus restrictif pour la diffusion télé et vidéo que pour celle en salle (que je trouve assez équilibré).

FABRICE FRESNAULT

---

ARTICLE PARU DANS L'EDITION DU 12 Juillet 2002

## **Débuts officiels de la mission sur la violence à la télévision**

Près de 40 personnalités travailleront à des recommandations présentées en octobre

IL Y AVAIT le rapport du Collectif interassociatif enfance et médias (CIEM) qui évoque la « maltraitance audiovisuelle », commandé par le précédent gouvernement, les récentes recommandations du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) contre la pornographie à la télévision, il y aura désormais la mission Blandine Kriegel sur la violence à la télévision. Mercredi 10 juillet, Jean-Jacques Aillagon, ministre de la culture et de la communication, a inauguré les travaux de la philosophe et de son aréopage de personnalités, rue de Valois, à Paris.

Un mois après sa nomination, M. Aillagon a confié, le 6 juin, cette mission à Mme Kriegel, qui devra déterminer « la part que la télévision, en charge de tous les maux du monde, prendrait dans ce phénomène de violence », a expliqué M. Aillagon. Il a relayé les signaux d'alarme tirés par le CIEM et le CSA contre la pornographie à la télévision, en proposant de faire de ce sujet l'un des axes de travail de la mission ( Le Monde du 10 juillet). La pornographie, « détestable comme forme de violence, occupera la place qu'il conviendra dans l'élaboration de ce rapport », a-t-il rappelé. « purgation des passions »

Le comité qui travaillera autour de Mme Kriegel est constitué autour de trois familles et composé à parité d'hommes et de femmes, a indiqué la chef de mission. Il y a des professeurs, des chercheurs, ainsi Jean Baubérot, président de l'Ecole pratique des hautes études, ou Sophie Body-Gendrot, professeur en sciences politiques ; des représentants des médias, avec Arlette Chabot, journaliste à France 2, Pierre-Luc Séguillon, de LCI, ou Hervé Chabalier, le fondateur de l'agence Capa ; des juristes, avec l'avocat Daniel Soulez-Larivière ; des psychanalystes, des pédiatres, comme Julien Cohen-Solal. L'aréopage compte également la présence de Carole Desbarats, directrice de l'école de cinéma FEMIS, celle de la comédienne Véronique Genest et celle d'Hélène Fatou, membre du CSA, notamment chargée du groupe de travail sur la protection de l'enfance au sein de l'organisme de régulation.

Devant les responsables de chaîne - Marc Tessier, président de France Télévisions, Dominique Farrugia, président de Canal+ SA, Thomas Valentin, directeur des programmes de M6, Serge Adda, président de TV5 Monde -, Blandine Kriegel a déclaré : « L'image est devenue un vecteur privilégié de la violence. » Elle a parlé d'Aristote et de la catharsis, cet effet de « purgation des passions » produit sur les spectateurs d'une représentation dramatique : « Cette doctrine, qui est exacte pour des adultes, est-elle possible pour un jeune public ? » S'intéresser à la violence dans les médias n'est pas une question de censure ni d'ordre moral : « C'est comme dans Antigone, de Sophocle : les principes qui s'opposent sont tous les deux valables », dit-elle.

Le collège devrait se réunir six fois. Pendant ces séances, il auditionnera des réalisateurs, des producteurs et de nombreux protagonistes de la télévision. La chef de mission, à qui le ministre a également demandé si « la situation [appellerait] de la part de l'Etat des aménagements dans la réglementation, voire la législation », devrait remettre ses conclusions et ses recommandations au gouvernement en octobre.

BENEDICTE MATHIEU

---

ARTICLE PARU DANS L'EDITION DU 26 Juillet 2002

## LES GENS DU MONDE

Dominique Baudis, président du CSA, veut interdire les films pornographiques à la télévision. Dans une interview à Télérama (daté 24 juillet), il explique : « Aujourd'hui, la loi française ne fait pas explicitement référence à la pornographie. Il suffirait d'y ajouter que des «programmes comprenant des scènes de pornographie ou de violence gratuite» ne doivent plus être diffusés. (...) Ce n'est pas une question d'ordre moral, de rigorisme ou de puritanisme, mais de protection des plus faibles, qui peuvent tomber par inadvertance sur un film pornographique .»

Comme en écho, l'hebdomadaire Les Inrockuptibles (daté 24 au 31 juillet) publie un numéro spécial X, intitulé Porno, censure, ordre moral - Critique de la raison prude. Dans leur éditorial, Jade Lindgaard et Sylvain Bourmeau expliquent : « Il s'agit d'être responsable face à la pornographie, le vrai danger consiste à refuser de la voir. En la

reléguant aux marges, en lui déniaient toute existence légale ou culturelle, on la livre au marché, aux requins qui nagent en ses eaux troubles, à cette industrie souvent peu regardante sur les conditions de travail et (...) sur les précautions sanitaires minimum. Mais, comme tous les genres vulgaires, la pornographie a besoin d'un regard critique. Au lieu d'être ignorées ou bannies, ces images doivent être commentées. » Aussitôt dit, aussitôt fait...  
(...)

---

ARTICLE PARU DANS L'EDITION DU 17 novembre 2002

## Le cinéma et la mission Kriegel : un meur- tre par accident ?

En mai, Jean-Jacques Aillagon avait célébré son entrée au gouvernement par un voyage au Festival de Cannes, éphémère patrie de la création cinématographique. Il se trouve aujourd'hui dans la position d'avoir commandité ce qui pourrait se révéler comme étant une machine de guerre contre cette même création cinématographique, en l'occurrence le rapport de la mission présidée par Blandine Kriegel sur "La violence à la télévision" (*Le Monde* des 15 et 16 novembre). Cette ambivalence procède sans doute de l'intitulé même de son ministère : de la culture et de la communication. Au nom d'une prééminence absolue de la communication sur la culture, le texte qu'il a entre les mains depuis le 14 novembre parvient à ne rien traiter de son sujet – la violence à la télévision – tout en désignant un art – le cinéma – et des artistes – les cinéastes – comme les moteurs principaux de la "*dérive de la violence dans notre société républicaine démocratique*". La mission n'a pas manifesté grand intérêt pour les programmes télévisés. Des paragraphes entiers sont consacrés au rappel (d'ailleurs contestable) des textes antiques et classiques, mais il suffit d'une ligne pour décider que "*le journal télévisé est déjà de l'éducation à l'image*", en raison de la présence à l'écran d'un présentateur, que l'on suppose omniscient (contrairement aux cinéastes, les journalistes de télévision étaient représentés dans la commission, au nombre de trois). Ainsi reconfortée côté actualité, la mission prétend ne s'intéresser qu'à la fiction et aux émissions de plateaux, mais c'est pour mieux les évacuer en quelques considérations où l'approximation le dispute souvent à l'anecdotique : "*La mère maquerelle, la star du porno, est plus souvent présente que le -on remarquera le masculin- président d'une association méritante.*" Il faut "*remettre en cause le racolage assuré grâce à un titre comme L'Amour au 5e âge*"...

Le rapport cite largement les initiatives citoyennes de patrons de la télévision (publique et privée), nommément désignés à l'admiration de tous pour leur grandeur d'esprit et leur détermination à combattre les fléaux qui menacent "*le pacte social*" – il est vrai que la mission compte nombre d'éminents représentants des mêmes chaînes.

Il ne reste plus dès lors qu'à se tourner contre un ennemi – qui, lui, n'est pas représenté à la commission (Carole Desbarats, directrice des études de la Femis, l'école des métiers de l'image et du son, a préféré ne pas y siéger ; elle a été auditionnée "*une demi-heure*", selon l'intéressée, et le rapport cite très approximativement son intervention). Dès les premiers paragraphes du texte, le glissement s'opère. Après avoir annoncé son intention de cerner le phénomène de la violence à la télévision, la rapporteuse livre sa première volée d'exemples : *Tueurs-nés*, *Orange mécanique*, *Nikita*, *Reservoir Dogs*, *Trainspotting*, *Baise-moi* et *Scream* – des films diffusés en salles tous interdits aux moins de 16 ans (à l'exception de *Scream*, interdit aux moins de 12 ans, et de *Nikita*, assorti d'un avertissement aux mineurs) et en conséquence diffusés selon les règlements en vigueur sur les chaînes de télévision, quand ils l'ont été. Définissant bien rapidement son corpus d'analyse ("*un certain nombre de films récents*"), appelant à la rescousse Jacques Rivette ou Serge Daney, au mépris de la pensée réelle de ces

auteurs, le rapport consacre une longue digression à l'état général du cinéma contemporain.

C'est ainsi, par exemple, que le rapport de la mission Kriegel pointe "*la violence dérégulée*" et son incarnation contemporaine "*l'imaginaire terroriste*" : "*La Ville et la Cité*—les majuscules sont des auteurs— *sont le plus souvent visées* . (...) Pour mémoire, New York est ravagé à plusieurs reprises : Mars Attacks, Godzilla, Independence Day, Armageddon, Deep Impact, Couvre-feu". Parmi ces films, un seul, *Couvre-feu*, évoque une opération terroriste. Les autres mettent en cause ces facteurs bien connus de désintégration de la société : les extraterrestres et les météorites géantes... Au fil de la lecture du rapport sur "La violence à la télévision", on pourra découvrir des dizaines de ces approximations, parfois comiques, parfois navrantes, (le chanteur Marilyn Manson est "*accusé par certains d'inciter au meurtre de personnes fragiles* " sans indication de sources).

Mais les jeux n'ont qu'un temps, et le texte propose des travaux dirigés beaucoup plus inquiétants. Les auteurs déplorent que la France soit "*en retard*" sur d'autres pays européens, et particulièrement sur la Grande-Bretagne en matière de contrôle des œuvres cinématographiques. A ce compte, la France est en retard sur la Chine en matière de répression de la criminalité. En septembre dernier, le British Board of Censors a interdit le dernier film de Ken Loach, *Sweet Sixteen*, aux moins de 18 ans, ce qui entraîne automatiquement l'interdiction de sa diffusion avant 22 heures sur les télévisions publiques. Ce portrait de la dérive d'un adolescent abandonné par les siens avait pour défaut d'être dialogué à force de gros mots. Trop de "*fuck*" dans les dialogues, pas de *Sweet Sixteen* à la télévision.

Au terme de cette équipée sauvage à travers ce que le rapport appelle "*la société des écrans*" en se gardant bien de la définir, la mission de défense contre la violence propose une mesure qui, mise en œuvre, porterait un coup quasi fatal au cinéma : pas en voulant mettre la pornographie hors de portée des enfants, une mesure déjà en cours d'application ; pas en développant l'éducation qui n'avait pas attendu la mission Kriegel ; et pas, non plus, en imaginant une nouvelle manière de réguler la diffusion des films à la télévision, ce que le rapport n'envisage même pas.

#### **Un pouvoir de vie ou de mort**

Emportés par la confusion qui préside à leur réflexion, les auteurs du rapport sur "La violence à la télévision" veulent transformer la commission de contrôle des œuvres cinématographiques en commission de contrôle de l'ensemble des images, celles que l'on voit au cinéma, celles qui surgissent sur un écran de télévision, et celles que génèrent les consoles de jeu. Cette commission, qui devra juger à la même aune la nouvelle version du jeu *Mortal Kombat* et le prochain film de Michael Haneke, devrait, selon le rapport, intégrer les représentants des diffuseurs, c'est-à-dire des chaînes de télévision. En d'autres termes : donner aux exigences de la diffusion télévisuelle un pouvoir de vie ou de mort sur le cinéma.

Il revient maintenant au ministre de la culture et de la communication de choisir entre la fonction, héritée d'André Malraux, de représentant de la puissance publique dans le monde des arts, et celle de policier des médias. Entre mettre la force publique au service des exigences des puissances de l'audiovisuel, et défendre la liberté nécessaire à l'épanouissement de la création.

JEAN-MICHEL FRODON ET THOMAS SOTINEL

Annexe 4

LE MONDE TÉLÉVISION / SAMEDI 20 JUILLET 2002

## « La télévision, pour moi c'est Satan »

**CATHERINE BREILLAT. C'est une boulimique de la télé, qu'elle déteste. Après Nina Companeez, Segolène Royal et Pierre Dumayet, la cinéaste de « Romance », auteur de films et de livres controversés sur le désir et le sexe, donne son point de vue sur l'image - totalitaire -, les reality-shows et le déferlement du porno sur le petit écran.**

Romancière, cinéaste elle est « celle par qui le scandale arrive ». Depuis plus de trente ans - huit livres et neuf films - , Catherine Breillat a affaire avec la censure, soit pour son oeuvre, soit pour son engagement en faveur de la liberté des artistes (sa défense du film *Baise-moi* de Virginie Despentes et Coralie Trinh Thi lui a valu un procès). Scandaleuse et controversée, première femme à affronter sans fard la représentation du sexe à l'écran, cette chercheuse obstinée alimente la polémique par ses rapports avec les comédiens, son refus des limites, son indifférence aux bienséances, son intrépidité. Tous ses films, animés d'une sourde violence, témoignent d'une même exigence dans la captation des ombres et lumières du désir et de la sexualité. Née en 1948 dans une famille de la petite bourgeoisie des Deux-Sèvres, elle écrit son premier livre à 17 ans, *L'Homme facile* (éd. Christian Bourgois, 1968), aussitôt interdit aux moins de 18 ans. Le quatrième livre de cette récidiviste de la transgression, *Une vraie jeune fille*, devient son premier film. Récit intime de la sexualité naissante d'une collégienne en vacances, tourné en 1977, il attendra vingt-trois ans avant d'être distribué. Viendront ensuite *Tapage nocturne* (1979), *36 fillette* (1987), qui l'impose dans le cinéma d'auteur, *Sale comme un ange* (1991), *Parfait amour* (1996). Puis *Romance*, scandale et succès mondial en 1999, épure sur les abîmes du sexe et sa rédemption. En 2001, Catherine Breillat tourne *A ma sœur !* pour le cinéma et réalise pour la première fois une fiction télé, *Brève traversée* (collection « Masculin-féminin », Arte). Cette oeuvre opalescente qui cerne la vibration des corps quand deux êtres s'attirent sera diffusée à la rentrée. *Sex is Comedy* est actuellement en salles. Entre-temps, elle a publié *Pornocratie* (Denoël).

### **Vous vous souvenez de votre premier poste de télévision ?**

Non... si ! J'étais petite, c'était encore l'ORTF, en noir et blanc. Je me souviens surtout qu'adolescente je voulais toujours voir le film du dimanche soir, et comme on partait le week-end à la campagne et qu'il fallait faire 200 km pour rentrer, je suppliais mes parents d'arriver à l'heure. J'ai fait une crise absolue le soir où on a projeté *Le Cri* d'Antonioni à 20 h 30. Est-ce qu'on peut imaginer cela aujourd'hui ? Un long métrage en noir et blanc, sous-titré... et tout le monde avait regardé !

### **Aujourd'hui, vous la regardez beaucoup ?**

Je regarde tout. Julien Courbet, Jean-Luc Delarue, Thierry Ardisson, tous les talk-shows faits pour qu'on s'endorme dessus et qui sont toujours pareils. Je suis complètement

« addict ». Dieu merci, j'ai déménagé il y a un an et depuis mes postes de télé sont toujours dans des cartons. Chez moi, la télévision est partout, dans la cuisine, dans la chambre, dans toutes les pièces. Je rentre, j'allume... La télévision pour moi c'est Satan. C'est-à-dire la tentation. Celle de ne rien faire, de se faire absorber. C'est tellement tentant d'échapper au temps de sa propre vie. Parce qu'on a peur de vivre, je suis comme les autres. Et finalement ça flatte la courbe de notre côté dépressif, ces émis-

sions qu'on n'a même pas choisi de regarder et qui fédèrent tout le monde. Toute l'idéologie actuelle vous véhicule dans l'idée que si on est seul, avec la télévision on n'est pas seul, on est « dans » la société. On est un être social, absorbé par l'idée majeure. Je regarde donc.

**Pourquoi vous, cinéaste et Intellectuelle, ne regardez-vous pas les « bons » programmes ? Il y a des différences entre les chaînes, et il y a Arte dont vous avez dit qu'elle était « l'alliée du désir ».**

J'ai toujours dit que l'image est totalitaire, elle a un pouvoir de capture extraordinaire, et la première image qui vous capte est celle sur laquelle on reste le plus souvent. Puisqu'il y a ce débat sur le service public, je voudrais faire remarquer une chose. Quand j'allume mon poste, je tombe sur une chaîne qui a eu le droit d'émettre parce que promesse avait été faite d'un « mieux-disant culturel ». Non seulement cette chaîne fait le contraire mais France 2, principale chaîne de service public, essaie de s'aligner sur elle. La Une, la Deux, la Trois... Pour avoir Arte, quand on est abonné au câble, il faut avoir dit « non » dix fois, c'est un sacerdoce !

Moi, je me suis arrêtée avant, comme un bœuf châtré, sans aucun mouvement cérébral ni hormonal, sans désir. Je pense que si on mettait Arte en premier choix sur la télé-commande, on changerait totalement son audience. Arte ou France 2. Je suis sûre d'ailleurs que si on disait à TF1, qui se targue d'avoir la meilleure audience parce qu'elle produit les meilleurs programmes, de laisser la place à France 2, elle élèverait une protestation monumentale. Pourquoi ce privilège ? Si on veut promouvoir la notion de service public, il faut commencer par changer l'ordre de l'offre.

**Que pensez-vous du débat sur le service public, des déclarations de Jean-Jacques Aillagon sur ses insuffisances ?**

On ne sait pas ce que cela sous-tend mais les questions sont justes. Il n'y a aucune ambition sur le service public, sauf sur France 5 et Arte, mais ces chaînes restent des épiphénomènes. Je ne lis rien dans la presse sur la nécessité d'Arte, dont les films intéressent pourtant le reste du monde! Le problème du service public, qui est financé avec notre argent, est qu'effectivement il doit proposer des choses peut-être moins rentables, ce qui pose la question de la publicité.

Je crois qu'à force de vouloir faire de l'audience à tout prix on est en train de glisser vers quelque chose d'excessivement pernicieux. On assiste actuellement à une idolâtrie du rien faire, du rien être, dont la limite est le « Loft ». Je suis souvent invitée dans des émissions populaires à la télévision, et je vois bien que ce qui blesse, c'est que je fasse quelque chose justement. On a vu le phénomène démarrer avec les mannequins qui ont pris progressivement la place des acteurs au panthéon des stars. Maintenant on idolâtre les gens qui font encore plus « rien » que les mannequins. Qui sont choisis parce qu'ils ressemblent à ceux qui les regardent, sauf qu'au lieu de regarder - c'est la forme du miroir - ils sont regardés. A Cannes, les « lofteurs » ont été plus applaudis que les stars de cinéma. Ne parlons pas du metteur en scène, la lie de la société, puisqu'il « fait ». On vous invite sur un plateau mais vous êtes en bout de table, on vous laisse parler deux minutes alors qu'on va donner une demi-heure à Loana.

Faire, c'est ne rien être. Ne rien faire, c'est être. Voilà la culture que développe la télévision. « Cérébral », « auteur » sont devenus des mots péjoratifs, synonymes de « prise de tête ». Tout ça véhiculé dans des chaînes de service public. C'est grave parce que, malgré tout, penser est le propre de l'homme. Et la vraie prise de tête, c'est plutôt de canaliser les gens à ne penser à rien afin d'être de bons consommateurs. Il ne faut pas s'étonner ensuite qu'il y ait un énorme vote d'extrême droite puisque, après tout, si on apprend aux Français à ne pas penser, pourquoi penseraient-ils plus quand ils votent que quand ils regardent la télévision ?

### **Vous croyez que la télévision a une influence aussi forte ?**

Je pense qu'elle a le pouvoir de décérébrer les gens. Et, surtout, de leur donner l'idée que, s'ils sont nombreux, ils ont raison. Si on est nombreux à être fascistes, le fascisme a raison. C'est ça pour finir, l'Audimat. Jospin n'a pas été élu parce qu'il passait mal à la télévision. Son discours n'était pas en cause, c'était son image.

### **On parle ces jours-ci de la protection de l'enfance à la télévision. Pensez-vous que le cinéaste a une responsabilité particulière dans la mesure où ses films peuvent être vus par des 10-12 ans?**

Je trouve que cette idée de protection de l'enfance a bon dos. C'est aux familles d'être un petit peu responsables. Il n'y a aucune raison que les enfants voient certains programmes le soir, mais il n'y a pas de raison non plus que les adultes ne voient que des programmes d'enfants. L'âge adulte est fait pour tout voir, sans restriction. Tout voir, mais pour raisonner ! Quand on décide que les gens ne vont pas comprendre et qu'on leur offre des programmes formatés, convenus, ils finissent par être incapables de penser.

### **Dans la réalité, les parents ne sont pas toujours là et les enfants voient des images, dont les films pornos, qui peuvent les traumatiser...**

C'est un vrai problème qu'il ne faut pas mélanger avec celui des films de fiction traitant du sexe. Concernant le porno, la question n'est d'ailleurs plus celle de l'horaire, puisqu'ils peuvent en voir sur Internet. A la question « Êtes-vous majeur ou pas ? », ils cliquent « Je suis majeur ». Je pense qu'en revanche des films comme les miens ne les intéressent pas. Trop compliqués pour eux.

### **Quelle différence faites-vous ?**

Le film le plus cru que j'ai fait est *Romance*, et dans *Romance* on peut tout de même se poser la question de savoir si l'actrice a vraiment couché avec Rocco Siffredi, question qu'on ne se pose évidemment pas dans les pornos qu'il a tournés - parce qu'il y a un gros plan et que ça « zigoie ». Dans mes films, il y a de la fiction, donc du mystère, de l'intimité, des secrets. Il ne s'agit pas de montrer la mécanique d'un acte, mais son processus, comment on arrive à ça. Le film porno prétend montrer l'amour physique mais il manque justement cette chose essentielle qu'est le désir. Le porno, c'est un objet masturbatoire, ce n'est pas la même chose.

### **Vous en êtes sûre, au point de prendre le risque que le film soit vu par des enfants?**

Prenons un film plus explicite que *Romance*, *L'Empire des sens*, où on voit vraiment que les acteurs font l'amour. Si des enfants le voient comme film porno, ils peuvent se rendre compte que l'acte sexuel n'est pas dégradant comme dans le porno. Le problème n'est pas tant dans ce qu'ils voient que dans le regard porté. Dans le porno, ce regard est trivial, sans imaginaire et sans poétique, il mène à l'idée que la chair, c'est de la chair à canon, ce n'est qu'entrer et sortir par tous les orifices. *L'Empire des sens*, ce n'est pas ça ! Il y a de l'amour, de la transcendance.

Normalement, un enfant ne devrait pas voir d'images de la sexualité humaine parce que, quand on n'a pas encore fait le cheminement de sa propre libido, ces images sont du domaine du viol. Mais, dans la mesure où il a des images devant les yeux, y compris celles des kiosques à journaux, qu'il a vu des films pornos très ordinaires dans votre dos, alors je souhaite qu'il voie non seulement *L'Empire des sens* mais d'autres

films de ce type. Pour comprendre que l'acte sexuel humain n'est pas uniquement ce que montrent les films pornos.

**Le déferlement de ces films à la télévision ne constitue-t-il pas un autre danger en les faisant passer pour des choses « normales » ? Culture du sexe, de la violence ?**

Une culture de la pornographie. Curieusement vous verrez qu'on incrimine beaucoup moins les pornos que des films en marge du genre, tels *Scream*, *Baise-moi*, les Tarantino, où il y a beaucoup de violence mais une violence avec quand même un imaginaire et de la fiction. Le porno est une industrie mafieuse hyperprotégée, créée par les lois de censure. Sans lois de censure, il n'aurait pas à ce point proliféré. A tel point qu'on ne peut plus rien faire contre, ce sont des mines antipersonnel.

J'ai eu un procès pour avoir soutenu *Baise-moi* de Virginie Despentes. Ce qui me frappe, c'est que les tenants de l'ordre moral et de la protection de la famille ne disent rien contre les pornos auxquels les enfants ont accès. A 12 ans, neuf enfants sur dix en ont vu un, alors que je doute que les adultes qui sont entrés dans une salle où passait *Baise-moi* ignoraient ce qu'ils allaient voir. Comme je doute qu'il y ait eu un enfant dans la salle: il faut un ticket. Le bouc émissaire est toujours le cinéma.

**Et la signalétique ?**

Je connaissais le carré blanc, mais tous ces trucs, carré, triangle, rouge, vert, jaune, je n'y comprends rien. Il suffirait de mettre « Interdit aux moins de douze ans, seize ans, dix-huit ans ». Ces chaînes qui prennent ces films comme supports de publicité et prétendent ensuite avoir des problèmes de morale, je les trouve ignobles. Alors que la seule chose qui les intéresse, c'est l'audience.

**C'est un bon combat, le service public, ou un combat perdu ?**

Ce n'est pas parce qu'il est perdu qu'il ne faut pas le mener. Il est perdu maintenant, parce qu'on est au plus fort de la tourmente, mais rien n'est jamais inéluctable.

Propos recueillis par  
Catherine Humblot